

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 28 septembre 2021

Délibération n° 2021 – 28/09/2021 – 15

*Offre de formation 2021-2022 :
Schéma directeur des BUT 1^{ère} année :
organisation des études, types de parcours et fiches filières*

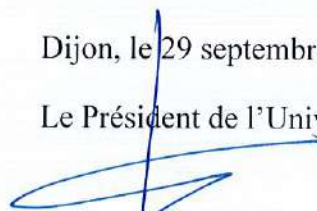
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 13 septembre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 12 Membres représentés : 9 Total : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le schéma directeur des BUT 1^{ère} année : l'organisation des études, les types de parcours et les fiches filières à compter de cette rentrée 2021-2022.**

Dijon, le 29 septembre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : BUT IUT de Bourgogne
Fiches filières BUT – IUT Chalon – IUT Dijon – IUT Le Creusot*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Niveau :	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE 1					année
Domaine :	DROIT - ÉCONOMIE - GESTION					BUT1 60 ECTS
Mention :	CARRIÈRES JURIDIQUES ALTERNANCE PARCOURS ENTREPRISE ET ASSOCIATION					
Volume horaire étudiant :	52 h	438 h	104 h	h	176 h	
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Mme Sandrine LHOTE Professeuse agrégée ☎ 03.85.42.43.37 sandrine.lhote@u-bourgogne.fr	Suivi scolarité ☎ 03.85;42.44.62 scola@iutchalon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique Mme Brigitte DUVERNE ☎ 03.85.42.43.11 Brigitte.duverne@u-bourgogne.fr
Directeur des Études	
Mme Florine POTHIER Professeuse agrégée ☎ 03.85.42.43.37 florine.pothier@u-bourgogne.fr	
Composante(s) de rattachement : IUT Chalon-sur-Saône	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Carrières Juridiques Parcours Entreprise et Association est une formation technologique, pluridisciplinaire à dominante juridique, destinée à former des techniciens du droit dans des domaines variés, en exerçant des fonctions juridiques, administratives, fiscales, comptables et de gestion des ressources humaines.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le titulaire d'un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Carrières Juridiques Parcours « Entreprise et Association » prépare notamment au métier d'assistant(e) juridique ou de secrétaire juridique au sein d'un cabinet libéral (avocat, notaire, huissier de justice, expert-comptable, commissaire aux comptes, mandataire de justice...), au sein d'une administration publique (logement social, Sécurité sociale, service pénitentiaire...) ou territoriale, ou au sein d'une association. Il peut aussi exercer son métier en collaborant avec la direction, les ressources humaines ou le service comptable sur des dossiers financiers, budgétaires et comptables dans tout type d'entreprises privées ou publiques.

Le diplômé d'un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Carrières Juridiques Parcours « Entreprise et Association » peut poursuivre ses études en France et à l'étranger :

En France, en master professionnel Droit, économie, gestion (mentions : droit privé, comptabilité, audit, audit, droit des affaires, gestion des ressources humaines, ...).

À l'étranger, en Grande-Bretagne, Pays Bas, Allemagne, Belgique, dans le cadre du réseau ERASMUS.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet l'acquisition de quatre compétences fondamentales :

Piloter : une fois acquise, cette compétence permet à l'étudiant de piloter des tâches et activités d'ordre juridique, comptable, financier et organisationnel en appliquant avec rigueur les procédures existantes, en organisant ses actions de façon optimale, en recourant aux ressources et moyens adaptés à l'environnement professionnel et en sélectionnant les informations pertinentes à des fins d'analyse.

Conseiller : une fois acquise, cette compétence permet à l'étudiant de conseiller les tiers sur des questions d'ordre juridique, comptable, financier et organisationnel en adaptant la réponse à l'interlocuteur et au contexte dans lequel la question est posée, en apportant une réponse précise, rigoureuse et à jour à la question posée, en assurant une communication fluide en interne comme vers l'extérieur et en recourant à bon escient aux personnes ressources.

Sécuriser : une fois acquise, cette compétence permet à l'étudiant de sécuriser les relations et les données d'ordre juridique, comptable, financier et organisationnel en respectant les règles de déontologie et d'éthique, en s'assurant de la régularité des documents, en utilisant les technologies appropriées et en exploitant une veille juridique pertinente.

Rédiger : une fois acquise, cette compétence permet à l'étudiant de rédiger des actes et documents d'ordre juridique, comptable, financier et organisationnel, en utilisant de façon rigoureuse la terminologie appropriée, en intégrant systématiquement le formalisme adéquat aux productions écrites, en synthétisant utilement les ressources disponibles pour établir des documents et en optimisant les relations avec les acteurs impliqués.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

À l'issue de la première année de formation, les quatre compétences doivent atteindre les niveaux de développement suivants :

Compétence « Piloter » - Niveau novice : piloter les activités élémentaires sous contrôle

Compétence « Conseiller » - Niveau novice : conseiller en tant qu'acteur de la mission de conseil

Compétence « Sécuriser » - Niveau novice : exercer une sécurisation ponctuelle

Compétence « Rédiger » - Niveau novice : exprimer un raisonnement simple à l'écrit

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation cj@iutchalon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général :

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11 Piloter des tâches et activités d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R1.01 – Structure et fonctionnement des organisations et RSE		20			20	CC	2,5		
	R1.02 – Comptabilité générale 1		24			24	CC	3		
	R1.03 – Méthodologie juridique : niveau 1		4			4	CC	0,5		
	R1.09 – Outils numériques et de communication 1			4		4	CC	0,5		
	R1.10 – Expression et communication 1		4	1		5	CC	0,5		
	R1.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : niveau 1				5	5	CC	0,5		
	R1.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) 1		2			2	CC	0,5		
	R1.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 1				1	1	CC	-		
	TOTAL RESSOURCES		54	11			65		8	
	SAÉ									
	SAE 1.01 – Fonctions et activités au sein d'une organisation		15			19	15	CC	6	
	Portfolio		2			2	2	CC	-	
	TOTAL SAÉ		17			21	17		6	
TOTAL UE11			71	11	21	82		14	8	
UE12 Conseiller sur des questions d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R1.03 – Méthodologie juridique : niveau 1		5			5	CC	1		
	R1.04 – Organisation judiciaire		6			6	CC	1		
	R1.05 – Introduction général au droit	6	9			15	CC	2		
	R1.06 – Droit des personnes et de la famille	6	9			15	CC	2		
	R1.09 – Outils numériques et de communication 1			4		4	CC	0,5		
	R1.10 – Expression et communication 1		4	1		5	CC	0,5		
	R1.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : 1				6	6	CC	0,5		
	R1.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1		2			2	CC	0,5		
	R1.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 1			1		1	CC	-		
	TOTAL RESSOURCES		12	35	12		59		8	
	SAÉ									
	SAE 1.02 – Fonctions de support au sein d'une organisation		14			19	14	CC	6	
	Portfolio		2			2	2	CC	-	
TOTAL SAÉ		16			21	16		6		
TOTAL UE12		12	51	12	21	75		14	8	
UE13 Sécuriser les relations et les documents d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R1.04 – Organisation judiciaire		8			8	CC	1,5		
	R1.07 – Droit constitutionnel 1	10	14			24	CC	3		
	R1.08 – Institutions publiques 1		12			12	CC	1,5		
	R1.09 – Outils numériques et de communication 1			4		4	CC	0,5		
	R1.10 – Expression et communication 1		4	1		5	CC	0,5		
	R1.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : 1				5	5	CC	0,5		
	R1.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1		2			2	CC	0,5		
	R1.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 1			1		1	CC	-		
	TOTAL RESSOURCES	10	40	11			61		8	
	SAÉ									
	SAE 1.03 – Sécurisation des activités d'une organisation		14			19	14	CC	6	
	Portfolio		2			2	2	CC	-	
	TOTAL SAÉ		16			21	16		6	
TOTAL UE13	10	56	11	21	77			14	8	
UE14 Rédiger des actes et documents d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R1.03 – Méthodologie juridique : niveau 1		5			5	CC	1		
	R1.05 – Introduction général au droit	4	5			9	CC	1		
	R1.06 – Droit des personnes et de la famille	4	5			9	CC	1		
	R1.09 – Outils numériques et de communication 1			4		4	CC	0,5		
	R1.10 – Expression et communication 1		4	1		5	CC	0,5		
	R1.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : 1				6	6	CC	0,5		
	R1.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1			2		2	CC	0,5		
	R1.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 1			1		1		-		
	TOTAL RESSOURCES	8	19	14			41		5	
	SAÉ									
	SAE 1.04 – Rédaction professionnelle au sein d'une organisation		15			19	15	CC	4	
	Portfolio		2			4	2	CC	-	
	TOTAL SAÉ		17			23	17		4	
TOTAL UE14	8	36	14	23	58			9	6	
TOTAL S1		30	214	48	86	292		51	30	

SEMESTRE 2

COMPÉTENCE	Ressources et SAE	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21 Piloter des tâches et activités d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R2.01 – Enjeux économiques et sociaux		22			22	CC	2,5		
	R2.02 – Comptabilité générale 2		17			17	CC	2		
	R2.03 – Méthodologie juridique : niveau 2		4			4	CC	0,5		
	R2.04 – Conduite de projet		6			6	CC	1		
	R2.09 – Outils numériques et de communication 2			4		4	CC	0,5		
	R2.10 – Expression et communication 2		2	3		5	CC	0,5		
	R2.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : niveau 2			4		4	CC	0,5		
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2		2			2	CC	0,5		
	R2.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 2			1		1	CC	-		
	TOTAL RESSOURCES			53	12		65			
	SAÉ									
	SAE 2.01 – Fonctions d'aide à la décision relatives aux activités d'une organisation		16			20	16	CC	5,5	
Portfolio		2			2	2		0,5		
TOTAL SAÉ			18		22	18				
TOTAL UE21		71	12	22	83				8	
UE22 Conseiller sur des questions d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R2.03 – Méthodologie juridique : niveau 2		6			6	CC	0,75		
	R2.05 – Droit des contrats	8	15			23	CC	2,5		
	R2.06 – Droit du numérique		9			9	CC	1,5		
	R2.09 – Outils numériques et de communication 2			2		2	CC	0,25		
	R2.10 – Expression et communication 2		5	6		11	CC	1,25		
	R2.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : niveau 2			12		12	CC	1,25		
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2		2			2	CC	0,5		
	R2.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 2			1		1	CC	-		
	TOTAL RESSOURCES		8	37	21		66			
	SAÉ									
	SAE 2.01 – Fonctions d'aide à la décision relatives aux activités d'une organisation		16			20	16	CC	5,5	
	Portfolio		2			2	2		0,5	
TOTAL SAÉ			18		22	18				
TOTAL UE22	8	55	21	22	84				8	
UE23 Sécuriser les relations et les documents d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R2.02 – Comptabilité générale 2		13			13	CC	1,5		
	R2.06 – Droit du numérique		7			7	CC	1		
	R2.07 – Droit constitutionnel 2	7	13			20	CC	2,5		
	R2.08 – Institutions publiques 2		7			7	CC	1		
	R2.09 – Outils numériques et de communication 2			8		8	CC	1		
	R2.10 – Expression et communication 2		2			2	CC	0,25		
	R2.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : niveau 2			2		2	CC	0,25		
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2		2			2	CC	0,5		
	R2.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 2			1		1	CC	-		
	TOTAL RESSOURCES		7	44	11		62			
	SAÉ									
	SAE 2.02 – Mise en conformité d'une organisation dans son environnement juridique, économique et social		15			20	15	CC	5,5	
Portfolio		2			2	2		0,5		
TOTAL SAÉ			17		22	17				
TOTAL UE23	7	61	11	22	79				8	
UE24 Rédiger des actes et documents d'ordre juridique, comptable, financier, organisationnel	RESSOURCES									
	R2.03 – Méthodologie juridique : niveau 2		2			2	CC	0,25		
	R2.05 – Droit des contrats	4	5			9	CC	1		
	R2.07 – Droit constitutionnel 2	3	5			8	CC	1		
	R2.08 – Institutions publiques 2		7			7	CC	1		
	R2.09 – Outils numériques et de communication 2			2		2	CC	0,25		
	R2.10 – Expression et communication 2		1	3		4	CC	0,5		
	R2.11 – Anglais appliqué aux domaines professionnels : niveau 2			4		4	CC	0,5		
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2			2		2	CC	0,5		
	R2.13 – Stratégies d'apprentissages et de réussite 2			1		1	CC	-		
	TOTAL RESSOURCES		7	20	12		39			
	SAÉ									
	SAE 2.02 – Mise en conformité d'une organisation dans son environnement juridique, économique et social		15			20	15	CC	3,5	
Portfolio		2			4	2		0,5		
TOTAL SAÉ			17		22	17				
TOTAL UE24	7	37	12	24	56				6	
TOTAL S2	22	224	56	90	302				30	
TOTAL NIVEAU 1		52	438	104	176	594			60	

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelier universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					Année 2021/2022
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					BUT1
Mention :	GENIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE					
						60 ECTS
Volume horaire étudiant :	70 h	401 h	369 h	h	150 h	990 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jean-Marie JOUVARD ☎ 03.85.42.43.10 jean-marie.jouvard@u-bourgogne.fr	Suivi scolarité ☎ 03.85.42.44.62 scola@iutchalon.u-bourgogne.fr
Directeur des Etudes	Secrétariat Pédagogique
Damien PAILLOT ☎ 03.85.42.43.22 damien.paillot@u-bourgogne.fr	Annick JAULT ☎ 03.85.42.43.12 annick.jault@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT de Chalon sur Saône	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Tous les domaines d'activité (production industrielle, recherche appliquée, services...) sont concernés par les besoins de maintenance et d'amélioration d'équipements ou de systèmes, qui font appel à des compétences professionnelles pluridisciplinaires.

L'objectif du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Génie Industriel et Maintenance (GIM) est de former en six semestres des cadres intermédiaires aux compétences reconnues pour installer, maintenir en condition opérationnelle, sécuriser, améliorer un système pluritechnique, et participer à la gestion de moyens techniques et humains d'un service.

La formation BUT GIM permet d'acquérir des compétences opérationnelles par des mises en situations professionnelles, notamment à l'aide de projets tutorés et de stages ou de l'alternance, qui développent l'application en autonomie des ressources pédagogiques et la construction du portefeuille de compétences. Les enseignements sont basés sur les sciences de l'ingénieur (énergétique, mécanique, génie électrique, informatique industrielle...), les disciplines propres à la maintenance (méthodes et techniques avancées de maintenance, organisation des systèmes industriels...) et les disciplines transversales (communication écrite et orale, anglais, mathématiques, informatique, gestion...). Ils apportent également des méthodes de travail et d'analyse pour s'adapter à de nouvelles problématiques, aux évolutions des outils numériques et aux exigences de développement durable.

Les titulaires d'un BUT GIM sont aptes à intervenir sur des systèmes pluritechniques (électriques, mécaniques, thermiques...) dans le respect de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Capables de communiquer et de travailler en équipe, les titulaires d'un BUT GIM participent à l'analyse des dysfonctionnements et à la mise en place des actions correctives, préventives ou amélioratives, ainsi qu'à la gestion d'un service. Les titulaires d'un BUT GIM contribuent également à l'installation de nouveaux équipements ou à leur mise en conformité avec la réglementation, au suivi d'indicateurs pertinents ainsi qu'à l'intégration de technologies innovantes pour améliorer la performance des systèmes.

A partir de la deuxième année, une spécialisation progressive est proposée à travers le choix d'un parcours :

- Parcours **Management Méthodes et Maintenance Innovante (3MI)** est centré sur la fiabilité, la sécurité et le fonctionnement optimal d'un système pluritechnique, sur l'organisation des opérations de contrôle et de supervision, et sur la gestion et l'animation des équipes d'interventions.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires du BUT GIM sont capables de maintenir en condition opérationnelle un système pluritechnique, de l'améliorer, d'organiser son installation, de sécuriser son fonctionnement et de participer à la gestion des moyens techniques et humains du service. Les titulaires du BUT GIM savent exploiter et analyser toutes les données recueillies sur le fonctionnement des systèmes tout en agissant de manière responsable et respectueuse des normes en vigueur. Les titulaires du BUT GIM savent rendre compte de leurs activités en respectant l'organisation professionnelle.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les 5 compétences visées par le BUT GIM sont :

- Maintenir en condition opérationnelle un système pluritechnique (Maintenir),
- Améliorer un système pluritechnique (Améliorer),
- Organiser l'installation d'un système pluritechnique (Installer),
- Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service (Manager),
- Sécuriser le fonctionnement d'un système (Sécuriser).

Le parcours Management Méthodes et Maintenance Innovante (3MI) permet d'obtenir le niveau 2 des compétences Améliorer et Installer et le niveau 3 des compétences Maintenir, Manager et Sécuriser.

Le BUT GIM est un diplôme de grade licence, il ouvre des possibilités de poursuivre d'études en master ou école d'ingénieurs.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A l'issue de la première année l'étudiant devra avoir atteint et validé le niveau 1 des compétences Maintenir, Améliorer, Organiser, Participer et Sécuriser.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation gim@iutchalon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total heures hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE 1.1 : MAINTENIR	RESSOURCES									
	R1.01 – Mathématiques 1	1,5	5,5	1,5		8,5	CC	4,5		
	R1.02 – Informatique 1		1,0	4,0		5,0	CC	2		
	R1.03 – Mécanique matériaux 1	1,0	6,0	3,5		10,5	CC	6		
	R1.04 – Génie électrique 1	2,0	5,0	4,0		11,0	CC	6		
	R1.05 – Technologie mécanique et fluïdique 1	0,5	3,0	3,5		7,0	CC	3		
	R1.06 – Electricité et automatismes industriels 1	0,5	1,0	1,0		2,5	CC	1,5		
	R1.07 – Méthodes Maintenance	1,5	5,0	1,0		7,5	CC	4		
	R1.08 – Organisation des systèmes industriels	1,5	4,0	3,0		8,5	CC	4		
	R1.09 – Techniques d'Expression et Communication 1		1,5	3,0		4,5	CC	2		
	R1.10 – Anglais 1		1,5	3,0		4,5	CC	2		
	R1.11 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1	1,0	2,0			3,0	CC	1		
	UE 1.1 : MAINTENIR	SAE								
SAE 1.1 – Executer des operations elementaires de maintenance			6	7	15	13	CC	24		
Portfolio			2			2	CC			
Total UE 1.1		9,5	43,5	34,5	15,0	87,5		60	6	
UE 1.2 : AMELIORER	RESSOURCES									
	R1.01 – Mathématiques 1	2,0	6,0	1,5		9,5	CC	5		
	R1.02 – Informatique 1		1,0	4,0		5,0	CC	2,5		
	R1.03 – Mécanique matériaux 1	2,0	6,0	4,0		12,0	CC	6		
	R1.04 – Génie électrique 1	1,0	6,0	4,0		11,0	CC	6		
	R1.05 – Technologie mécanique et fluïdique 1	0,5	3,0	6,0		9,5	CC	5		
	R1.06 – Electricité et automatismes industriels 1	0,5	2,0	2,0		4,5	CC	3		
	R1.07 – Méthodes Maintenance	1,5	4,0	1,0		6,5	CC	3,5		
	R1.09 – Techniques d'Expression et Communication 1		1,5	3,0		4,5	CC	2		
	R1.10 – Anglais 1		1,5	3,0		4,5	CC	2		
	R1.11 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1	1,0	2,0			3,0	CC	1		
	UE 1.2 : AMELIORER	SAE								
		SAE 1.2 – Remplacer un element avec changement de modèle		6	7	15	13	CC	24	
Portfolio			2			2	CC			
Total UE 1.2		8,5	41,0	35,5	15,0	85,0		60	6	
UE 1.3 : INSTALLER	RESSOURCES									
	R1.01 – Mathématiques 1	2,0	6,0	1,5		9,5	CC	5		
	R1.02 – Informatique 1		1,0	4,0		5,0	CC	3		
	R1.03 – Mécanique matériaux 1	2,0	7,0	4,5		13,5	CC	7		
	R1.04 – Génie électrique 1	1,0	6,0	4,0		11,0	CC	6		
	R1.05 – Technologie mécanique et fluïdique 1	0,5	3,0	8,0		11,5	CC	7		
	R1.06 – Electricité et automatismes industriels 1	0,5	2,0	2,0		4,5	CC	3		
	R1.09 – Techniques d'Expression et Communication 1		1,5	3,0		4,5	CC	2		
	R1.10 – Anglais 1		1,5	3,0		4,5	CC	2		
	R1.11 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1	1,0	2,0			3,0	CC	1		
	UE 1.3 : INSTALLER	SAE								
		SAE 1.3 – Préparer l'installation d'un équipement		6	7	15	13	CC	24	
		Portfolio		2			2	CC		
Total UE 1.3		7,0	38,0	37,0	15,0	82,0		60	6	

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total heures hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE 1.4 : MANAGER	RESSOURCES								
	R1.01 – Mathématiques 1	1,5	6,0	1,5		9,0	CC	4,5	
	R1.02 – Informatique 1		1,0	3,0		4,0	CC	3	
	R1.03 – Mécanique matériaux 1	1,0	3,0	2,0		6,0	CC	3	
	R1.04 – Génie électrique 1	1,0	3,0	2,0		6,0	CC	3	
	R1.05 – Technologie mécanique et fluide 1	0,5	3,0	3,5		7,0	CC	3	
	R1.06 – Electricité et automatismes industriels 1	0,5	1,0	2,0		3,5	CC	2	
	R1.07 – Méthodes Maintenance	1,0	3,0	1,0		5,0	CC	3	
	R1.08 – Organisation des systèmes industriels	1,5	6,0	3,0		10,5	CC	5,5	
	R1.09 – Techniques d'Expression et Communication 1		3,0	6,0		9,0	CC	4,5	
	R1.10 – Anglais 1		3,0	3,0		6,0	CC	3,5	
	R1.11 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1	0,5	2,0			2,5	CC	1	
	SAE								
SAE 1.4 – Identifier les contraintes organisationnelles d'une entreprise et leurs impacts sur l'exploitation des moyens techniques		6	7	15	13	CC	24		
Portfolio		2			2	CC			
Total UE 1.4		7,5	42,0	34,0	15,0	83,5		60	6
UE 1.5 : SECURISER	RESSOURCES								
	R1.01 – Mathématiques 1	1,0	6,5	2,0		9,5	CC	4,5	
	R1.02 – Informatique 1					0,0	CC	0	
	R1.03 – Mécanique matériaux 1	2,0	6,0	4,0		12,0	CC	6	
	R1.04 – Génie électrique 1	1,0	6,0	4,0		11,0	CC	6	
	R1.05 – Technologie mécanique et fluide 1		2,0	6,0		8,0	CC	5	
	R1.06 – Electricité et automatismes industriels 1		2,0	2,0		4,0	CC	3,5	
	R1.08 – Organisation des systèmes industriels	1,0	6,0	3,0		10,0	CC	6	
	R1.09 – Techniques d'Expression et Communication 1		1,5	3,0		4,5	CC	2	
	R1.10 – Anglais 1		2,5	3,0		5,5	CC	2	
	R1.11 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1	0,5	2,0			2,5	CC	1	
	SAE								
	SAE 1.5 – Evaluer les risques lors d'une intervention simple		6	7	15	13	CC	24	
Portfolio		2			2	CC			
Total UE 1.5		5,5	42,5	34,0	15,0	82,0		60	6
Total S1		38,0	207,0	175,0	75,0	420,0		300	30

CC : contrôle continu / saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total heures hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE 2.1 : MAINTENIR	RESSOURCES									
	R2.01 – Mathématiques 2	1,5	5,0	1,5		8,0	CC	4		
	R2.02 – Informatique 2			7,0		7,0	CC	4		
	R2.03 – Mécanique et matériaux 2	1,0	5,0	4,0		10,0	CC	5		
	R2.04 – Génie électrique 2	1,0	4,0	3,0		8,0	CC	4		
	R2.05 – Mécanique des fluides	0,5	3,0	1,0		4,5	CC	2		
	R2.06 – Technologies mécaniques et fluidique 2	0,5	3,0	2,0		5,5	CC	3		
	R2.07 – Electricité et automatismes industriels 2	1,0	2,0	5,0		8,0	CC	4		
	R2.08 – Méthodes et outils	1,0	5,0	3,0		9,0	CC	5		
	R2.10 – Techniques d'expression et de communication 2	0,5	1,0	3,0		4,5	CC	2		
	R2.11 – Anglais 2		1,5	2,5		4,0	CC	2		
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2	0,5	1,5			2,0	CC	1		
	UE 2.1 : MAINTENIR	SAE								
SAE 2.1 – Identifier et réaliser les opérations élémentaires de maintenance			6	7	15	13	CC	24		
Portfolio			2			2	CC			
Total UE 2.1		7,50	39,00	39,00	15,00	85,50		60	6	
UE 2.2 : AMELIORER	RESSOURCES									
	R2.01 – Mathématiques 2	1,5	5,0	1,5		8,0	CC	4		
	R2.03 – Mécanique et matériaux 2	1,0	5,0	4,0		10,0	CC	5		
	R2.04 – Génie électrique 2	1,0	4,0	3,0		8,0	CC	4,5		
	R2.05 – Mécanique des fluides	0,5	3,0	0,5		4,0	CC	2		
	R2.06 – Technologies mécaniques et fluidique 2	0,5	3,0	2,0		5,5	CC	4		
	R2.07 – Electricité et automatismes industriels 2	1,0	4,0	9,0		14,0	CC	7		
	R2.08 – Méthodes et outils	1,0	4,0	3,0		8,0	CC	4,5		
	R2.10 – Techniques d'expression et de communication 2	0,5	1,0	3,0		4,5	CC	2		
	R2.11 – Anglais 2		1,5	2,5		4,0	CC	2		
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2	0,5	1,5			2,0	CC	1		
	UE 2.2 : AMELIORER	SAE								
		SAE 2.2 – Valider le remplacement d'un élément d'un système pluritechnique		6	7	15	13	CC	24	
Portfolio			2			2	CC			
Total UE 2.2		7,50	40,00	35,50	15,00	83,00		60	6	
UE 2.3 : INSTALLER	RESSOURCES									
	R2.01 – Mathématiques 2	1,0	5,0	1,0		7,0	CC	4		
	R2.02 – Informatique 2			9,0		9,0	CC	5		
	R2.03 – Mécanique et matériaux 2	0,5	4,0	3,0		7,5	CC	4		
	R2.04 – Génie électrique 2	1,0	4,0	3,0		8,0	CC	4		
	R2.05 – Mécanique des fluides	0,5	1,0	0,5		2,0	CC	1		
	R2.06 – Technologies mécaniques et fluidique 2	0,5	1,5	2,0		4,0	CC	2		
	R2.07 – Electricité et automatismes industriels 2	0,5	2,5	6,0		9,0	CC	4,5		
	R2.08 – Méthodes et outils	0,5	2,0	1,5		4,0	CC	2,5		
	R2.09 Habilitation électrique	1,0	6,0	3,0		10,0	CC	4		
	R2.10 – Techniques d'expression et de communication 2	0,5	1,0	3,0		4,5	CC	2		
	R2.11 – Anglais 2		1,5	2,5		4,0	CC	2		
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2	0,5	1,5			2,0	CC	1		
UE 2.3 : INSTALLER	SAE									
	SAE 2.3 – Réaliser et vérifier le raccordement d'un équipement		6	7	15	13	CC	24		
	Portfolio		2			2	CC			
Total UE 2.3		6,50	38,00	41,50	15,00	86,00		60	6	

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total heures hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE 2.4 : MANAGER	RESSOURCES								
	R2.01 – Mathématiques 2	1,0	5,0	1,0		7,0	CC	4	
	R2.02 – Informatique 2			8,0		8,0	CC	4	
	R2.03 – Mécanique et matériaux 2	0,5	4,0	4,0		8,5	CC	5	
	R2.04 – Génie électrique 2	0,5	4,0	3,0		7,5	CC	4	
	R2.05 – Mécanique des fluides	0,5	1,5	0,5		2,5	CC	1	
	R2.06 – Technologies mécaniques et fluidique 2	0,5	1,5	1,0		3,0	CC	2	
	R2.07 – Electricité et automatismes industriels 2	0,5	1,5	4,0		6,0	CC	3	
	R2.08 – Méthodes et outils	0,5	3,0	2,0		5,5	CC	3	
	R2.10 – Techniques d’expression et de communication 2	0,5	3,0	6,0		9,5	CC	5	
	R2.11 – Anglais 2		2,0	5,0		7,0	CC	4	
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2	0,5	1,5			2,0	CC	1	
	UE 2.4 : MANAGER	SAE							
SAE 2.4 – Identifier les contraintes organisationnelles d’une entreprise et leurs impacts sur l’exploitation des moyens techniques			6	7	15	13	CC	24	
Portfolio			2			2	CC		
Total UE 2.4		5,00	35,00	41,50	15,00	81,50		60	6
UE 2.5 : SECURISER	RESSOURCES								
	R2.01 – Mathématiques 2	1,0	4,0	1,0		6,0	CC	4	
	R2.03 – Mécanique et matériaux 2	1,0	4,0	3,0		8,0	CC	4,5	
	R2.04 – Génie électrique 2	0,5	4,0	3,0		7,5	CC	4	
	R2.05 – Mécanique des fluides		1,5	0,5		2,0	CC	1	
	R2.06 – Technologies mécaniques et fluidique 2		3,0	2,0		5,0	CC	4	
	R2.07 – Electricité et automatismes industriels 2	1,0	4,0	9,0		14,0	CC	6,5	
	R2.08 – Méthodes et outils	1,0	4,0	2,5		7,5	CC	4	
	R2.09 Habilitation électrique	1,0	4,0	3,0		8,0	CC	3	
	R2.10 – Techniques d’expression et de communication 2		2,0	3,0		5,0	CC	2	
	R2.11 – Anglais 2		1,5	2,5		4,0	CC	2	
	R2.12 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2		2,0			2,0	CC	1	
	UE 2.5 : SECURISER	SAE							
SAE 2.5 – Utiliser les outils de contrôle et mesure dans le milieu industriel			6	7	15	13	CC	24	
Portfolio			2			2	CC		
Total UE 2.5		5,50	42,00	36,50	15,00	84,00		60	6
Total S2		32,00	194,00	194,00	75,00	420,00		300,00	30,00

CC : contrôle continu / saé : situation d’apprentissage et d’évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	Gestion Logistique Transport					BUT1
Mention :	Alternance					
						60 ECTS
Volume horaire étudiant :	148 h	294 h	202 h	0	126 h	770 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts : I.U.T. Chalon-sur-Saône – 1 Allée des Granges Forestier - 71100 CHALON-SUR-SAONE Site Web : http://iutchalon.u-bourgogne.fr Tél. 03.85.42.43.44	
Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Florence VILLEROT ☎ 03.85.42.44.52 Florence.villerot@u-bourgogne.fr	Suivi scolarité ☎ 03.85;42.44.62 scola@iutchalon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique Véronique LORY ☎ 03.85.42.43.40 glt@iutchalon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT Chalon-sur-Saône	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Au cœur des enjeux stratégiques des organisations, la supply chain connaît aujourd'hui des évolutions majeures :

- La dynamique des échanges internationaux et des nouvelles opportunités de marchés ;
- Les nouveaux modes de consommation et de comportements d'achats;

- Les multiples enjeux environnementaux et sociétaux qui font écho aux politiques de développement durable et à l'émergence de nouvelles formes de gestion des territoires ;
- Le développement du transport multimodal et le défi de la logistique du dernier kilomètre;
- L'automatisation et la robotisation des activités et le développement de l'internet des objets;
- L'accélération de la digitalisation de la supply chain vers la logistique 4.0;
- La relocalisation de certaines activités industrielles ...

Ces mutations modifient la carte des écosystèmes et les modalités des interactions entre les différentes parties prenantes. Elles mènent vers plus de partage, de collaboration et de mutualisation des moyens et des espaces.

Le Bachelor Universitaire de Technologie Gestion Logistique et Transport forme de futurs cadres intermédiaires qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise en maîtrisant les différentes étapes de la chaîne logistique et de transport de marchandises et de personnes. Le diplômé du B.U.T. GLT analyse, conçoit et pilote l'ensemble des flux physiques et d'information couvrant l'approvisionnement, la production et la distribution. Il gère l'ensemble des activités visant la mise à disposition, au moindre coût, d'une quantité de produit demandée à l'endroit et au moment souhaités et ce au niveau de qualité attendu. Dans un souci constant de productivité et d'optimisation des ressources, il veille au bon déroulement des opérations en s'appuyant sur les démarches de projet et les systèmes d'information disponibles. Il optimise les performances de l'entreprise par l'amélioration continue dans le but de satisfaire le client. Il intègre les contraintes économiques, réglementaires et environnementales ainsi que les conditions de sécurité et de sûreté.

Dans le cadre d'opérations liées à la mobilité des personnes, le diplômé participe à l'organisation de transports publics ou privés en offrant une qualité de service optimale, notamment pour répondre à des appels d'offres pour les marchés publics ou à des contrats commerciaux. Son rôle d'interface le conduit à collaborer avec l'ensemble des services et des parties prenantes de l'entreprise. Il évolue ainsi dans un contexte national et international et intègre les enjeux sociétaux ainsi que ceux de la transformation digitale. Il participe à l'organisation et au management de projets. Il a l'esprit d'équipe, il est polyvalent, rigoureux, réactif et agile.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplômé du B.U.T. GLT possède des compétences professionnelles et des connaissances universitaires solides, mobilisables pour une poursuite d'études ou pour son intégration dans le monde professionnel et son évolution future au sein de l'entreprise.

Compte tenu du caractère transversal de la fonction logistique, il peut ainsi s'insérer au sein de différents secteurs d'activité, tels que l'industrie, le commerce, le secteur du transport et de la logistique, les administrations publiques, les collectivités territoriales, les secteurs de l'évènementiel, de l'humanitaire, ou encore de l'hospitalier

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le B.U.T. GLT s'appuie sur trois compétences principales :

- Concevoir une opération de transport de marchandises ou de personnes;
- Concevoir et organiser les opérations d'une chaîne logistique globale;
- Manager les ressources et les flux logistiques et transports dans un contexte national et international.

A partir de la deuxième année, une spécialisation progressive est proposée à travers un parcours proposé :

Le diplômé du parcours «Management de la mobilité et de la supply chain connectées» maîtrise également la compétence «mettre en œuvre la digitalisation des processus». Il contribue plus particulièrement à la mise en place et à l'amélioration de solutions digitales au sein de la chaîne logistique et transport. Il participe à l'accompagnement de projets de digitalisation en intégrant les technologies innovantes appliquées à la gestion des flux.

- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Niveau 1 pour chaque compétence

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation gl@iutchaon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Total h	Type éval	Coeff	ECTS
UE11 <i>Transporter des marchandises et/ou des personnes</i>	RESSOURCES							
	R1.01 Géographie des échanges	8	10		18	CC	3,5	
	R1.02 Transport routier de marchandises : contexte et techniques	6	10		16	CC	3,5	
	R1.03 Introduction générale au droit	6	8		14	CC	3	
	R1.04 Economie Générale	10	14		24	CC	3	
	R1.10 - Initiation aux outils de la bureautique			9	9	CC	1,5	
	R1.11 - Expression, communication et méthodologie de travail universitaire - S1		4	4	8	CC	1,5	
	R1.12 - Anglais professionnel et de communication - S1		3	5	8	CC	1,5	
	R1.13 - Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication - S1		2	3	5	CC	1	
	R1.14 - Calculs mathématiques pour la logistique et le transport		8		8	CC	1,5	
	R1.15 - Projet personnel et professionnel (PPP) - S1			4	4	CC	1	
		SAÉ						
SAÉ 1.1 - Etude des métiers de la mobilité, du transport routier de marchandises et de leur environnement				6	39	CC	15	
	portfolio		1		1			
TOTAL UE11		30	60	31	154		36	12
UE12 <i>Organiser la chaîne logistique globale</i>	RESSOURCES							
	R1.05 Logistique globale	10	12		22	CC	3,5	
	R1.06 Entrepôts et plates-formes logistiques	10	12		22	CC	3,5	
	R1.10 - Initiation aux outils de la bureautique			9	9	CC	1,5	
	R1.11 - Expression, communication et méthodologie de travail universitaire - S1		3	4	7	CC	1,5	
	R1.12 - Anglais professionnel et de communication - S1		3	5	8	CC	1,5	

	R1.13 - Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication - S1		2	3	5	CC	1	
	R1.14 - Calculs mathématiques pour la logistique et le transport		7		7	CC	1,5	
	R1.15 - Projet personnel et professionnel (PPP) - S1			3	3	CC	1	
	SAÉ							
	SAÉ 1.2 - Étude des métiers de l'entreposage et de la logistique			6	30	CC	12	
	Portfolio		1		1			
TOTAL UE 12		20	40	30	114	CC	27	9
	RESSOURCES							
UE13 <i>Manager les ressources et les flux logistiques et transports dans un contexte national et international</i>	R1.07 Comptabilité générale	10	12		22	CC	2,75	
	R1.08 Approche projet	6	6		12	CC	1,5	
	R1.09 - Organisation et responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	10	12		22	CC	2,75	
	R1.10 - Initiation aux outils de la bureautique			8	8	CC	1,5	
	R1.11 - Expression, communication et méthodologie de travail universitaire - S1		3	4	7	CC	1,5	
	R1.12 - Anglais professionnel et de communication - S1		2	4	6	CC	1,5	
	R1.13 - Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication - S1		2	2	4	CC	1	
	R1.14 - Calculs mathématiques pour la logistique et le transport		7		7	CC	1,5	
	R1.15 - Projet personnel et professionnel (PPP) - S1			3	3	CC	1	
		SAÉ						
	SAÉ 1.3 - Étude du fonctionnement d'une organisation de production de biens ou de services			4	24	CC	12	
	Portfolio		2		2			
TOTAL UE 13		26	46	25	117		27	9
TOTAL S1		76	146	86	385		90	30

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Total h	Type éval	Coeff	ECTS
UE21 <i>Transporter des marchandises et/ou des personnes</i>	RESSOURCES							
	R2.01 - Economie des transports	16	16		32	CC	3,5	
	R2.02 - Calcul de coûts de transport		10		10	CC	2	
	R2.03 - Transport routier de marchandises : exploitation	6	10		16	CC	2,5	
	R2.04 - Mobilités et transports de personnes	8	8		16	CC	2,5	
	R2.05 - Transport maritime et opérations portuaires	10	16		26	CC	4	
	R2.12 - Utilisation approfondie d'un tableur			10	10	CC	1,25	
	R2.13 - Expression, communication et méthodologie de travail universitaire - S2		4	4	8	CC	1,25	
	R2.14 - Anglais professionnel et de communication – S2		4	5	9	CC	1,25	
	R2.15 - Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication - S2		2	3	5	CC	1	
	R2.16 - Statistiques et prévisions		3	5	8	CC	1,25	
	R2.17 - Projet personnel et professionnel (PPP) - S2			3	3	CC	1	
	SAÉ							
	SAÉ 2.1a -Étude de solutions de transport TRM et/ou Maritime en lot complet sur le continent européen			10	34	CC	6	
	SAÉ 2.1b - Etude des métiers du transport de voyageurs et de leur environnement			4	9	CC	3	
SAÉ 2.4 -Stage S2						4,5		
portfolio		1		1	CC	1		
TOTAL UE21		40	74	44	187		36	12
UE22 <i>Organiser la chaîne logistique globale</i>	RESSOURCES							
	R2.06 - Logistique et commerce international	10	12		22	CC	3,5	
	R2.07 - Introduction à la gestion des stocks	4	4		8	CC	2,5	
	R2.08 - Achats		12		12	CC	2,5	
	R2.12 - Utilisation approfondie d'un tableur			9	9	CC	1,25	
	R2.13 - Expression, communication et méthodologie de travail universitaire - S2		3	4	7	CC	1,25	
	R2.14 - Anglais professionnel et de communication – S2		3	5	8	CC	1,25	
	R2.15 - Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication - S2		2	3	5	CC	1	
	R2.16 - Statistiques et prévisions		3	5	8	CC	1,25	
	R2.17 - Projet personnel et professionnel (PPP) - S2			3	3	CC	1	
	SAÉ							
	SAÉ 2.2 - Simulation d'un processus d'achat à l'international et gestion des stocks			8	18	CC	6	
SAÉ 2.4 - Stage						4,5		
Portfolio		1		1	CC	1		
TOTAL UE 22		14	40	37	101	CC	27	9

		RESSOURCES							
UE23 <i>Manager les ressources et les flux logistiques et transports dans un contexte national et international</i>	R2.09 - Droit commercial	4	4		8	CC	2,25		
	R2.10 - Marketing et négociation commerciale	10	12		22	CC	3,5		
	R2.11 - Démarche projet	4	6		10	CC	2,75		
	R2.12 - Utilisation approfondie d'un tableur			9	9	CC	1,25		
	R2.13 - Expression, communication et méthodologie de travail universitaire - S2		3	4	7	CC	1,25		
	R2.14 - Anglais professionnel et de communication – S2		3	4	7	CC	1,25		
	R2.15 - Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication - S2		2	2	4	CC	1		
	R2.16 - Statistiques et prévisions		2	4	6	CC	1,25		
	R2.17 - Projet personnel et professionnel (PPP) - S2			4	4	CC	1		
			SAÉ						
	SAÉ 2.3 - Proposition d'un nouveau produit ou d'une prestation de service			8	18	CC	6		
	Portfolio		2		2		1		
	SAÉ 2.4 -Stage S2						4,5		
TOTAL UE 23		18	34	35	97		27	9	
TOTAL S2		72	148	116	385		90	30	
TOTAL NIVEAU 1		148	294	202	770		180	60	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu

intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	Gestion Logistique et Transport					BUT1
Mention :	Année classique					
Volume horaire étudiant :	152 h	334 h	234 h	h	360 h	1 080 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
LACOUR Jean Luc ☎ 03.85.42.55 Jean-luc.lacour@u-bourgogne.fr	Suivi scolarité ☎ 03.85;42.44.62 scola@iutchalon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique ☎ 03.85.42.4 @iutchalon.u-bourgogne.fr
Directeur des Etudes	
FIGUIERE Valérie ☎ 03.85.42.31 Valerie.figuere@u-bourgogne.fr	
Composante(s) de rattachement : IUT Chalon-sur-Saône	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Au cœur des enjeux stratégiques des organisations, la supply chain connaît aujourd'hui des évolutions majeures :

- La dynamique des échanges internationaux et des nouvelles opportunités de marchés ;
- Les nouveaux modes de consommation et de comportements d'achats;
- Les multiples enjeux environnementaux et sociétaux qui font écho aux politiques de développement durable et à l'émergence de nouvelles formes de gestion des territoires ;

- *Le développement du transport multimodal et le défi de la logistique du dernier kilomètre;*
- *L'automatisation et la robotisation des activités et le développement de l'internet des objets;*
- *L'accélération de la digitalisation de la supply chain vers la logistique 4.0;*
- *La relocalisation de certaines activités industrielles ...*

Ces mutations modifient la carte des écosystèmes et les modalités des interactions entre les différentes parties prenantes. Elles mènent vers plus de partage, de collaboration et de mutualisation des moyens et des espaces.

Le Bachelor Universitaire de Technologie Gestion Logistique et Transport forme de futurs cadres intermédiaires qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise en maîtrisant les différentes étapes de la chaîne logistique et de transport de marchandises et de personnes. Le diplômé du B.U.T. GLT analyse, conçoit et pilote l'ensemble des flux physiques et d'information couvrant l'approvisionnement, la production et la distribution. Il gère l'ensemble des activités visant la mise à disposition, au moindre coût, d'une quantité de produit demandée à l'endroit et au moment souhaités et ce au niveau de qualité attendu.

Dans un souci constant de productivité et d'optimisation des ressources, il veille au bon déroulement des opérations en s'appuyant sur les démarches de projet et les systèmes d'information disponibles. Il optimise les performances de l'entreprise par l'amélioration continue dans le but de satisfaire le client. Il intègre les contraintes économiques, réglementaires et environnementales ainsi que les conditions de sécurité et de sûreté.

Dans le cadre d'opérations liées à la mobilité des personnes, le diplômé participe à l'organisation de transports publics ou privés en offrant une qualité de service optimale, notamment pour répondre à des appels d'offres pour les marchés publics ou à des contrats commerciaux. Son rôle d'interface le conduit à collaborer avec l'ensemble des services et des parties prenantes de l'entreprise. Il évolue ainsi dans un contexte national et international et intègre les enjeux sociétaux ainsi que ceux de la transformation digitale. Il participe à l'organisation et au management de projets. Il a l'esprit d'équipe, il est polyvalent, rigoureux, réactif et agile.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le diplômé du B.U.T. GLT possède des compétences professionnelles et des connaissances universitaires solides, mobilisables pour une poursuite d'études ou pour son intégration dans le monde professionnel et son évolution future au sein de l'entreprise.

Compte tenu du caractère transversal de la fonction logistique, il peut ainsi s'insérer au sein de différents secteurs d'activité, tels que l'industrie, le commerce, le secteur du transport et de la logistique, les administrations publiques, les collectivités territoriales, les secteurs de l'évènementiel, de l'humanitaire, ou encore de l'hospitalier

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Le B.U.T. GLT s'appuie sur trois compétences principales :

- Concevoir une opération de transport de marchandises ou de personnes ;
- Concevoir et organiser les opérations d'une chaîne logistique globale ;
- Manager les ressources et les flux logistiques et transports dans un contexte national et international.

A partir de la deuxième année, deux parcours sont proposés aux étudiants :

- Le diplômé du parcours « Management de la mobilité et de la supply chain connectées » maîtrise également la compétence « mettre en oeuvre la digitalisation des processus ». Il contribue plus particulièrement à la mise en place et à l'amélioration de solutions digitales au sein de la chaîne logistique et transport. Il participe à l'accompagnement de projets de digitalisation en intégrant les technologies innovantes appliquées à la gestion des flux.

- Le diplômé du parcours « Management de la mobilité et de la supply chain durables » maîtrise également la compétence « mettre en oeuvre une démarche de développement durable ». Il contribue plus particulièrement à la mise en place et à l'amélioration de solutions durables au sein de la chaîne logistique et transport. Il participe à la mise en place d'une démarche éco-responsable qui s'inscrit dans l'ensemble des objectifs visés par les acteurs de la supply chain.

- **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Niveau 1 pour chaque compétence

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation glt@iutchaon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Total h	Type éval	Coeff	ECTS
UE11 Transporter des marchandises et/ou des personnes	RESSOURCES							
	R1.01 – Géographie des échanges	10	10		20	CC	3,5	
	R1.02 – Transport routier de marchandises : contexte et techniques	6	10		16	CC	3,5	
	R1.03 – Introduction générale au droit	8	8		16	CC	3	
	R1.04 – Economie générale	10	18		28	CC	3	
	R1.10 – Initiation aux outils de la bureautique			10	10	CC	1,5	
	R1.11 – Expression, Communication et Méthodologie de Travail		4	4	8	CC	1,5	
	R1.12 – Anglais professionnel et communication – S1		2	5	7	CC	1,5	
	R1.13 – Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication – S1		2	2	4	CC	1	
	R1.14 – Calculs mathématiques pour la logistique et le transport		10		10	CC	1,5	
	R1.15 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1			4	4	CC	1	
	SAÉ							
	SAE 1.1 Etude des métiers du transport routier de marchandises et de leur environnement			6	52	CC	15	
	Portfolio			1	4	CC		
TOTAL UE11		34	64	32	179		36	12
UE12 Organiser la chaîne logistique globale	RESSOURCES							
	R1 05 – Logistique Globale	10	14		24	CC	3,5	
	R1 06 – Entrepôts et plateformes logistiques	8	16		24	CC	3,5	
	R1.10 – Initiation aux outils de la bureautique			10	10	CC	1,5	
	R1.11 – Expression, Communication et Méthodologie de Travail		4	4	8	CC	1,5	
	R1.12 – Anglais professionnel et communication – S1		3	5	8	CC	1,5	
	R1.13 – Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication – S1		3	3	6	CC	1	
R1.14 – Calculs mathématiques pour la logistique et le transport		8		8	CC	1,5		

	R1.15 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1			4	4	CC	1	
	SAÉ							
	SAE 1.2 Etude des métiers de l'entreposage et de la logistique			6	44	CC	12	
	Portfolio			1	5	CC		
TOTAL UE 12		18	48	33	141	CC	27	9
	RESSOURCES							
UE13 Manager les ressources et les flux logistiques et transports dans un contexte national et international	R1.07 – Comptabilité générale	10	14		24	CC	2,75	
	R1.08 – Approche projet	4	8		12	CC	1,5	
	R1.09 – Organisation et responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)	8	16		24	CC	2,75	
	R1.10 – Initiation aux outils de la bureautique			10	10	CC	1,5	
	R1.11 – Expression, Communication et Méthodologie de Travail		4	4	8	CC	1,5	
	R1.12 – Anglais professionnel et communication – S1		3	6	9	CC	1,5	
	R1.13 – Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication – S1		3	3	6	CC	1	
	R1.14 – Calculs mathématiques pour la logistique et le transport		8		8	CC	1,5	
	R1.15 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S1			4	4	CC	1	
	SAÉ							
	SAÉ 1.3 - Étude du fonctionnement d'une organisation de production de biens ou de services			4	30	CC	12	
	Portfolio			2	5	CC		
TOTAL UE 13		22	56	33	140		27	9
TOTAL S1		74	168	98	460			30

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Total h	Type éval	Coeff	ECTS
UE21 Transporter des marchandises et/ou des personnes	RESSOURCES							
	R2.01 – Economie des transports	18	18		36	CC	3,5	
	R2.02 – Calcul de coût transport		12		12	CC	2	
	R2.03 – Transport routier de marchandises : exploitation	6	10		16	CC	2,5	
	R2.04 – Mobilités et transports de personnes	8	8		16	CC	2,5	
	R2.05 – Transport maritime et opérations portuaires	12	18		30	CC	4	
	R2.12 – Utilisation approfondie d'un tableur			12	12	CC	1,25	
	R2.13 – Expression, Communication et Méthodologie de Travail Universitaire – S2		4	4	8	CC	1,25	
	R2.14 –Anglais professionnel et de communication – S2		4	5	9	CC	1,25	
	R2.15 – Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication – S2		2	2	4	CC	1	
	R2.16 – Statistiques et prévisions		4	5	9	CC	1,25	
	R2.17 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2			4	4	CC	1	
	SAÉ							
	SAE 2.1a Etude de solutions TRM et/ou maritimes de lots complets sur le continent Européen			12	38	CC	6	
SAE 2.1b Etude des métiers du transport de voyageurs et de leur environnement			4	14	CC	3		
SAE 2.4 Stage S2						4,5		
portfolio			1	8	CC	1		
TOTAL UE21		44	80	49	216		36	12
UE22 Organiser la chaîne logistique globale	RESSOURCES							
	R2.06 – Logistiques et commerce international	10	14		24	CC	3,5	
	R2.07 – Introduction à la gestion des stocks	4	6		10	CC	2,5	
	R2.08 - Achats		12		12	CC	2,5	
	R2.12 – Utilisation approfondie d'un tableur			10	10	CC	1,25	
	R2.13 – Expression, Communication et Méthodologie de Travail Universitaire – S2		4	4	8	CC	1,25	
	R2.14 –Anglais professionnel et de communication – S2		3	5	8	CC	1,25	
	R2.15 – Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication – S2		3	3	6	CC	1	
	R2.16 – Statistiques et prévisions		3	5	8	CC	1,25	
	R2.17 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2			4	4	CC	1	
	SAÉ							
	SAE 2.2 Simulation d'un processus d'achat à l'international et gestion des stocks			10	32	CC	6	
	SAE 2.4 Stage S2						4,5	
	portfolio			1	8	CC	1	
TOTAL UE 22		14	45	42	130	CC	27	9

		RESSOURCES						
UE23 Manager les ressources et les flux logistiques et transports dans un contexte national et international	R2.09 – Droit commercial	4	6		10	CC	2,25	
	R2.10 – Marketing et Négociation commerciale	12	14		26	CC	3,5	
	R2.11 – Démarche projet	4	8		12	CC	2,75	
	R2.12 – Utilisation approfondie d'un tableur			10	10	CC	1,25	
	R2.13 – Expression, Communication et Méthodologie de Travail Universitaire – S2		4	4	8	CC	1,25	
	R2.14 –Anglais professionnel et de communication – S2		3	6	9	CC	1,25	
	R2.15 – Langue vivante 2, langue professionnelle et de communication – S2		3	3	6	CC	1	
	R2.16 – Statistiques et prévisions		3	6	9	CC	1,25	
	R2.17 – Projet Personnel et Professionnel (PPP) – S2			4	4	CC	1	
						CC		
					CC			
		SAÉ						
	SAE 2.3 Proposition d'un nouveau produit ou d'une prestation de service			10	32	CC	6	
	SAE 2.4 Stage S2				140	CC	4,5	
	Portfolio S2			2	8		1	
TOTAL UE 23		20	41	45	274		27	9
TOTAL S2		78	166	136	620			30
TOTAL NIVEAU 1		152	334	234	1 080			60

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu

intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					Année 2021-2022
Domaine :	Science et Génie des Matériaux					BUT1
Mention :	Parcours : Métiers de la caractérisation et de l'expertise des matériaux et des produits					
Volume horaire étudiant :	23 h	469 h	383 h	0 h	180 h	1055 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Christelle BOUSQUET-BERTHELIN ☎ 03.85.42.44.60 Christelle.Bousquet-Berthelin@u-bourgogne.fr	Suivi scolarité ☎ 03.85.42.44.62 scola@iutchalon.u-bourgogne.fr
Directeur des Études	Secrétariat Pédagogique
Vincent GALMICHE ☎ 03.85.42.44.68 vincent.galmiche@u-bourgogne.fr	Brigitte DUVERNE ☎ 03.85.42.43.11 brigitte.duverne@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT Chalon-sur-Saône	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le besoin permanent en matériaux de notre société nécessite que soient maîtrisés leur élaboration, leur emploi mais aussi leur recyclage ou réutilisation. L'optimisation de l'utilisation des ressources et le développement durable sont devenus un enjeu sociétal en ce début de XXI^e siècle, la recherche de propriétés et de performances dans ce contexte étant une préoccupation permanente des entreprises. Pour répondre à l'attente des industriels dans le domaine des matériaux et des enjeux sociétaux correspondants, il est indispensable de former des cadres intermédiaires qui sauront s'adapter et proposer des alternatives innovantes.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) en Science et Génie des Matériaux forme en 3 ans des spécialistes en matériaux métalliques, polymères, verres, céramiques, composites et agro-matériaux. Leurs compétences intéresseront les services de recherche et développement, de bureaux d'études, d'expertise, de contrôle qualité, de méthodes de fabrication et de mise en œuvre, les laboratoires d'analyses et d'essais des matériaux et l'éco-industrie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les quatre compétences déclinées par le BUT SGM sont l'élaboration, l'éco-conception, la mise en forme des matériaux et la caractérisation des matériaux et des produits.

De plus, pour répondre aux besoins des entreprises, le parcours « Métiers de la caractérisation et de l'expertise des matériaux et des produits » est proposé dès la 2^e année. Ce parcours formera des diplômés capables de mettre en œuvre les techniques d'analyse les plus adaptées pour vérifier la conformité du produit avec le cahier des charges et de faire le lien entre paramètres de fabrication et propriétés du produit.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les quatre compétences visées, à savoir l'élaboration, l'éco-conception, la mise en forme des matériaux et la caractérisation des matériaux et des produits, sont acquises de façon progressive chaque année, du niveau 1 (débutant) la première année au niveau 3 (expert) la troisième année.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation : sgm@iutchalon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le Bachelor Universitaire de Technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'Apprentissage et d'Évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ.

■ Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Total h	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11 <i>Élaborer des matériaux</i>	RESSOURCES								
	Découverte des matériaux	3,8	0,5		4,3	CC	0,2		
	Matériaux métalliques 1		3,6	3,2	6,8	CC	0,2		
	Matériaux polymères 1		3,6		3,6	CC	0,2		
	Matériaux céramiques et verres 1		4,4		4,4	CC	0,2		
	Matériaux céramiques et verres 2			4,4	4,4	CC	0,2		
	Base de Chimie		10		10	CC	0,4		
	Base de Physique		5		5	CC	0,2		
	Base de Mathématiques		5		5	CC	0,2		
	Structure de la matière 1		8		8	CC	0,4		
	Chimie		17	6	23	CC	1		
	Physique appliquée		7,4		7,4	CC	0,4		
	Mathématiques 1		4		4	CC	0,2		
	Expression et communication 1		3,5	4	7,5	CC	0,3		
	Langue 1 (Anglais)		3,5	4	7,5	CC	0,3		
PPP 1		0,8	1	1,8	CC	0,1			

		SAÉ							
		SAÉ11 : Suivi de protocole pour l'élaboration d'un matériau	1		10	11	CC	3	
		Projets			17,5	17,5	CC		
TOTAL UE11			4,8	76,3	50,1	131,2		7,5	7,5
		RESSOURCES							
		Découverte des matériaux	3,7	0,5		4,2	CC	0,2	
		Matériaux métalliques 1		3,6	3,2	6,8	CC	0,2	
		Matériaux polymères 1		3,6		3,6	CC	0,2	
		Matériaux céramiques et verres 1		4,4		4,4	CC	0,2	
		Matériaux céramiques et verres 2			4,4	4,4	CC	0,2	
		Dessin technique 1		14	16	30	CC	1,1	
		Base de Physique		5		5	CC	0,2	
		Base de Mathématiques		5		5	CC	0,2	
		Mécanique		14,8		14,8	CC	0,8	
		Physique appliquée		3,7		3,7	CC	0,2	
		Mathématiques 1		6		6	CC	0,3	
		Expression et communication 1		3,5	4	7,5	CC	0,3	
		Langue 1 (Anglais)		3,5	4	7,5	CC	0,3	
		PPP 1		0,7	1	1,7	CC	0,1	
		SAÉ							
		SAÉ 12 : Étude des matériaux d'un produit industriel	1		10	11	CC	3	
		Projets			17,5	17,5	CC		
TOTAL UE 12			4,7	68,3	60,1	133,1		7,5	7,5
		RESSOURCES							
		Découverte des matériaux	3,7	0,5		4,2	CC	0,2	
		Matériaux métalliques 1		7,2	6,4	13,6	CC	0,4	
		Matériaux polymères 1		7,2		7,2	CC	0,4	
		Matériaux céramiques et verres 1		8,8		8,8	CC	0,4	
		Matériaux céramiques et verres 2			8,8	8,8	CC	0,4	
		Base de Chimie		5		5	CC	0,2	
		Base de Physique		5		5	CC	0,2	
		Base de Mathématiques		5		5	CC	0,2	
		Structure de la matière 1		4		4	CC	0,2	
		Chimie		5	2	7	CC	0,3	
		Mécanique		9,2		9,2	CC	0,5	
		Physique appliquée		3,7		3,7	CC	0,2	
		Mathématiques 1		4		4	CC	0,2	
		Expression et communication 1		3,5	4	7,5	CC	0,3	
		Langue 1 (Anglais)		3,5	4	7,5	CC	0,3	
		RESSOURCES							
		Découverte des matériaux	3,7	0,5		4,2	CC	0,2	
		Matériaux métalliques 1		7,2	6,4	13,6	CC	0,4	
		Matériaux polymères 1		7,2		7,2	CC	0,4	
		Matériaux céramiques et verres 1		8,8		8,8	CC	0,4	
		Matériaux céramiques et verres 2			8,8	8,8	CC	0,4	
		Base de Chimie		5		5	CC	0,2	
		Base de Physique		5		5	CC	0,2	
		Base de Mathématiques		5		5	CC	0,2	
		Structure de la matière 1		4		4	CC	0,2	
		Chimie		5	2	7	CC	0,3	
		Mécanique		9,2		9,2	CC	0,5	
		Physique appliquée		3,7		3,7	CC	0,2	
		Mathématiques 1		4		4	CC	0,2	
		Expression et communication 1		3,5	4	7,5	CC	0,3	
		Langue 1 (Anglais)		3,5	4	7,5	CC	0,3	

	PPP 1		0,7	1	1,7	CC	0,1		
	SAÉ								
	SAÉ 13 : Comprendre les protocoles de mise en forme et les règles de sécurité	1		10	11	CC	3		
	Projets			17,5	17,5	CC			
TOTAL UE 13		4,7	72,3	53,7	130,7		7,5	7,5	
	RESSOURCES								
UE14 <i>Caractériser des matériaux et des produits</i>	Découverte des matériaux	3,8	0,5		4,3	CC	0,2		
	Matériaux métalliques 1		3,6	3,2	6,8	CC	0,2		
	Matériaux polymères 1		3,6		3,6	CC	0,2		
	Matériaux céramiques et verres 1		4,4		4,4	CC	0,2		
	Matériaux céramiques et verres 2			4,4	4,4	CC	0,2		
	Caractérisation 1			20	20	CC	1		
	Base de Chimie		5		5	CC	0,2		
	Base de Physique		5		5	CC	0,2		
	Base de Mathématiques		5		5	CC	0,2		
	Structure de la matière 1		8		8	CC	0,4		
	Physique appliquée		9,2		9,2	CC	0,5		
	Mathématiques 1		6		6	CC	0,3		
	Expression et communication 1		3,5	4	7,5	CC	0,3		
	Langue 1 (Anglais)		3,5	4	7,5	CC	0,3		
	PPP 1		0,8	1	1,8	CC	0,1		
		SAÉ							
		SAÉ 14 : Mesure et comparaison des propriétés usuelles des matériaux	1		10	11	CC	3	
	Projets			17,5	17,5	CC			
TOTAL UE14		4,8	58,1	64,1	127		7,5	7,5	
TOTAL S1		19	275	228	522		30	30	

CC : contrôle continu

SAÉ : Situation d'Apprentissage et d'Évaluation

SEMESTRE 2

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Total h	Type éval	Coeff	ECTS
UE21 <i>Élaborer des matériaux</i>	RESSOURCES							
	Matériaux composites 1		4,9		4,9	CC	0,3	
	Matériaux métalliques 2		2,7	3,3	6	CC	0,3	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 1		3,8		3,8	CC	0,3	
	Matériaux polymères 2		2,7	3,3	6	CC	0,3	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 2			2,2	2,2	CC	0,3	
	Matériaux composites 2			5,5	5,5	CC	0,3	
	Caractérisation 2.1		0,3	6	6,3	CC	0,3	
	Caractérisation 2.2		0,3	6	6,3	CC	0,3	
	Caractérisation 2.3		0,3	4,5	4,8	CC	0,3	
	Transferts thermiques		7,2		7,2	CC	0,3	
	Structure de la matière 2		6,8		6,8	CC	0,4	
	Mathématiques 2		5,7		5,7	CC	0,4	
	Expression et communication 2		5,1	3,4	8,5	CC	0,3	
	Langue 2 (Anglais)		4,2	4,8	9	CC	0,3	
	PPP 2		0,5	2	2,5	CC	0,1	
	SAÉ							
	SAÉ 21 : Étude de l'influence des paramètres d'élaboration sur les propriétés d'un matériau	1		23	24	CC	2,5	
	Projets			27,5	27,5	CC		
Portfolio 2					CC	0,5		
TOTAL UE21		1	44,5	91,5	137		7,5	7,5
UE22 <i>Eco-concevoir : du matériau au produit</i>	RESSOURCES							
	Matériaux composites 1		3,3		3,3	CC	0,2	
	Matériaux métalliques 2		1,9	2,1	4	CC	0,2	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 1		2,6		2,6	CC	0,2	
	Matériaux polymères 2		1,9	2,1	4	CC	0,2	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 2			1,4	1,4	CC	0,2	
	Matériaux composites 2			3,5	3,5	CC	0,2	
	Dessin technique 2		14	16	30	CC	1,1	
	Caractérisation 2.1		0,2	4	4,2	CC	0,2	
	Caractérisation 2.2		0,2	4	4,2	CC	0,2	
	Caractérisation 2.3		0,2	3	3,2	CC	0,2	
	Résistance des matériaux		13,1		13,1	CC	0,6	
	Transferts thermiques		4,8		4,8	CC	0,2	
	Mathématiques 2		2,9		2,9	CC	0,2	
Expression et communication 2		6,9	4,6	11,5	CC	0,4		

	Langue 2 (Anglais)		1,4	1,6	3	CC	0,1	
	PPP 2		0,5	2	2,5	CC	0,1	
	SAÉ							
	SAÉ 22 : Conception, réalisation et validation d'un produit simple	1		8	9	CC	2,5	
	Projets			27,5	27,5	CC		
	Portfolio 2					CC	0,5	
TOTAL UE 22		1	53,9	79,8	134,7		7,5	7,5
	RESSOURCES							
	Matériaux composites 1		6,5		6,5	CC	0,4	
	Matériaux métalliques 2		2,7	3,3	6	CC	0,3	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 1		3,8		3,8	CC	0,3	
	Matériaux polymères 2		2,7	3,3	6	CC	0,3	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 2			2,2	2,2	CC	0,3	
	Matériaux composites 2			5,5	5,5	CC	0,3	
	Caractérisation 2.1		0,2	4	4,2	CC	0,2	
	Caractérisation 2.2		0,2	4	4,2	CC	0,2	
	Caractérisation 2.3		0,2	3	3,2	CC	0,2	
	Résistance des matériaux		6,5		6,5	CC	0,3	
	Transferts thermiques		9,6		9,6	CC	0,4	
	Mathématiques 2		8,5		8,5	CC	0,6	
	Expression et communication 2		5,1	3,4	8,5	CC	0,3	
	Langue 2 (Anglais)		4,2	4,8	9	CC	0,3	
	PPP 2		0,5	2	2,5	CC	0,1	
	SAÉ							
	SAÉ 23 : Incidence d'un procédé de mise en forme sur le produit final	1		8	9	CC	2,5	
	Projets			27,5	27,5	CC		
	Portfolio 2					CC	0,5	
TOTAL UE 23		1	50,7	71	122,7		7,5	7,5
	RESSOURCES							
	Matériaux composites 1		3,3		3,3	CC	0,2	
	Matériaux métalliques 2		2,7	3,3	6	CC	0,3	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 1		3,8		3,8	CC	0,3	
	Matériaux polymères 2		2,7	3,3	6	CC	0,3	
	Matériaux bio-sourcés et agro-matériaux 2			2,2	2,2	CC	0,3	
	Matériaux composites 2			5,5	5,5	CC	0,3	
	Caractérisation 2.1		0,3	6	6,3	CC	0,3	
	Caractérisation 2.2		0,3	6	6,3	CC	0,3	
	Caractérisation 2.3		0,3	4,5	4,8	CC	0,3	

	Résistance des matériaux		4,4		4,4	CC	0,2	
	Transferts thermiques		2,4		2,4	CC	0,1	
	Structure de la matière 2		10,2		10,2	CC	0,6	
	Mathématiques 2		2,9		2,9	CC	0,2	
	Expression et communication 2		6,9	4,6	11,5	CC	0,4	
	Langue 2 (Anglais)		4,2	4,8	9	CC	0,3	
	PPP 2		0,5	2	2,5	CC	0,1	
	SAÉ							
	SAÉ24 : Mesure des propriétés d'un matériau	1		23	24	CC	2,5	
	Projets			27,5	27,5	CC		
	Portfolio 2					CC	0,5	
TOTAL UE24		1	44,9	92,7	138,6		7,5	7,5
TOTAL S2		4	194	335	533		30	30
TOTAL NIVEAU 1		23	469	563	1055		60	60

CC : contrôle continu

SAÉ : Situation d'Apprentissage et d'Évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de Bachelor Universitaire de Technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le Bachelor Universitaire de Technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le Bachelor Universitaire de Technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année, ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au Bachelor Universitaire de Technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	GESTION					BUT1 60 ECTS
Mention :	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALES DES ORGANISATIONS GACO					
Volume horaire étudiant :	181,5 h	384,5 h	125 h	h	140 h	691h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Sylvie SIRE Maître de conférences ☎ 03.80.39.64.31 gaco-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT Yannick DUBOIS ☎ 03.80.39.65.34 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Yamina ALI ☎ 03.80.39.64.66 gaco-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON département GACO Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs

■ Le Bachelor Universitaire de Technologie Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) permet de former de futurs cadres intermédiaires en vue d'occuper des postes de gestionnaires polyvalents, d'assistants managers rattachés à la direction générale d'une PME-PMI ou à une direction fonctionnelle d'une organisation de grande taille (entreprises, administrations...).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les compétences développées durant la formation permettront aux diplômés d'accéder aux nombreux métiers de la gestion commerciale et administrative dans les domaines du commerce, de l'administration, des activités financières ou dans les secteurs culturel ou sportif. La formation offre aux titulaires du B.U.T. GACO de véritables atouts pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Elle permet aussi aux diplômés une éventuelle poursuite d'études en vue d'obtenir un Master.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le B.U.T. GACO est décliné avec trois blocs de compétences communs la première année, auxquels s'ajoutent des blocs de compétences propres à chaque parcours en année 2 et année 3.

Ainsi, quel que soit le parcours choisi, le titulaire du B.U.T. GACO sera formé :

- À la gestion d'un projet dans une organisation. Il sera capable de lire les éléments d'un cahier des charges, d'un budget, de respecter un cadrage, de générer des idées au travers d'ateliers de créativité et d'être force de proposition.

- Au pilotage interne de l'organisation. Il sera capable d'analyser l'environnement de l'organisation, de diagnostiquer les enjeux économiques, juridiques et environnementaux de l'organisation et d'évaluer la situation financière.

- À la conception d'une démarche marketing. Il sera capable d'analyser l'influence de l'environnement sur le fonctionnement du marché, d'identifier les acteurs du marché, d'élaborer le mix produit - prix - distribution – communication, de mettre en œuvre de façon adaptée et responsable les opérations de vente, de logistique et de transport pour déployer les activités de l'organisation sur le marché national et les marchés internationaux.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A l'issue de la première année de BUT, l'étudiant sera capable de :

- Participer à la réalisation d'un projet
- S'insérer dans le pilotage de l'organisation
- Participer à la démarche marketing

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : [Référentiel de formation](#)

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE11	RESSOURCES										
Participer à la réalisation d'un projet	R1.01 - Expression et communication 1	1,5	10,5	3,5		15,5	CC	8,5			
	R1.02 - LV 1- Anglais	1,5	7	4,5		13	CC	7,5			
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	8	0		8	CC	4,5			
	R1.04 - Fondamentaux de la comptabilité	6	6	0		12	CC	6,5			
	R1.05 - Culture juridique	6	9	0		15	CC	8			
	R1.06 - Fondamentaux de l'économie	7,5	7,5	0		15	CC	8			
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	10		10	CC	5,5			
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	6	0	4		10	CC	5,5			
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	1,5	2,5	0		4	CC	2,5			
	R1.10 - PPP1	0	6	0		6	CC	3,5			
	TOTAL RESSOURCES	30	56,5	22		108,5		60			
	SAÉ										
	S1.01 - Mettre en forme le projet d'une organisation	1,5	7,5	3	10	12	CC	40			
	Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0			
	TOTAL SAÉ	3	7,5	3	10	13,5		40			
TOTAL UE11		33	64	25	10	122		100	10		
UE12	RESSOURCES										
Participer au pilotage interne de l'organisation	R1.01 - Expression et communication 1	0	1,5	1,5		3	CC	2			
	R1.02 - LV 1- Anglais	0	7	4,5		11,5	CC	7			
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	8	0		8	CC	5			
	R1.04 - Fondamentaux de la comptabilité	6	6	0		12	CC	7,5			
	R1.05 - Culture juridique	6	9	0		15	CC	9			
	R1.06 - Fondamentaux de l'économie	7,5	7,5	0		15	CC	9			
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	6		6	CC	3,5			
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	4,5	0	5		9,5	CC	6			
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	7	6,5	0		13,5	CC	8,5			
	R1.10 - PPP1	0	3	0		3	CC	2,5			
	TOTAL RESSOURCES	31	48,5	17		96,5		60			
	SAÉ										
	S1.02 - Participer au pilotage d'une organisation	3	16,5	1,5	10	21	CC	26,5			
	S1.04 - Identifier les compétences professionnelles	0	0	10,5	10	10,5	CC	13,5			
	Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0			
	TOTAL SAÉ	4,5	16,5	12	20	33		40			
TOTAL UE 12		35,5	65	29	20	129,5		100	10		
UE13	RESSOURCES										
Convevoir la démarche marketing	R1.01 - Expression et communication 1	0	1,5	1,5		3	CC	5			
	R1.02 - LV 1- Anglais	0	4	1,5		5,5	CC	9			
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	2	0		2	CC	3,5			
	R1.04 - Fondamentaux de la comptabilité	3	3	0		6	CC	10			
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	3,5		3,5	CC	6			
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	0	0	1,5		1,5	CC	2,5			
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	6,5	6	0		12,5	CC	21			
	R1.10 - PPP1	0	1,5	0		1,5	CC	3			
	TOTAL RESSOURCES	9,5	18	8		35,5		60			
		SAÉ									
		S1.03 - Concevoir le marketing d'une organisation	7,5	16,5	0	10	24	CC	40		
	Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0			
	TOTAL SAÉ	9	16,5	0	10	25,5		40			
TOTAL UE 13		18,5	34,5	8	10	61		100	10		
TOTAL S1		87	163,5	62	40	312,5		300	30		
CC : contrôle continu											
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation											

SEMESTRE 2											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE21	RESSOURCES										
Participer à la réalisation d'un projet	R2.01 - Expression et communication 2	0	3,5	1,5		5	CC	2			
	R2.02 - LV 1- Anglais	1,5	6,5	5		13	CC	5,5			
	R2.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	8	0		8	CC	4			
	R2.04 - Pilotage comptable des organisations	7	10	0		17	CC	7,5			
	R2.06 - Société, organisation et développement durable	8	9,5	0		17,5	CC	7,5			
	R2.07- Traitement de l'information	0	8	12,5		20,5	CC	8,5			
	R2.09 - Marketing d'études	8	7	0		15	CC	7			
	R2.10 - PPP 2	1,5	0	5,5		7	CC	3			
	TOTAL RESSOURCES	26	52,5	24,5			103		45		
	SAÉ										
S2.01 - Participer à la réalisation d'un projet	0	15	0	15		15	CC	31,5			
S2.05 - Projet transverse	0	4	0	15		4	CC	10,5			
Portfolio	0	1,5	0	2		1,5		3			
Stage								10			
TOTAL SAÉ	0	20,5	0			20,5		55			
TOTAL UE21		26	73	24,5	32	123,5		100	10		
UE22	RESSOURCES										
Participer au pilotage interne de l'organisation	R2.01 - Expression et communication 2	1,5	9	4,5		15	CC	6			
	R2.02 - LV 1- Anglais	0	10	3		13	CC	5,5			
	R2.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	8	0		8	CC	3,5			
	R2.04 - Pilotage comptable des organisations	8	9,5	0		17,5	CC	7			
	R2.05 - Droit de l'entreprise	12	18	0		30	CC	12,5			
	R2.06 - Société, organisation et développement durable	7	10	0		17	CC	7			
	R2.07- Traitement de l'information	0	3,5	3,5		7	CC	3			
	R2.08 - Management des organisations	10,5	13,5	0		24	CC	9,5			
	R2.09 - Marketing d'études	5	5,5	0		10,5	CC	4,5			
	R2.10 - PPP 2	1,5	0	2,5		4	CC	1,5			
TOTAL RESSOURCES	45,5	87	13,5			146		60			
SAÉ											
S2.02 - Participer au pilotage interne d'une organisation	3	4,5	4,5	15		12	CC	10,5			
S2.04 - Réaliser le diagnostic managérial d'une organisation	3	10,5	1,5	15		15	CC	13,5			
S2.05 - Projet transverse	0	5	0	10		5	CC	4,5			
Portfolio	0	1,5	0	1,5		1,5		1,5			
Stage								10			
TOTAL SAÉ	6	21,5	6	41,5		33,5		40			
TOTAL UE 22		51,5	108,5	19,5	41,5	179,5		100	10		
UE23	RESSOURCES										
Convoier la démarche marketing	R2.01 - Expression et communication 2	1,5	5,5	3		10	CC	12,5			
	R2.02 - LV 1- Anglais	0	1,5	2,5		4	CC	5			
	R2.03 - LV2	0	2	0		2	CC	3			
	R2.07- Traitement de l'information	0	3,5	3,5		7	CC	8,5			
	R2.08 - Management des organisations	3	3	0		6	CC	7,5			
	R2.09 - Marketing d'études	5	5,5	0		10,5	CC	13,5			
	R2.10 - PPP 2	1,5	0	2,5		4	CC	5			
	TOTAL RESSOURCES	11	21	11,5			43,5		55		
	SAÉ										
	S2.03 - Mener une étude marketing	6	12	7,5	15		25,5	CC	28,5		
S2.05 Projet transverse	0	5	0	10		5	CC	4,5			
Portfolio	0	1,5	0	1,5		1,5		2			
Stage								10			
TOTAL SAÉ	6	18,5	7,5	26,5		32		45			
TOTAL UE 23		17	39,5	19	26,5	75,5		100	10		
TOTAL S2		94,5	221	63	100	378,5		300	30		
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		181,5	384,5	125	140	691		600	60		
CC : contrôle continu											
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation											

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1 GENIE BIOLOGIQUE					Année 2021
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					BUT1
Mention :	Biologie Médicale et Biotechnologies GB BMB					
Volume horaire étudiant :	222 h	203,5 h	414 h	0 h	210 h	839,5h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Philippe GARNIER Professeur ☎ 03.80.39.65.41 gb-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT GB Nasr-Eddine BENCHADDOU ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : Anne VEYNANTE ☎ 03.80.39.65.40 gb-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
<p>Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE département Génie Biologique Bd Dr Petitjean B.P. 17867 - 21078 DIJON Cedex</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le bachelor universitaire de technologie Génie Biologique (B.U.T GB) est une formation de 3 ans, de technicien supérieur, assistant ingénieur accessible après le BAC. Ce diplôme développe une filière technologique menant au grade de licence (180 ECTS), reconnu au niveau national et au niveau européen. Cette formation est conçue pour une insertion professionnelle immédiate et permet également des poursuites d'étude.

Le technicien supérieur, assistant ingénieur en biologie peut réaliser et analyser des expériences dans le domaine du vivant, rechercher, analyser et présenter des données, faire des propositions en réponse à une problématique biologique.

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Biologique parcours Biologie médicale et Biotechnologie prépare en 6 semestres des techniciens supérieurs ou des assistants ingénieurs polyvalents dans le domaine de la santé humaine et du bien-être, de la santé animale, ainsi que dans celui des biotechnologies.

Qu'il exerce dans un laboratoire ou dans une entreprise, le titulaire de ce diplôme possède les compétences techniques requises pour réaliser des examens ou des analyses biologiques, physico-chimiques ou biochimiques, effectuer des tests de contrôle des produits et intervenir en expérimentation animale in vivo et in vitro. Il maîtrise les techniques analytiques et biotechnologiques les plus modernes applicables à tous les types d'échantillons et s'adapte aux nouveaux outils technologiques.

Le BUT Génie Biologique parcours Biologie médicale et biotechnologie figure dans la liste des diplômes exigés pour le recrutement sur titre d'un technicien dans un laboratoire de biologie médicale, hospitalier ou privé. Il s'agit d'une profession de santé réglementée (Art. L.4352-2 du code de la santé publique). La possession du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins (décret n°80-987) est obligatoire pour pouvoir réaliser de tels prélèvements et est souvent exigée pour un recrutement en laboratoire de biologie médicale.

Le parcours s'organise en 5 compétences qui se développent sur 2 ou 3 années, avec des niveaux de complexité croissant au cours de la formation.

Deux compétences sont communes à tous les parcours du BUT Génie Biologique :

- Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie
- Expérimenter dans le génie biologique

Trois compétences sont spécifiques du parcours Biologie médicale et biotechnologie :

- Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé
- Réaliser des examens de biologie médicale
- Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue de leur formation, les étudiants du parcours BMB pourront être recrutés dans les laboratoires d'analyses médicales privés et publics, l'établissement français du sang, les laboratoires d'assistance médicale à la procréation, les laboratoires d'anatomie et de cytologie pathologiques, les laboratoires de recherche publique (universités, Inserm, INRAE, CNRS...), le secteur Recherche et Développement des industries pharmaceutiques, parapharmaceutiques, biotechnologiques et cosmétiques, les services d'analyses et de contrôle ou encore dans la police scientifique.

Métiers visés en sortie de BUT :

- Technicien supérieur ou assistant ingénieur
- De laboratoire de santé

- En biologie médicale
- En industries pharmaceutiques
- En industries cosmétiques
- En biotechnologies
- En expérimentation animale
- En Recherche et Développement
- Dans la police scientifique
- En laboratoire de contrôle et qualité
- Comme animateur qualité, sécurité, santé et environnement

Même si l'insertion professionnelle à BAC+3 est encouragée, le BUT Génie Biologique parcours Biologie médicale et biotechnologie permet également d'envisager des passerelles (à BAC+2 ou 3) pour de nombreuses poursuites d'études, dans les mêmes domaines et secteurs d'activités, en formation initiale ou par alternance.

- Compétences acquises à l'issue de la formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie

Expérimenter dans le génie biologique

Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé

Réaliser des examens de biologie médicale

Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé

- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie :

- Préparer les réactifs, consommables, échantillons, matériels et installations pour l'analyse
- Appliquer un protocole opératoire individuellement ou collectivement
- Identifier les étapes critiques dans un protocole opératoire
- Communiquer les résultats sous la forme la plus appropriée

Expérimenter dans le génie biologique :

- Décrire de manière objective un phénomène naturel
- Identifier une problématique scientifique en distinguant une hypothèse d'une opinion
- Utiliser les outils adaptés à la réalisation d'une expérimentation
- Rendre compte des résultats d'une expérimentation de manière appropriée
- Identifier et référencer des documents scientifiques et techniques

Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé :

- Mettre en œuvre des procédures expérimentales d'études physiologiques
- Acquérir les gestes expérimentaux basiques sur l'animal de laboratoire
- Explorer les fonctions cellulaires, leur interaction au sein d'un tissu et cultiver des cellules

Réaliser des examens de biologie médicale :

- Mettre en œuvre les approches d'hématologie afin de réaliser un hémogramme et le groupage sanguin.
- Utiliser les techniques de bases en immunologie et réaliser les examens sérologiques les plus fréquents.
- Mettre en œuvre les approches courantes de microbiologie et biochimie médicale pour caractériser un échantillon biologique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
Réaliser des analyses élémentaires	R1.01 Chimie générale	6	10	15		31	CC	10		
	R1.02 Chimie organique	3	5	0		8	CC	8		
	R1.03 Biochimie structurale	17	7	9		33	CC	13		
	R1.04 Techniques analytiques	0	0	12		12	CC	5		
	R1.05 Microbiologie	8	3	12		23	CC	11		
	R1.06 Statistiques	0	10,5	0		10,5	CC	7		
	R1.12 Expression Communication	0	0	5		5	CC	4		
	R1.13 Anglais	0	0	10		10	CC	6		
	R1.14 PPP	0	3	1		4	CC	1		
TOTAL RESSOURCES	34	38,5	64		136,5		65			
	SAÉ									
	SAE 1.1 Analyses microbiologiques et chimiques simples d'une matrice	6	8	18	42	32	CC	45		
	Portfolio	0	0,5	0	8	0,5		0		
TOTAL UE 11	40 h CM Commun avec SAB	40	47	82	50	169	0	110	11	
UE12	RESSOURCES									
Observer la variation d'un phénomène biologique	R1.07 Biologie cellulaire	7	3	0		10	CC	8		
	R1.08 Biologie générale	10	3	12		25	CC	16		
	R1.09 Physique	0	17	10		27	CC	16		
	R1.10 Mathématiques	0	15	0		15	CC	9		
	R1.11 Bureautique	0	0	8		8	CC	5		
	R1.12 Communication	0	0	5		5	CC	4		
	R1.13 Anglais	0	0	10		10	CC	6		
	R1.14 PPP	0	3	1		4	CC	1		
	TOTAL RESSOURCES	17	41	46		104		65		
	SAÉ									
	SAE1.2 Explorer la place d'une cellule au sein d'un organe et d'un organisme en utilisant des méthodes adaptées	8	6	18	42	32	CC	45		
	Portfolio	0	0,5	0	0	0,5		0		
TOTAL UE 12	25 h CM Commun avec SAB	25	47,5	64	42	136,5	CC	110	11	
UE13	RESSOURCES									
Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	R1.15 BMB Physiologie et expérimentation animale	17	5	10		32	CC	16		
	R1.16 BMB Biologie animale	0	7	4		11	CC	5,5		
	R1.12 Communication	0	0	2		2	CC	1		
	R1.13 Anglais	0	0	4		4	CC	1		
	R1.14 PPP	0	0	1		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	17	12	21		50		24		
	SAÉ									
	SAE 1.3BMB Organiser et mettre en place une procédure d'expérimentation animale dans le cadre de la réglementation en vigueur	1	2	9	14	12	CC	16		
	Portfolio	0	0	0	0	0		0		
TOTAL UE 13		18	14	30	14	62		40	4	
UE14	RESSOURCES									
Mettre en oeuvre les examens les plus courants en laboratoire de biologie médicale	R1.17 BMB Hématologie	7,5	3	3		13,5	CC	10,5		
	R1.18 BMB Immunologie	6	2	0		8	CC	11		
	R1.12 Communication	0	0	2		2	CC	1		
	R1.13 Anglais	0	0	4		4	CC	1		
	R1.14 PPP	0	0	1		1	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	13,5	5	10		28,5		24		
	SAÉ									
	SAE 1.4MBMB Mettre en œuvre un examen de biologie médicale de première intention en hématologie et immunologie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention.	0	1	3	14	4	CC	16		
	Portfolio	0	0	0	0	0		0		
TOTAL UE 14		13,5	6	13	14	32,5		40	4	
TOTAL S1		96,5	114,5	189	120	400		300	30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
Réaliser des analyses élémentaires	R2.01 Chimie générale	10	6	14		30	CC	15		
	R2.02 Chimie organique	2	0	15		17	CC	8		
	R2.03 Biochimie structurale	10	5	0		15	CC	11		
	R2.04 Techniques analytiques biochimie	0	0	9		9	CC	4		
	R2.05 Microbiologie	10	2	25		37	CC	15		
	R2.11 Communication	0	0	5		5	CC	3		
	R2.12 Anglais	0	0	10		10	CC	3		
	R2.13 PPP	0	2	1		3	CC	1		
	TOTAL RESSOURCES	32	15	79		126		60		
	SAÉ									
	Saé 2.1 Extraction, purification et dosage spectrophotométrique d'une molécule ou d'une famille de molécules issue d'un liquide biologique	16	9	14	28	39	CC	36		
	Portfolio	0	0,5	0	8	0,5		4		
TOTAL UE21	48 h CM Commun avec SAB	48	24,5	93	36	165,5		100	10	
UE22	RESSOURCES									
Observer la variation d'un phénomène biologique	R2.06 Biologie cellulaire	6,5	3,5	3		13	CC	8		
	R2.07 Biologie et physiologie	13	3	8		24	CC	13		
	R2.08 Biochimie métabolique	5	4	0		9	CC	11		
	R2.09 Physique	0	10	13		23	CC	12		
	R2.10 Statistiques	0	10,5	0		10,5	CC	7		
	R2.11 Communication	0	0	5		5	CC	4		
	R2.12 Anglais	0	0	10		10	CC	4		
	R2.13 PPP	0	2	1		3	CC	1		
	TOTAL RESSOURCES	24,5	33	40		97,5		60		
	SAÉ									
	SAÉ 2.2 Mesurer la réponse d'un paramètre physiologique à un stimulus	9	10	20	28	39	CC	36		
	Portfolio	0	0,5	0	0	0,5	CC	4		
TOTAL UE 22	33,5 h CM Commun avec SAB	33,5	43,5	60	28	137		100	10	
UE23 BMB	RESSOURCES									
Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	R2.14 BMB Culture Cellulaire	9	3	9		21	CC	11,5		
	R2.15 BMB Bio Cell Complémentaire	5	2	3		10	CC	5,5		
	R2.16 BMB Physio + Expé animale	8	2	10		20	CC	10,5		
	R2.11 Communication	0	0	2		2	CC	1		
	R2.12 Anglais	0	0	2		2	CC	1		
	R2.13 PPP	0	0	0,5		0,5	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	22	7	26,5		55,5		30		
	SAÉ									
	SAE 2.3BMB Cultiver des cellules dans le respect des BPL	5	2	12	8	19	CC	18		
	Portfolio	0	0	0,5	0	0,5	CC	2		
TOTAL UE 23 BMB		27	9	39	8	75	CC	50	5	
UE24 BMB	RESSOURCES									
Mettre en oeuvre les examens les plus courants en laboratoire de biologie médicale	R2.17 BMB Biochimie médicale	9	5	4		18	CC	13		
	R2.18 BMB Microbiologie médicale	4	7	8		19	CC	11,5		
	R2.19 BMB Organiser un examen de biologie médicale	4	0	0		4	CC	3		
	R2.11 Communication	0	0	2		2	CC	1		
	R2.12 Anglais	0	0	2		2	CC	1		
	R2.13 PPP	0	0	0,5		0,5	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	17	12	16,5		45,5		30		
	SAÉ									
	SAE 2.4BMB Mettre en œuvre un examen de biologie médicale de première intention en Biochimie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention	0	0	8	13	8	CC	9		
	SAE 2.5BMB Mise en œuvre d'un examen cytot bactériologique des urines	0	0	8	5	8	CC	9		
	TOTAL 2 SAÉ de l'UE 2.4 BMB	0	0	16	18	16		18		
	Portfolio	0	0	0,5	0	0,5	CC	2		
TOTAL UE24 BMB		17	12	33	18	62		50	5	
TOTAL S2		125,5	89	225	90	439,5		300	30	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		222	203,5	414	210	839,5		600	60	
CC : contrôle continu	dont CM en commun avec SAB	146,5								
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1 GENIE BIOLOGIQUE					Année 2021
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					BUT1
Mention :	Science de l'Aliment et Biotechnologies GB SAB					
Volume horaire étudiant :	215 h	217,5 h	433 h	0 h	210 h	865,5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Philippe GARNIER Professeur ☎ 03.80.39.65.41 gb-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT GB Nasr-Eddine BENHADDOU ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne VEYNANTE ☎ 03.80.39.65.40 gb-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante de rattachement : IUT DIJON département Génie Biologique Bd Dr Petitjean B.P. 17867 - 21078 DIJON Cedex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Biologique (B.U.T GB) est une formation de 3 ans, de technicien supérieur, assistant ingénieur accessible après le BAC. Ce diplôme développe une filière technologique menant au grade de licence (180 ECTS), reconnu au niveau national et au niveau européen. Cette formation est conçue pour une insertion professionnelle immédiate et permet également des poursuites d'étude.

Le technicien supérieur, assistant ingénieur en biologie peut réaliser et analyser des expériences dans le domaine du vivant, rechercher, analyser et présenter des données, faire des propositions en réponse à une problématique biologique.

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) Génie Biologique parcours Sciences de l'aliment et biotechnologie (SAB) forme des techniciens supérieurs, des assistants ingénieurs polyvalents et autonomes, des chefs de projet ou d'équipe, ou des consultants dans les domaines très variés de l'agroalimentaire, la pharmaceutique, la cosmétique, les biotechnologies ou de la restauration collective. Par sa polyvalence, le diplômé du B.U.T SAB prend en charge des missions techniques ou réglementaires diverses en production, qualité, analyses ou recherche et développement.

Le parcours s'organise en 5 compétences qui se développent sur 2 ou 3 années, avec des niveaux de complexité croissant au cours de la formation.

Deux compétences sont communes à tous les parcours du BUT Génie Biologique :

- Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie
- Expérimenter dans le génie biologique

Trois compétences sont spécifiques du parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie :

- Animer le management de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité, et de l'Environnement en Industries Alimentaires et Biotechnologiques
- Organiser la production des aliments et des biomolécules
- Innover en sciences des aliments et biotechnologie

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le B.U.T. Génie Biologique parcours SAB conduit les diplômés à exercer leurs activités dans des structures très diverses telles que :

- Des laboratoires d'analyses et de contrôle publics ou privés,
- Des industries (agroalimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, biotechnologiques, restauration collective)
- Des organismes de recherche et de développement publics ou privés,
- Des sociétés de prestation de service (analyses sensorielles, consultant qualité...)

Le B.U.T. Génie Biologique parcours SAB permet d'accéder à de nombreux métiers tels que :

- Technicien supérieur de laboratoire d'analyses et de contrôle, capable de mettre en œuvre des analyses complexes en microbiologie, chimie, physique et biologie moléculaire pour évaluer la qualité des produits dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité.
- Assistant ingénieur de recherche, compétent pour assurer la mise en œuvre d'expérimentation dans le cadre d'activités de recherche en biotechnologies, en sciences des aliments, en génie des procédés, ou par la participation à des programmes en sécurité alimentaire, en santé animale
- Animateur QHSE dont la mission est de faire vivre au quotidien les démarches d'amélioration continue relatives à la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement par le déploiement d'outils adaptés (mise en place d'audits internes, de formations, d'actions de communication ou de sensibilisation...)
- Assistant ou Responsable qualité (en fonction de la taille de l'entreprise), garant de l'application de la réglementation et de la politique qualité dans une entreprise
- Responsable d'atelier de production ou chef d'équipe, responsable de la conduite d'un processus de fabrication de produits alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques ou biotechnologiques depuis la conception jusqu'au conditionnement des produits finis, en gérant les matières premières, les déchets, les équipements, les moyens humains dans le respect des objectifs de délais et de coûts
- Assistant chef de projet en recherche et développement ou innovation : participation à des projets de conception de nouveaux produits, de modification des procédés de fabrication, de développement de procédés respectueux de l'environnement

L'insertion professionnelle à BAC+3 est l'une des vocations de la formation du BUT Génie Biologique parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (SAB), mais le diplôme permet également d'envisager des poursuites d'études variées via éventuellement des passerelles à BAC+2 ou 3.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie :

Expérimenter dans le génie biologique :

Animer le management de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité, et de l'Environnement en Industries Alimentaires et Biotechnologiques

Organiser la production des aliments et des biomolécules

Innovier en sciences des aliments et biotechnologie

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie :

- Préparer les réactifs, consommables, échantillons, matériels et installations pour l'analyse
- Appliquer un protocole opératoire individuellement ou collectivement
- Identifier les étapes critiques dans un protocole opératoire
- Communiquer les résultats sous la forme la plus appropriée

Expérimenter dans le génie biologique :

- Décrire de manière objective un phénomène naturel
- Identifier une problématique scientifique en distinguant une hypothèse d'une opinion
- Utiliser les outils adaptés à la réalisation d'une expérimentation
- Rendre compte des résultats d'une expérimentation de manière appropriée
- Identifier et référencer des documents scientifiques et techniques

Animer le management de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité, et de l'Environnement en Industries Alimentaires et Biotechnologiques :

- S'approprier les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité
- Contrôler microbiologiquement les aliments et les bioproduits en appliquant les normes
- Contrôler les critères physico-chimiques des aliments et des bioproduits en appliquant les normes

Organiser la production des aliments et des biomolécules :

- Réaliser l'analyse fonctionnelle d'une ligne de production
- Utiliser les outils de contrôle et d'analyse de la production
- Identifier les filières et les produits

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11	RESSOURCES								
Réaliser des analyses élémentaires	R1.01 Chimie générale	6	10	15		31	CC	10	
	R1.02 Chimie organique	3	5	0		8	CC	8	
	R1.03 Biochimie structurale	17	7	9		33	CC	13	
	R1.04 Techniques analytiques	0	0	12		12	CC	5	
	R1.05 Microbiologie	8	3	12		23	CC	11	
	R1.06 Statistiques	0	10,5	0		10,5	CC	7	
	R1.12 Expression Communication	0	0	5		5	CC	4	
	R1.13 Anglais	0	0	10		10	CC	6	
	R1.14 PPP	0	3	1		4	CC	1	
	TOTAL RESSOURCES	34	38,5	64		136,5		65	
	SAÉ								
	SAE 1.1 Analyses microbiologiques et chimiques simples d'une matrice	6	8	18	42	32	CC	45	
	Portfolio	0	0,5	0	8	0,5		0	
TOTAL UE11	40 h CM Commun avec SAB	40	47	82	50	169	0	110	11
UE12	RESSOURCES								
Observer la variation d'un phénomène biologique	R1.07 Biologie cellulaire	7	3	0		10	CC	8	
	R1.08 Biologie générale	10	3	12		25	CC	16	
	R1.09 Physique	0	17	10		27	CC	16	
	R1.10 Mathématiques	0	15	0		15	CC	9	
	R1.11 Bureautique	0	0	8		8	CC	5	
	R1.12 Communication	0	0	5		5	CC	4	
	R1.13 Anglais	0	0	10		10	CC	6	
	R1.14 PPP	0	3	1		4	CC	1	
	TOTAL RESSOURCES	17	41	46		104		65	
		SAÉ							
	SAE 1.2 Explorer la place d'une cellule au sein d'un organe et d'un organisme en utilisant des méthodes adaptées	8	6	18	42	32	CC	45	
	Portfolio	0	0,5	0	0	0,5		0	
TOTAL UE 12	25 h CM Commun avec SAB	25	47,5	64	42	136,5	CC	110	11
Mettre en oeuvre la réglementation pour assurer la sécurité des aliments et des bioproduits	R1.15 SAB Qualité et sécurité des aliments	3	2	0		5	CC	5	
	R1.16 SAB Microbiologie alimentaire	6	0	3		9	CC	8	
	R1.17 SAB Biochimie physico-chimie Alimentaires	4	0	6		10	CC	8,5	
	R1.12 Communication	0	0	2		2	CC	1	
	R1.13 Anglais	0	0	4		4	CC	1	
	R1.14 PPP	0	0	1		1	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	13	2	16		31		24	
		SAÉ							
	SAE 1.3 SAB Contrôler l'hygiène lors d'une production des aliments et/ou de bioproduits	3	3	2	14	8	CC	16	
	Portfolio	0	0	0	0	0		0	
TOTAL UE 13 SAB		16	5	18	14	39		40	4
UE14 SAB	RESSOURCES								
Maîtriser l'environnement de production	R1.18 SAB Technologie Alimentaire et Cosmétique	3	0	4		7	CC	6	
	R1.19 SAB Opérations Unitaires	0	6	4		10	CC	3	
	R1.20 SAB Physique Industrielle	0	12	13		25	CC	12,5	
	R1.12 Communication	0	0	2		2	CC	1	
	R1.13 Anglais	0	0	4		4	CC	1	
	R1.14 PPP	0	0	1		1	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	3	18	28		49		24	
	SAÉ								
	SAE 1.4 SAB Préparer et mettre en œuvre une production alimentaire ou de bioproduit simple	9	0	4	14	13	CC	16	
	Portfolio	0	0	0	0	0		0	
TOTAL UE14		12	18	32	14	62		40	4
TOTAL S1		93	117,5	196	120	406,5		300	30

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 2021-2022
Domaine :	FORMATIONS TECHNOLOGIQUES, INGENIERIE, MANAGEMENT					BUT1
Mention :	Génie Civil Construction Durable GCCD					
Volume horaire étudiant :	115 h	352 h	393 h	h	4 semaines 150 h	860 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage et projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>David JOANNIC Maître de conférences</p> <p>☎ 03.86.49.28.20 gccd-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT GCCD ☎ 03.80.39.65.33 scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.86.49.28.20 gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON site d'AUXERRE département Génie Civil Construction Durable Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Civil - Construction Durable (BUT GCCD) a pour objectif de former, en six semestres, des techniciens supérieurs dotés de fortes compétences technologiques, mais également familiers des aspects non technologiques de la profession comme la conduite de projets, la perception des enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la santé

et sécurité au travail, la prise en compte des aspects environnementaux et du développement durable. Les techniciens supérieurs sont destinés à exercer indifféremment au niveau de la maîtrise d'ouvrage (programmation des travaux), de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études techniques, économie de la construction) ou des travaux, de l'organisation et de l'encadrement de chantier (entreprises de construction). Leurs compétences couvrent l'ensemble des techniques de construction, des fondations aux structures jusqu'aux équipements techniques, de la stabilité des constructions aux questions de confort thermique, acoustique et visuel, du choix des matériaux à la définition des techniques de construction, du terrassement aux aménagements routiers ou aux ouvrages d'art. Ainsi formés, ils peuvent être immédiatement opérationnels dans les entreprises de Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les bureaux d'études ou de méthodes, les laboratoires, les collectivités territoriales ou les entreprises de service. Ces techniciens supérieurs n'ont pas pour mission de faire le travail des ingénieurs dont ils sont souvent sous la responsabilité, mais ils doivent être en mesure d'en comprendre le sens et les finalités.

La formation vise à donner aux étudiants les connaissances et les aptitudes nécessaires pour répondre aux défis du développement durable et à l'évolution rapide des métiers dans le très vaste domaine de la construction. Elle vise aussi à développer les aptitudes nécessaires au technicien supérieur dans son milieu de travail comme l'ouverture à la communication, l'animation ou la direction d'une équipe. Ce BUT est dispensé dans les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui offrent les avantages de l'Université (bibliothèques universitaires, laboratoires de langues, services des sports et de santé...), avec un encadrement renforcé. Cette formation alterne entre cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP). Les étudiants bénéficient également d'un soutien pédagogique et méthodologique important.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires du BUT GCCD peuvent continuer leurs études ou s'insérer dans la vie active.

Poursuite d'études

Après un bac+3, les étudiants peuvent faire un master ou intégrer une école d'ingénieur, en formation classique ou en alternance.

Insertion professionnelle

Les personnes qui souhaitent devenir actives peuvent notamment se spécialiser dans l'encadrement des chantiers, en bureau d'études et dans la maîtrise d'ouvrage.

Le titulaire d'un BUT GCCD exerce son activité dans tous les domaines du BTP. La formation généraliste prépare à **une grande diversité de métiers que l'on peut classer en trois grands domaines en fonction du contexte de l'activité et des objectifs visés** :

- **Maîtrise d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage est le donneur d'ordre au profit duquel sont réalisés les travaux du bâtiment ou les infrastructures. Il en est le commanditaire et celui qui en supporte le coût financier. Ce domaine vers lequel se tourne un nombre croissant de nos diplômés est encore méconnu des étudiants. Il s'agit des métiers d'assistant technique à la maîtrise d'ouvrage lors de la programmation et du suivi des travaux neufs, ainsi que des métiers concernant la maintenance et l'entretien des ouvrages.

- **Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre s'entend ici comme l'ensemble des fonctions liées à l'ingénierie de construction au cours des phases successives de conception, d'études, d'exécution et de contrôle d'un ouvrage. La palette des métiers concernés est très large : elle s'étend des métiers de technicien de bureau d'études, de contrôle ou de laboratoire, de dessinateur-projeteur, de métreur... jusqu'aux métiers concernant l'ingénierie de contrôle et de maintenance des ouvrages. Ces métiers nécessitent des compétences spécifiques relatives à l'animation de réunions.

- **Préparation et encadrement de chantier**

Ces métiers recouvrent l'ensemble des tâches nécessaires à l'organisation générale des chantiers et à la bonne exécution des travaux, notamment en matière de sécurité. Il s'agit des métiers de conducteur ou aide-conducteur de travaux, chef de chantier ou assistant chef de chantier, métreur, technicien

d'études de prix, technicien méthodes, chargé d'affaires... Ces métiers nécessitent des compétences spécifiques relatives à l'aptitude à la direction et à l'animation d'équipes.

Principaux métiers visés (références ROME)

- F1106 : Ingénierie et études du BTP
- F1108 : Métier de la construction
- F1201 : Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
- F1202 : Direction de chantier
- I1101 : Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti

Type d'emplois accessibles après un BUT GCCD

- Débutant : Chef de chantier, Projeteur, Technicien études/métrés/devis, Technicien méthodes, Technicien de laboratoire, Technicien QSE, Assistant ou aide conducteur de travaux, Opérateur BIM.
- Après 2 ou 3 ans d'expérience : Conducteur de travaux, Chargé d'affaires, Coordinateur BIM.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le BUT GCCD permet de développer 5 compétences professionnelles

- **Compétence 1 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment**

Cette compétence recouvre toutes les activités d'étude, de choix de solutions, de proposition de variantes à partir d'une analyse des contraintes techniques et environnementales, du respect des normes et des résultats d'essais dans le secteur du bâtiment

- **Compétence 2 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics**

Cette compétence recouvre toutes les activités d'étude, de choix de solutions, de proposition de variantes à partir d'une analyse des contraintes techniques et environnementales, du respect des normes et des résultats d'essais dans le secteur des travaux publics.

- **Compétence 3 : Dimensionner des ouvrages et des équipements techniques du BTP**

Cette compétence recouvre toutes les activités de dimensionnement d'un ouvrage, tant du point de vue structurel (béton armé, bois, métal) que de l'enveloppe du bâtiment et de ses équipements techniques ainsi que les activités de dimensionnement des ouvrages géotechniques.

- **Compétence 4 : Organiser un chantier de BTP**

Cette compétence recouvre toutes les activités de chiffrage, de préparation et de gestion technique et humaine d'un chantier de bâtiment ou de travaux publics, depuis la réponse à un appel d'offres jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

- **Compétence 5 : Piloter techniquement un ouvrage tout au long de sa vie**

Cette compétence recouvre toutes les activités de diagnostic, de suivi, d'exploitation et de maintenance d'un ouvrage ou d'un parc d'ouvrages.

A travers 4 parcours possibles :

- Travaux bâtiment ;
- Travaux publics ;
- Bureaux d'études conception ;
- Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments (non proposé à l'IUT Dijon Auxerre).

La première année est identique pour tous les parcours. Dès la deuxième année l'étudiant devra choisir un parcours de spécialité. Les parcours se différencient alors par les champs d'application des différentes compétences et par le fait qu'en troisième année, seules trois compétences sont poursuivies.

- **Parcours travaux bâtiment**

Développement des compétences techniques, commerciales, de gestion et de management, nécessaires à la conduite des travaux dans le secteur du bâtiment.

- **Parcours travaux publics**

Développement des compétences techniques, commerciales, de gestion et de management, nécessaires à la conduite des travaux dans le secteur des travaux publics.

- **Parcours bureau d'études conception**

Compétences en lien avec l'ingénierie de la construction (conception, montage du dossier marché et études d'exécution)

- **Parcours réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments**

Forme des techniciens qui interviendront dans les phases de projet, de chiffrage et d'exécution de travaux de rénovation du bâti pour améliorer ses performances énergétiques et environnementales.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- **Compétence 1 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment**

Représenter des solutions techniques (Décrire les différentes technologies des bâtiments. Analyser des plans et des détails techniques. Produire des plans, coupes, détails techniques, schémas en respectant les normes de dessin. Réaliser un levé ou une implantation de bâtiment)

- **Compétence 2 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics**

Représenter des solutions techniques (Décrire différents procédés et technologies de TP. Analyser et produire des plans et des détails techniques de voiries, de réseaux et d'ouvrages de TP. Classer des sols en vue de leur réemploi routier. Caractériser la géométrie du terrain en vue de le modéliser)

- **Compétence 3 : Dimensionner des ouvrages et des équipements techniques du BTP**

Maîtriser les concepts fondamentaux au dimensionnement (Modéliser une structure isostatique pour en effectuer une analyse statique. Identifier les critères de dimensionnement d'éléments de structures simples en béton armé, en bois et en métal. Dimensionner des réseaux secs et humides simples et les systèmes associés. Calculer la performance thermique et hygrothermique d'une paroi)

- **Compétence 4 : Organiser un chantier de BTP**

S'initier au chiffrage et à la préparation des travaux (Définir la chronologie d'une opération de construction et identifier les intervenants et leurs fonctions. Exploiter les pièces écrites, graphiques et numériques du dossier technique pour réaliser un quantitatif. Estimer le prix de vente d'un ouvrage simple. Comparer des modes constructifs et proposer des modes opératoires en analysant les risques principaux. Décomposer la réalisation d'un ouvrage en tâches élémentaires et estimer leurs durées)

- **Compétence 5 : Piloter techniquement**

Caractériser les constituants d'un ouvrage existant ou en projet (Caractériser l'environnement d'un ouvrage. Identifier et caractériser les principaux matériaux et équipements du Génie Civil. Collecter, organiser et analyser des données)

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
BC1 : Solutions techniques en Bâtiment	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	1	1	2		4	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	1		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	1	3	2		6	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1		
	R1-5 TGO Technologie Gros Œuvre	4	8	4		16	CC	3		
	R1-6 DESSIN1 Dessin - Lecture de plans	2	2	20		24	CC	4		
	R1-7 SP Structure porteuse		2	2		4	CC	1		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			2		2		x		
	TOTAL RESSOURCES	10	25	35		70	CC	12		
	SAÉ									
	SAÉ1-1 Etude d'exécution d'un ouvrage de bâtiment	2	4	12	13	18	CC	8		
	Portfolio									
	TOTAL SAÉ	2	4	12	13	18	CC	8		
TOTAL UE11		12	29	47	13	88	CC	20		6
UE12	RESSOURCES									
BC2 : Solutions techniques en Travaux Publics	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	1	1	2		4	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	1		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	1	3	2		6	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1		
	R1-8 TTP1 Technologie Travaux Publics 1	4	8	4		16	CC	4		
	R1-9 TOPO1 Topographie 1	4	8	20		32	CC	4		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			2		2		x		
	TOTAL RESSOURCES	12	29	33		74	CC	12		
		SAÉ								
	SAÉ1-2 Projet d'ouvrage d'art	2	4	6	13	12	CC	6		
	SAÉ1-3 Relevé simple planimétrique et altimétrique			6		6	CC	2		
	Portfolio									
	TOTAL SAÉ	2	4	12	13	18	CC	8		
TOTAL UE 12		14	33	45	13	92	CC	20		6
UE13	RESSOURCES									
BC3 : Dimensionnement	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	1	1	2		4	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	3	4		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication		4	2		6	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais		4	2		6	CC	1		
	R1-7 SP Structure porteuse		2	2		4	CC	x		
	R1-10 MS1 Mécanique des structures 1	4	18	8		30	CC	4		
	R1-11 RES Réseaux secs et humides	4	18	8		30	CC	4		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			2		2		x		
	TOTAL RESSOURCES	10	50	30		90	CC	12		
		SAÉ								
	SAÉ1-4 Modélisation d'un élément structural simple et de son chargement.			3	7	3	CC	4		
	SAÉ1-5 Repérage et dimensionnement des réseaux secs et humides d'un ouvrage simple			3	6	3	CC	4		
	Portfolio									
	TOTAL SAÉ	0	0	6	13	6	CC	8		
TOTAL UE 13		10	50	36	13	96	CC	20		6
UE14	RESSOURCES									
BC4 : Organisation de Chantier	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques	1	1	2		4	CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	1		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	1	3	2		6	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1		
	R1-12 IDE Intervenants et Ouvrages dans leur environnement		5	2		7	CC	1		
	R1-13 MC1 Modes constructifs 1	2	6	10		18	CC	3		
	R1-14 CGF1 Chiffrage et gestion financière	4	14	4		22	CC	4		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			2		2		x		
	TOTAL RESSOURCES	10	38	25		73	CC	12		
		SAÉ								
	SAÉ1-6 Devis d'un ouvrage simple	2	4	10	13	16	CC	8		
	Portfolio									
	TOTAL SAÉ	2	4	10	13	16	CC	8		
TOTAL UE14		12	42	35	13	89	CC	20		6

UE15	RESSOURCES								
BC5 : Suivi technique d'un ouvrage	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques		2	2		4	CC	0,5	
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	2	5	1		8	CC	1,5	
	R1-3 COM1 Expression - Communication	1	3	2		6	CC	1	
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1	
	R1-12 IDE Intervenants et Ouvrages dans leur environnement	1	5	1		7	CC	1	
	R1-15 FC8 Fonctions des composants des Bâtiments	3	12			15	CC	3	
	R1-16 MX1 Connaissance des principaux matériaux	3	6	18		27	CC	4	
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			2		2		x	
	TOTAL RESSOURCES	11	36	28		75	CC	12	
	SAÉ								
SAÉ1-7 Etat des lieux d'un ouvrage existant	2	4	12	13	18	CC	8		
Portfolio			2	10	2				
TOTAL SAÉ	2	4	14	23	20	CC	8		
TOTAL UE15		13	40	42	23	95	CC	20	6
TOTAL S1		61	194	205	75	460	CC	100	30
<i>CC : contrôle continu</i>									
<i>saé : situation d'apprentissage et d'évaluation</i>									

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
BC1 : Solutions techniques en Bâtiment	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	4	1		6	CC	1		
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	1	3	2		6	CC	1		
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1		
	R2-4 DESSIN2 Dessin - Lecture de plans 2			16		16	CC	3		
	R2-5 TCESTechnologie CES	4	8	8		20	CC	5		
	R2-6 TOPO2 Topographie 2	1	1	10		12	CC	1		
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			2		2		x		
	TOTAL RESSOURCES	8	19	41		68	CC	12		
SAÉ										
SAÉ2-1 Projet d'aménagement de bâtiment	2	2	12	13	16	CC	6			
SAÉ2-8 Stage 1								1		
Portfolio								1		
TOTAL SAÉ	2	2	12	13	16	CC	8			
TOTAL UE21		10	21	53	13	84	CC	20	6	
UE22	RESSOURCES									
BC2 : Solutions techniques en Travaux Publics	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	4	1		6	CC	1		
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	1	3	2		6	CC	1		
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1		
	R2-6 TOPO2 Topographie 2	1	1	10		12	CC	3		
	R2-7 TTP2 Technologie Travaux Publics 2	4	6	8		18	CC	5		
	R2-13 MX2 Matériaux granulaires, sols et réemplois	2	7	4		13	CC	1		
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			2		2		x		
	TOTAL RESSOURCES	10	24	29		63	CC	12		
SAÉ										
SAÉ2-2 Projet de voiries et de réseaux divers (VRD)	2	2	4	13	8	CC	4			
SAÉ2-3 Relevé complexe planimétrique et altimétrique				8	8	CC	2			
SAÉ2-8 Stage 1								1		
Portfolio								1		
TOTAL SAÉ	2	2	12	13	16	CC	8			
TOTAL UE 22		12	26	41	13	79	CC	20	6	

UE23	RESSOURCES										
BC3 : Dimensionnement	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	1	4		6	CC	2			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2		4	2		6	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2		4	2		6	CC	1			
	R2-8 MS2 Mécanique des structures 2	4	16	8		28	CC	4			
	R2-9 TTH Transferts thermiques et hydriques	4	16	8		28	CC	4			
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			2		2		x			
	TOTAL RESSOURCES	9	41	26		76	CC	12			
	SAÉ										
	SAÉ2-4 Calcul des sollicitations et des déformations d'une structure d'un ouvrage simple à l'aide d'un logiciel professionnel			2	6	2	CC	3			
	SAÉ2-5 Performance d'isolation d'un élément d'ouvrage simple et solutions pour satisfaire des contraintes hygrothermiques			2	7	2	CC	3			
SAÉ2-8 Stage 1							1				
Portfolio							1				
TOTAL SAÉ	0	0	4	13	4	CC	8				
TOTAL UE 23	9	41	30	13	80	CC	20		6		
UE24	RESSOURCES										
BC4 : Organisation de Chantier	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	4	1		6	CC	1			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	1	3	2		6	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1			
	R2-10 MC2 Modes constructifs 2	3	10	5		18	CC	4			
	R2-11 OCC2 Organisation et conduite du chantier 2	4	10	4		18	CC	4			
	R2-12 QSE1 - Qualité - Sécurité - Environnement 1	1	2	5		8	CC	1			
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			2		2		x			
	TOTAL RESSOURCES	11	32	21		64	CC	12			
	SAÉ										
	SAÉ2-6 Planification de travaux simples	2	2	10	13	14	CC	6			
SAÉ2-8 Stage 1							1				
Portfolio							1				
TOTAL SAÉ	2	2	10	13	14	CC	8				
TOTAL UE24	13	34	31	13	78	CC	20		6		
UE25	RESSOURCES										
BC5 : Suivi technique d'un ouvrage	R2-1 MAT2 Mathématiques 2		5	1		6	CC	1			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	1	3	2		6	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1			
	R2-13 MX2 Matériaux granulaires, sols et réemplois	2	7	4		13	CC	3			
	R2-14 MX3 Matériaux liants, bétons et enrobés	4	8	8		20	CC	4			
	R2-15 EEME Evaluation environnementale des matériaux et des équipements		8			8	CC	2			
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			2		2		x			
	TOTAL RESSOURCES	8	34	19		61	CC	12			
	SAÉ										
	SAÉ2-7 Bilan des caractéristiques et des pièces techniques nécessaires pour le suivi de la vie d'un ouvrage	2	2	12	13	16	CC	6			
SAÉ2-8 Stage 1							1				
Portfolio			2	10	2		1				
TOTAL SAÉ	2	2	14	23	18	CC	8				
TOTAL UE25	10	36	33	23	79	CC	20		6		
TOTAL S2	54	158	188	75	400	CC	100		30		
TOTAL NIVEAU 1	115	352	393	150	860	CC	200		60		
CC : contrôle continu											
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation											

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans les cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout

refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					Année 2021-2022
Domaine :	FORMATIONS TECHNOLOGIQUES, INGENIERIE, MANAGEMENT					BUT1
Mention :	Génie Civil Construction Durable PAR APPRENTISSAGE GCCD APP					
Volume horaire étudiant :	82 h	315 h	338 h	h	en entreprise	735 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet 150h	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable du département GCCD David JOANNIC Maître de conférences ☎ 03.86.49.28.20 gccd-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr Responsable du BUT GCCD par apprentissage Robert CHABOT Maître de conférences ☎ 03.86.49.28.38 robert.chabot@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT GCCD ☎ 03.80.39.65.33 scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.86.49.28.20 gccd-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON site d'AUXERRE département Génie Civil Construction Durable Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Génie Civil - Construction Durable (BUT GCCD) a pour objectif de former, en six semestres, des techniciens supérieurs dotés de fortes compétences technologiques, mais également familiers des aspects non technologiques de la profession comme la conduite de projets, la perception des enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la santé et sécurité au travail, la prise en compte des aspects environnementaux et du développement durable. Les techniciens supérieurs sont destinés à exercer indifféremment au niveau de la maîtrise d'ouvrage

(programmation des travaux), de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études techniques, économie de la construction) ou des travaux, de l'organisation et de l'encadrement de chantier (entreprises de construction). Leurs compétences couvrent l'ensemble des techniques de construction, des fondations aux structures jusqu'aux équipements techniques, de la stabilité des constructions aux questions de confort thermique, acoustique et visuel, du choix des matériaux à la définition des techniques de construction, du terrassement aux aménagements routiers ou aux ouvrages d'art. Ainsi formés, ils peuvent être immédiatement opérationnels dans les entreprises de Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les bureaux d'études ou de méthodes, les laboratoires, les collectivités territoriales ou les entreprises de service. Ces techniciens supérieurs n'ont pas pour mission de faire le travail des ingénieurs dont ils sont souvent sous la responsabilité, mais ils doivent être en mesure d'en comprendre le sens et les finalités.

La formation vise à donner aux étudiants les connaissances et les aptitudes nécessaires pour répondre aux défis du développement durable et à l'évolution rapide des métiers dans le très vaste domaine de la construction. Elle vise aussi à développer les aptitudes nécessaires au technicien supérieur dans son milieu de travail comme l'ouverture à la communication, l'animation ou la direction d'une équipe. Ce BUT est dispensé dans les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui offrent les avantages de l'Université (bibliothèques universitaires, laboratoires de langues, services des sports et de santé...), avec un encadrement renforcé. Cette formation alterne entre cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP). Les étudiants bénéficient également d'un soutien pédagogique et méthodologique important.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires du BUT GCCD peuvent continuer leurs études ou s'insérer dans la vie active.

Poursuite d'études

Après un bac+3, les étudiants peuvent faire un master ou intégrer une école d'ingénieur, en formation classique ou en alternance.

Insertion professionnelle

Les personnes qui souhaitent devenir actives peuvent notamment se spécialiser dans l'encadrement des chantiers, en bureau d'études et dans la maîtrise d'ouvrage.

Le titulaire d'un BUT GCCD exerce son activité dans tous les domaines du BTP. La formation généraliste prépare à **une grande diversité de métiers que l'on peut classer en trois grands domaines** en fonction du contexte de l'activité et des objectifs visés :

- **Maîtrise d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage est le donneur d'ordre au profit duquel sont réalisés les travaux du bâtiment ou les infrastructures. Il en est le commanditaire et celui qui en supporte le coût financier. Ce domaine vers lequel se tourne un nombre croissant de nos diplômés est encore méconnu des étudiants. Il s'agit des métiers d'assistant technique à la maîtrise d'ouvrage lors de la programmation et du suivi des travaux neufs, ainsi que des métiers concernant la maintenance et l'entretien des ouvrages.

- **Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre s'entend ici comme l'ensemble des fonctions liées à l'ingénierie de construction au cours des phases successives de conception, d'études, d'exécution et de contrôle d'un ouvrage. La palette des métiers concernés est très large : elle s'étend des métiers de technicien de bureau d'études, de contrôle ou de laboratoire, de dessinateur-projeteur, de métreur... jusqu'aux métiers concernant l'ingénierie de contrôle et de maintenance des ouvrages. Ces métiers nécessitent des compétences spécifiques relatives à l'animation de réunions.

- **Préparation et encadrement de chantier**

Ces métiers recouvrent l'ensemble des tâches nécessaires à l'organisation générale des chantiers et à la bonne exécution des travaux, notamment en matière de sécurité. Il s'agit des métiers de conducteur ou aide-conducteur de travaux, chef de chantier ou assistant chef de chantier, métreur, technicien d'études de prix, technicien méthodes, chargé d'affaires... Ces métiers nécessitent des compétences spécifiques relatives à l'aptitude à la direction et à l'animation d'équipes.

Principaux métiers visés (références ROME)

- F1106 : Ingénierie et études du BTP
- F1108 : Métier de la construction
- F1201 : Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
- F1202 : Direction de chantier
- I1101 : Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti

Type d'emplois accessibles après un BUT GCCD

- Débutant : Chef de chantier, Projeteur, Technicien études/métrés/devis, Technicien méthodes, Technicien de laboratoire, Technicien QSE, Assistant ou aide conducteur de travaux, Opérateur BIM.
- Après 2 ou 3 ans d'expérience : Conducteur de travaux, Chargé d'affaires, Coordinateur BIM.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le BUT GCCD permet de développer 5 compétences professionnelles

- **Compétence 1 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment**

Cette compétence recouvre toutes les activités d'étude, de choix de solutions, de proposition de variantes à partir d'une analyse des contraintes techniques et environnementales, du respect des normes et des résultats d'essais dans le secteur du bâtiment

- **Compétence 2 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics**

Cette compétence recouvre toutes les activités d'étude, de choix de solutions, de proposition de variantes à partir d'une analyse des contraintes techniques et environnementales, du respect des normes et des résultats d'essais dans le secteur des travaux publics.

- **Compétence 3 : Dimensionner des ouvrages et des équipements techniques du BTP**

Cette compétence recouvre toutes les activités de dimensionnement d'un ouvrage, tant du point de vue structurel (béton armé, bois, métal) que de l'enveloppe du bâtiment et de ses équipements techniques ainsi que les activités de dimensionnement des ouvrages géotechniques.

- **Compétence 4 : Organiser un chantier de BTP**

Cette compétence recouvre toutes les activités de chiffrage, de préparation et de gestion technique et humaine d'un chantier de bâtiment ou de travaux publics, depuis la réponse à un appel d'offres jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

- **Compétence 5 : Piloter techniquement un ouvrage tout au long de sa vie**

Cette compétence recouvre toutes les activités de diagnostic, de suivi, d'exploitation et de maintenance d'un ouvrage ou d'un parc d'ouvrages.

A travers 4 parcours possibles :

- Travaux bâtiment ;
- Travaux publics ;
- Bureaux d'études conception (non proposé à l'IUT Dijon Auxerre) ;
- Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments (non proposé à l'IUT Dijon Auxerre).

La première année est identique pour tous les parcours. Dès la deuxième année l'étudiant devra choisir un parcours de spécialité. Les parcours se différencient alors par les champs d'application des différentes compétences et par le fait qu'en troisième année, seules trois compétences sont poursuivies.

- **Parcours travaux bâtiment**

Développement des compétences techniques, commerciales, de gestion et de management, nécessaires à la conduite des travaux dans le secteur du bâtiment.

- **Parcours travaux publics**

Développement des compétences techniques, commerciales, de gestion et de management, nécessaires à la conduite des travaux dans le secteur des travaux publics.

- **Parcours bureau d'études conception**

Compétences en lien avec l'ingénierie de la construction (conception, montage du dossier marché et études d'exécution)

- **Parcours réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments**
Forme des techniciens qui interviendront dans les phases de projet, de chiffrage et d'exécution de travaux de rénovation du bâti pour améliorer ses performances énergétiques et environnementales.

- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- **Compétence 1 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Bâtiment**
Représenter des solutions techniques (Décrire les différentes technologies des bâtiments. Analyser des plans et des détails techniques. Produire des plans, coupes, détails techniques, schémas en respectant les normes de dessin. Réaliser un levé ou une implantation de bâtiment)

- **Compétence 2 : Élaborer des solutions techniques de tout ou partie d'un projet de Travaux Publics**
Représenter des solutions techniques (Décrire différents procédés et technologies de TP. Analyser et produire des plans et des détails techniques de voiries, de réseaux et d'ouvrages de TP. Classer des sols en vue de leur réemploi routier. Caractériser la géométrie du terrain en vue de le modéliser)

- **Compétence 3 : Dimensionner des ouvrages et des équipements techniques du BTP**
Maîtriser les concepts fondamentaux au dimensionnement (Modéliser une structure isostatique pour en effectuer une analyse statique. Identifier les critères de dimensionnement d'éléments de structures simples en béton armé, en bois et en métal. Dimensionner des réseaux secs et humides simples et les systèmes associés. Calculer la performance thermique et hygrothermique d'une paroi)

- **Compétence 4 : Organiser un chantier de BTP**
S'initier au chiffrage et à la préparation des travaux (Définir la chronologie d'une opération de construction et identifier les intervenants et leurs fonctions. Exploiter les pièces écrites, graphiques et numériques du dossier technique pour réaliser un quantitatif. Estimer le prix de vente d'un ouvrage simple. Comparer des modes constructifs et proposer des modes opératoires en analysant les risques principaux. Décomposer la réalisation d'un ouvrage en tâches élémentaires et estimer leurs durées)

- **Compétence 5 : Piloter techniquement**
Caractériser les constituants d'un ouvrage existant ou en projet (Caractériser l'environnement d'un ouvrage. Identifier et caractériser les principaux matériaux et équipements du Génie Civil. Collecter, organiser et analyser des données)

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Dans le cadre de l'apprentissage, l'admission devient effective après la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur, auprès d'un des CFA partenaires : BÂTIMENT CFA YONNE « CFA Bâtiment d'AUXERRE » ou CFA des Travaux Publics de Bourgogne.

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11	RESSOURCES								
BC1 : Solutions techniques en Bâtiment	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques						CC	0,5	
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	1		8	CC	1,5	
	R1-3 COM1 Expression - Communication	1	2	1		4	CC	1	
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1	
	R1-5 TGO Technologie Gros Œuvre	2	6	4		12	CC	3	
	R1-6 DESSIN1 Dessin - Lecture de plans	2	2	20		24	CC	4	
	R1-7 SP Structure porteuse		4	4		8	CC	1	
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			1		1	CC	x	
	TOTAL RESSOURCES	7	23	33		63	CC	12	
	SAÉ								
	SAÉ1-1 Etude d'exécution d'un ouvrage de bâtiment	2		12	13	14	CC	8	
	Portfolio			2	10	2			
	TOTAL SAÉ	2	0	14	23	16	CC	8	
TOTAL UE11		9	23	47	23	79	CC	20	6

UE12		RESSOURCES								
BC2 : Solutions techniques en Travaux Publics	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques						CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	1		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication	1	2	1		4	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1		
	R1-8 TTP1 Technologie Travaux Publics 1	2	6	4		12	CC	4		
	R1-9 TOPO1 Topographie 1	2	8	16		26	CC	4		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			1		1	CC	x		
	TOTAL RESSOURCES	7	25	25		57	CC	12		
	SAÉ									
	SAÉ1-2 Projet d'ouvrage d'art		2	6	13	8	CC	6		
SAÉ1-3 Relevé simple planimétrique et altimétrique	1		4		5	CC	2			
Portfolio										
TOTAL SAÉ	1	2	10	13	13	CC	8			
TOTAL UE 12		8	27	35	13	70	CC	20	6	
UE13		RESSOURCES								
BC3 : Dimensionnement	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques						CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	3	4		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication		3	1		4	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais		4	2		6	CC	1		
	R1-10 MS1 Mécanique des structures 1	4	18	8		30	CC	4		
	R1-11 RES Réseaux secs et humides	4	18	8		30	CC	4		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			2		2	CC	x		
	TOTAL RESSOURCES	9	46	25		80	CC	12		
	SAÉ									
	SAÉ1-4 Modélisation d'un élément structural simple et de son chargement.			2	7	2	CC	4		
SAÉ1-5 Repérage et dimensionnement des réseaux secs et humides d'un ouvrage simple			2	6	2	CC	4			
Portfolio										
TOTAL SAÉ	0	0	4	13	4	CC	8			
TOTAL UE 13		9	46	29	13	84	CC	20	6	
UE14		RESSOURCES								
BC4 : Organisation de Chantier	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques						CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	1	6	1		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication		3	1		4	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1		
	R1-12 IDE Intervenants et Ouvrages dans leur environnement		5	1		6	CC	1		
	R1-13 MC1 Modes constructifs 1	2	6	10		18	CC	3		
	R1-14 CGF1 Chiffrage et gestion financière	4	14	4		22	CC	4		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			1		1	CC	x		
	TOTAL RESSOURCES	8	37	20		65	CC	12		
	SAÉ									
SAÉ1-6 Devis d'un ouvrage simple		2	10	13	12	CC	8			
Portfolio										
TOTAL SAÉ	0	2	10	13	12	CC	8			
TOTAL UE14		8	39	30	13	77	CC	20	6	
UE15		RESSOURCES								
BC5 : Suivi technique d'un ouvrage	R1-1 MTUOI Méthodes de travail universitaire / Outils informatiques						CC	0,5		
	R1-2 MAT1 Mathématiques 1	2	5	1		8	CC	1,5		
	R1-3 COM1 Expression - Communication		2	2		4	CC	1		
	R1-4 ANG1 Anglais	1	3	2		6	CC	1		
	R1-12 IDE Intervenants et Ouvrages dans leur environnement		5	1		6	CC	1		
	R1-15 FC8 Fonctions des composants des Bâtiments	2	12			14	CC	3		
	R1-16 MX1 Connaissance des principaux matériaux	2	4	16		22	CC	4		
	R1-17 PPP1 Projet Professionnel et Personnel 1			1		1	CC	x		
	TOTAL RESSOURCES	7	31	23		61	CC	12		
	SAÉ									
SAÉ1-7 Etat des lieux d'un ouvrage existant	2		12	13	14	CC	8			
Portfolio										
TOTAL SAÉ	2	0	12	13	14	CC	8			
TOTAL UE15		9	31	35	13	75	CC	20	6	
TOTAL S1		43	166	176	75	385	CC	100	30	
CC : contrôle continu										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

SEMESTRE 2											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE21	RESSOURCES										
BC1 : Solutions techniques en Bâtiment	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	4	1		6	CC	1			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	1	2	1		4	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1			
	R2-4 DESSIN2 Dessin - Lecture de plans 2			16		16	CC	3			
	R2-5 TCESTechnologie CES	4	8	8		20	CC	5			
	R2-6 TOPO2 Topographie 2	1	1	6		8	CC	1			
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			1		1			x		
	TOTAL RESSOURCES	8	18	35		61	CC	12			
	SAÉ										
	SAÉ2-1 Projet d'aménagement de bâtiment		2	10	13		12	CC	6		
SAÉ2-8 Stage 1								1			
Portfolio			2	10		2	CC	1			
TOTAL SAÉ	0	2	12	23		14	CC	8			
TOTAL UE21	8	20	47	23		75	CC	20		6	
UE22	RESSOURCES										
BC2 : Solutions techniques en Travaux Publics	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	4	1		6	CC	1			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2	1	2	1		4	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1			
	R2-6 TOPO2 Topographie 2	1	1	6		8	CC	3			
	R2-7 TTP2 Technologie Travaux Publics 2	4	6	8		18	CC	5			
	R2-13 MX2 Matériaux granulaires, sols et réemplois	2	7	4		13	CC	1			
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			1		1			x		
	TOTAL RESSOURCES	10	23	23		56	CC	12			
	SAÉ										
	SAÉ2-2 Projet de voiries et de réseaux divers (VRD)		2	4	13		6	CC	4		
SAÉ2-3 Relevé complexe planimétrique et altimétrique			6			6	CC	2			
SAÉ2-8 Stage 1								1			
Portfolio							CC	1			
TOTAL SAÉ	0	2	10	13		12	CC	8			
TOTAL UE 22	10	25	33	13		68	CC	20		6	
UE23	RESSOURCES										
BC3 : Dimensionnement	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	1	4		6	CC	2			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2		3	1		4	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2		4	2		6	CC	1			
	R2-8 MS2 Mécanique des structures 2	4	16	8		28	CC	4			
	R2-9 TTH Transferts thermiques et hydriques	4	16	8		28	CC	4			
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			2		2			x		
	TOTAL RESSOURCES	9	40	25		74	CC	12			
	SAÉ										
	SAÉ2-4 Calcul des sollicitations et des déformations d'une structure d'un ouvrage simple à l'aide d'un logiciel professionnel			2	6		2	CC	4		
	SAÉ2-5 Performance d'isolation d'un élément d'ouvrage simple et solutions pour satisfaire des contraintes hygrothermiques			2	7		2	CC	2		
SAÉ2-8 Stage 1								1			
Portfolio							CC	1			
TOTAL SAÉ	0	0	4	13		4	CC	8			
TOTAL UE 23	9	40	29	13		78	CC	20		6	
UE24	RESSOURCES										
BC4 : Organisation de Chantier	R2-1 MAT2 Mathématiques 2	1	4	1		6	CC	1			
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2		3	1		4	CC	1			
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1			
	R2-10 MC2 Modes constructifs 2		9	4		13	CC	4			
	R2-11 OCC2 Organisation et conduite du chantier 2	2	6	4		12	CC	4			
	R2-12 QSE1 - Qualité - Sécurité - Environnement 1	1	2	4		7	CC	1			
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			1		1			x		
	TOTAL RESSOURCES	5	27	17		49	CC	12			
	SAÉ										
	SAÉ2-6 Planification de travaux simples		2	8	13		10	CC	6		
SAÉ2-8 Stage 1								1			
Portfolio							CC	1			
TOTAL SAÉ	0	2	8	13		10	CC	8			
TOTAL UE24	5	29	25	13		59	CC	20		6	

UE25	RESSOURCES									
BC5 : Suivi technique d'un ouvrage	R2-1 MAT2 Mathématiques 2		5	1		6	CC	1		
	R2-2 COM2 Expression-Communication 2		2	2		4	CC	1		
	R2-3 ANG2 Anglais 2	1	3	2		6	CC	1		
	R2-13 MX2 Matériaux granulaires, sols et réemplois	2	7	4		13	CC	3		
	R2-14 MX3 Matériaux liants, bétons et enrobés	4	8	8		20	CC	4		
	R2-15 EEME Evaluation environnementale des matériaux et des équipements		8			8	CC	2		
	R2-16 PPP2 Projet Professionnel et Personnel 2			1		1		x		
	TOTAL RESSOURCES	7	33	18		58	CC	12		
	SAÉ									
	SAÉ2-7 Bilan des caractéristiques et des pièces techniques nécessaires pour le suivi de la vie d'un ouvrage		2	10	13	12	CC	6		
SAÉ2-8 Stage 1							1			
Portfolio						CC	1			
TOTAL SAÉ	0	2	10	13	12	CC	8			
TOTAL UE25		7	35	28	13	70	CC	20	6	
TOTAL S2		39	149	162	75	350	CC	100	30	
TOTAL NIVEAU 1		82	315	338	150	735	CC	200	60	
CC : contrôle continu										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie

dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					Année
Domaine :	DROIT, ECONOMIE, GESTION					BUT1
Mention :	Gestion des Entreprises et des Administrations GEA					
Volume horaire étudiant :	165.50 h	393.50 h	141 h	0 h	150 h	700 h
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>M. Chadouli Si-Mohamed ☎ 03.80.39.64.71 gea-dir @ iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT GEA ☎ 03.80.39.64.72 christine.guyon@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.70 gea-sec @iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
<p>Composante(s) de rattachement : IUT DIJON département GEA Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) dispense un enseignement à finalité professionnelle centré sur la gestion comptable et financière des entreprises privées ou publiques. Les parcours de deuxième et troisième année permettent aux étudiants de choisir une orientation.

Le Bachelor Universitaire de Technologie en « Gestion des Entreprises et des Administrations » forme en trois ans des professionnels à travers 4 parcours :

- Gestion Comptable Fiscale et Financière (GC2F) permet d'exercer dans des cabinets d'expertise comptable ou au sein d'un service comptable et financier d'une organisation

- Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance (CG2P) permet d'exercer dans les services de contrôle de gestion ou dans les services comptables et financiers des organisations

- Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (GPRH) permet d'exercer des fonctions d'assistantat en ressources humaines dans les organisations

- Gestion, Entrepreneuriat et Management d'Activités (GEMA) permet d'exercer des fonctions de gestion polyvalente dans les organisations qui peuvent conduire à la création ou la reprise d'activité.

Néanmoins la formation reste pluridisciplinaire et demande un bon niveau de culture générale.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les débouchés sont multiples et les diplômés peuvent occuper des emplois variés :

- dans les entreprises privées : services comptables, informatiques, financiers, personnels ;
- dans les banques et les assurances ;
- dans les cabinets : experts-comptables, conseil fiscal, conseil en ressources humaines ;
- dans la distribution et le commerce ;
- dans la fonction publique.

Il est à noter que le processus d'insertion dans la vie active est relativement rapide. Une enquête révèle que, 4 ans après l'obtention du DUT, 9 diplômés sur 10 occupent un emploi qu'ils considèrent comme définitif.

La réussite de l'insertion professionnelle n'exclut pas, pour les diplômés qui le souhaitent, la possibilité de poursuivre des études, soit dans des filières de type universitaire (Licence et Master dans les domaines de la gestion, des sciences économiques et de l'administration économique et sociale, Licence Professionnelle, IUP, etc.), soit dans une Ecole Supérieure de Commerce, soit en formation continue (DCG et DSCG par alternance, Diplômes du CNAM, INTEC, etc.), soit dans une Université étrangère avec laquelle l'IUT de Dijon-Auxerre a signé une convention de partenariat.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le Bachelor Universitaire de Technologie en Gestion des Entreprises et des Administrations a pour ambition, à partir d'un socle pluridisciplinaire de connaissances générales et techniques, d'aider à la décision managériale en :

- Analysant les processus de l'organisation dans son environnement
- Identifiant et évaluant les critères de performance
- Etablissant des procédures juridiques, fiscales et comptables
- Identifiant et mesurant la création de valeur
- Pilotant la gestion des Ressources humaines au sein des organisations
- Appréhendant la gestion de projet, et la démarche entrepreneuriale
- Contribuant à la mise en place d'un système d'information efficace - Construisant une analyse critique

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Analyser les processus de l'organisation dans son environnement
- Aider à la prise de décision
- Piloter les relations avec les parties prenantes de l'organisation

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée.

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (c'est à dire reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS
UE11	RESSOURCES								
Identifier les processus de l'organisation	R.111. Environnement Economique	4	5	0		9	CC	10,00	
	R.112. Fondamentaux du Droit - introduction au droit et droit des obligations	4	5	0		9	CC	10,00	
	R.113. Fondamentaux du Droit - Institutions publiques françaises et européennes	5	0	0		5	CC	5,00	
	R.114. Fondamentaux du Droit – Introduction au droit fiscal	1	3	0		4	CC	5,00	
	R.115. Ressources humaines	2	3	0		5	CC	5,00	
	R.116. Management d'activités	3	3	0		6	CC	5,00	
	R.117. Environnement sociologique	4,5	6	0		10,5	CC	10,00	
	R.121. Comptabilité	4,5	15,5	4		24	CC	20,00	
	R.135. Aide aux apprentissages et à la réussite	0	0	6		6	CC	5,00	
	R.137. Psychologie sociale	1,5	2	0		3,5	CC	3,00	
	TOTAL RESSOURCES	29,5	42,5	10		82		78,00	
	SAÉ								
	Portfolio	0	0	0	5	0	CC	5,00	
	S1C1 : situer une organisation dans son environnement	0	15	0	15	15	CC	47,00	
TOTAL UE11		29,5	57,5	10	20	97		130,00	10
UE12	RESSOURCES								
Identifier les éléments d'aide à la prise de décision	R.111. Environnement Economique	4	5	0		9	CC	10	
	R.112. Fondamentaux du Droit - introduction au droit et droit des obligations	4	5	0		9	CC	10	
	R.113. Fondamentaux du Droit - Institutions publiques françaises et européennes	4	0	0		4	CC	5	
	R.114. Fondamentaux du Droit – Introduction au droit fiscal	1	3	0		4	CC	5	
	R.115. Ressources humaines	1,5	3	0		4,5	CC	5	
	R.116. Management d'activités	3	3	0		6	CC	5	
	R.121. Comptabilité	4,5	15,5	4		24	CC	20	
	R.122. Outils Mathématiques de gestion	5	9	4		18	CC	20	
	R.123. Outils numériques de gestion	3,5	1,5	0		5	CC	5	
	R.131. CC1- Expression - Communication	0	7,5	4,5		12	CC	10	
	R.132. CC1 – Anglais appliqué aux affaires	0	6,25	3,75		10	CC	10	
	R.133. CC1 – LV2 appliquée aux affaires (Allemand, Espagnol, Italien, Espagnol grand débutant)	0	4,5	4,25		8,75	CC	5	
	R.134. CC1 – Outils numériques de communication	0	2,25	3		5,25	CC	5	
	R.135. Aide aux apprentissages et à la réussite	0	0	7		7	CC	5	
	R.136. Outils et pilotage de l'organisation – Gestion de projets	5	0	0		5	CC	5	
	R.137. Psychologie sociale	1,5	2	0		3,5	CC	3	
		TOTAL RESSOURCES	37	67,5	30,5		135		128
	SAÉ								
	Portfolio	0	0	0	5	0	CC	5	
	S1C2 : Mettre en œuvre une organisation comptable et fiscale	0	15	0	15	15	CC	79	
TOTAL UE 12		37	82,5	30,5	20	150		212	10

UE13	5								
Identifier les relations entre les parties prenantes	R.111. Environnement Economique	4	5	0		9	CC	10	
	R.112. Fondamentaux du Droit - introduction au droit et droit des obligations	4	5	0		9	CC	10	
	R.113. Fondamentaux du Droit - Institutions publiques françaises et européennes	4	0	0		4	CC	5	
	R.114. Fondamentaux du Droit – Introduction au droit fiscal	1	3	0		4	CC	5	
	R.115. Ressources humaines	1,5	3	0		4,5	CC	5	
	R.116. Management d'activités	3	3	0		6	CC	5	
	R.122. Outils Mathématiques de gestion	5	9	4		18	CC	20	
	R.123. Outils numériques de gestion	3,5	1,5	0		5	CC	5	
	R.131. CC1- Expression - Communication	0	7,5	4,5		12	CC	10	
	R.132. CC1 – Anglais appliqué aux affaires	0	6,25	3,75		10	CC	10	
	R.133. CC1 – LV2 appliquée aux affaires (Allemand, Espagnol, Italien, Espagnol grand débutant)	0	4,5	4,25		8,75	CC	5	
	R.134. CC1 – Outils numériques de communication	0	2,25	3		5,25	CC	5	
	R.135. Aide aux apprentissages et à la réussite	0	0	7		7	CC	5	
	R.136. Outils et pilotage de l'organisation – Gestion de projets	5	0	0		5	CC	5	
	R.137. Psychologie sociale	1,5	2	0		3,5	CC	3	
	R.138. PPP	0	0	10		10	CC	10	
	TOTAL RESSOURCES	32,5	52	36,5		121		118	
	SAÉ								
S1C3 : Construire une posture professionnelle	0	15	0	15	15	CC	77		
Portfolio	0	0	0	5	0	CC	5		
TOTAL SAÉ	0	15	0	20	15		82		
TOTAL UE 13	32,5	67	36,5	20	136		200	10	
TOTAL S1	99	207	77	60	383		542	30	
CC : contrôle continu									
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation									
SEMESTRE 2									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE21	RESSOURCES								
Identifier les processus de l'organisation	R.211. Environnement Economique	4	5	0		9	CC	10	
	R.212. Droit et vie des organisations : introduction au droit des affaires	4	6	0		10	CC	10	
	R.213. Droit et vie des organisations : invitation à la fiscalité des personnes physiques	0,5	4,5	0		5	CC	5	
	R.214. Ressources humaines	1,5	3	0		4,5	CC	5	
	R.215. Management d'activités	3	4,5	0		7,5	CC	5	
	R.221. Comptabilité : initiation aux travaux d'inventaire	4,5	8,5	4		17	CC	20	
	R.224. Contrôle de gestion	1,5	9,5	0		11	CC	10	
	R.225. Comptabilité : finance des organisations	1	4	0		5	CC	5	
	R.231. Expression-Communication	0	4	3		7	CC	5	
	R.232. Anglais des affaires	0	3,5	2,5		6	CC	5	
	R.233. LV2 des affaires (Allemand, Espagnol, Italien, Espagnol grand débutant)	0	3	0		3	CC	3	
	R.234. Outils numériques de communication	0	1,5	1,5		3	CC	3	
	TOTAL RESSOURCES	20	57	11		88		86	
	SAÉ								
S2C1C2C3-1 : Immersion dans une organisation marchande ou non marchande, réelle ou fictive	0	3	0	13	3	CC	19		
S2C1C2C3-2 : simulation de gestion d'une organisation dans son environnement	0	3	0	14	3	CC	23		
Stage en entreprise	0	0	0	0	0		10		
Portfolio	0	0	0	3	0		5		
Total SAE	0	6	0	30	6		57		
TOTAL UE21	20	63	11	30	94		143	10	

UE22	RESSOURCES									
	R.211. Environnement Economique	4	5	0		9	CC	10		
	R.212. Droit et vie des organisations : introduction au droit des affaires	4	5	0		9	CC	10		
	R.213. Droit et vie des organisations : invitation à la fiscalité des personnes physiques	0,5	4	0		4,5	CC	5		
Identifier les éléments d'aide à la prise de décision	R.214. Ressources humaines	1,5	3	0		4,5	CC	5		
	R.215. Management d'activités	3	4,5	0		7,5	CC	5		
	R.221. Comptabilité : initiation aux travaux d'inventaire	4,5	8,5	4		17	CC	20		
	R.222. Outils mathématiques de gestion	2,75	5,25	2		10	CC	10		
	R.223. Outils numériques de gestion	0	5,25	2,5		7,75	CC	5		
	R.224. Contrôle de gestion	1,5	9,5	0		11	CC	10		
	R.225. Comptabilité : finance des organisations	1	3	0		4	CC	5		
	R.231. Expression-Communication	0	4	3		7	CC	5		
	R.232. Anglais des affaires	0	3,5	2,5		6	CC	5		
	R.233. LV2 des affaires (Allemand, Espagnol, Italien, Espagnol grand débutant)	0	3	0		3	CC	3		
	R.234. Outils numériques de communication	0	1,5	1,5		3	CC	3		
	R.236. Outils de pilotage- Gestion de projets	5	0	0		5	CC	5		
	R.237. Outils de pilotage- méthodes d'enquêtes	0	2	3		5	CC	5		
	TOTAL RESSOURCES	27,75	67	18,5		113,25			76	
	SAÉ									
	S2C1C2C3-1 : Immersion dans une organisation marchande ou non marchande, réelle ou fictive	0	3	0	13	3	CC	15		
	S2C1C2C3-2 : simulation de gestion d'une organisation dans son environnement	0	3	0	14	3	CC	20		
	Stage en entreprise	0	0	0	0	0		10		
	Portfolio	0	0	0	3	0	CC	5		
	Total SAE	0	6	0	30	6		50		
TOTAL UE 22		27,75	73	18,5	30	119,25		126	10	
UE23	RESSOURCES									
	R.211. Environnement Economique	4	5	0		9	CC	10		
	R.212. Droit et vie des organisations : introduction au droit des affaires	4	5	0		9	CC	10		
	R.213. Droit et vie des organisations : initiation à la fiscalité des personnes physiques	0,5	4	0		4,5	CC	5		
Identifier les relations entre les parties prenantes	R.214. Ressources humaines	1,5	3	0		4,5	CC	5		
	R.222. Outils mathématiques de gestion	2,75	5,25	2		10	CC	10		
	R.223. Outils numériques de gestion	0	5,25	2,5		7,75	CC	5		
	R.225. Comptabilité : finance des organisations	1	3			4	CC	5		
	R.231. Expression-Communication	0	4	3		7	CC	5		
	R.232. Anglais des affaires	0	3,5	2,5		6	CC	5		
	R.233. LV2 des affaires (Allemand, Espagnol, Italien, Espagnol grand débutant)	0	3	0		3	CC	3		
	R.234. Outils numériques de communication	0	1,5	1,5		3	CC	3		
	R.235. Aide à la réussite (en TP)	0	0	10		10	CC	10		
	R.236. Outils de pilotage- Gestion de projets	5	0	0		5	CC	5		
	R.237. Outils de pilotage- méthodes d'enquêtes	0	2	3		5	CC	5		
	R.238. Projet Personnel et Professionnel	0	0	10		10	CC	10		
	TOTAL RESSOURCES	18,75	44,5	34,5		97,75			96	
		SAÉ								
	S2C1C2C3-1 : Immersion dans une organisation marchande ou non marchande, réelle ou fictive	0	3	0	13	3	CC	23		
	S2C1C2C3-2 : simulation de gestion d'une organisation dans son environnement	0	3	0	13	3	CC	26		
	Stage en entreprise	0	0	0	0	0		10		
	Portfolio	0	0	0	4	0	CC	5		
	Total SAÉ	0	6	0	30	6		64		
TOTAL UE 23		18,75	50,5	34,5	30	103,75		160	10	
TOTAL S2		66,5	186,5	64	90	317		429	30	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		165,5	393,5	141	150	700		971	60	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».



Niveau :	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					Année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE GMP					
Volume horaire étudiant :	102.5 h	317 h	412 h	0 h	180 h	831.50 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Chef de département</p> <p>Tony MONTESIN</p> <p>Professeur / Maître de conférences</p> <p>☎ 03.80.39.64.91</p> <p>gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité</p> <p>Dante PARINI</p> <p>☎ 03.80.39.64.10</p> <p>scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité BUT</p> <p>☎ 03.80.39.65.19</p> <p>edith.daval@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique :</p> <p>☎ 03.80.39.64.90</p> <p>gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
<p>Composante(s) de rattachement :</p> <p>IUT DIJON-AUXERRE - Département Génie Mécanique et Productique</p> <p>Boulevard Petitjean</p> <p>B.P. 17867</p> <p>21078 DIJON cedex</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les titulaires du BUT Génie Mécanique et Productique sont des généralistes des industries mécaniques quel que soit le secteur d'activité, capables d'assurer la mise sur le marché d'un nouveau produit au travers des trois premières étapes de son cycle de vie : conception pour définir le produit, industrialisation pour développer les procédés de fabrication et d'assemblage, et enfin organisation industrielle pour organiser des lignes de production. Cette polyvalence permet aux titulaires du diplôme de s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises et aux évolutions des métiers futurs.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires d'un BUT GMP exercent des fonctions d'experts métiers ou manager de proximité. Pour ces deux fonctions ils devront mettre en place des démarches de résolution et d'amélioration dans le domaine du GMP en collaborant avec les acteurs nécessaires.

Un diplômé du BUT GMP est un généraliste des industries mécaniques employable dans les secteurs suivants :

- Construction mécanique et machines-outils,
- Construction automobile et équipementiers,
- Constructions aéronautique, spatiale et équipementiers,
- Construction navale et équipementiers,
- Environnement et énergie,
- Nucléaire,
- Agro-alimentaire,
- Machinisme agricole,
- Secteur médical,
- Electroménager,
- Sports et loisirs,
- BTP et équipementiers,
- Déconstruction et recyclage.

Le BUT permet soit l'insertion professionnelle directe soit la poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur telles que des masters ou des écoles d'ingénieurs (voie d'admission « sur titre » ou voie parallèle), en particulier par alternance. Ces admissions ne sont pas de droit, mais sur étude de votre dossier, et les conditions d'accès à ces formations dépendent de chaque établissement.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Dans la pratique de leurs métiers les titulaires du BUT GMP peuvent :

- Déterminer les exigences technico-économiques industrielles à partir du besoin d'un client (spécifier).

- Déterminer la solution optimale, en réponse à ces exigences (développer).
- Concrétiser la solution technique retenue (réaliser)
- Gérer le cycle de vie du produit et du système de production (exploiter)

Ces quatre éléments de pratique s'appliquent aux trois familles de situations professionnelles (conception du produit, industrialisation du produit ou organisation industrielle) et constituent de fait les quatre compétences fondamentales communes à tous les diplômés du BUT GMP.

A partir de la deuxième année, trois compétences de spécialités sont proposées aux étudiants :

- Innovation pour l'industrie,
- Simulation numérique et réalité virtuelle,
- Management de process industriel

Ces compétences de spécialités permettent aux étudiants d'enrichir leurs connaissances dans le domaine de spécialité qui répondra à leur projet personnel professionnel. Chaque étudiant choisira une compétence de spécialité parmi les trois proposées.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

L'acquisition des quatre compétences fondamentales (spécifier, développer, réaliser, exploiter) s'échelonnent sur trois années chacune correspondant à un niveau de compétence à valider par l'étudiant. Cette première année correspond au niveau 1 de chacune des compétences fondamentales. Elle ne prévoit pas de compétences de spécialités dont la formation ne débute qu'en deuxième année.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11	RESSOURCES								
Spécifier les exigences Technico-économiques industrielles - Niveau 1 : Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	R1.03 - Sciences des Matériaux	4,5	8	8		20,5	CC	1,5	
	R1.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	2,5	14	6		22,5	CC	1,5	
	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	0	2	6		8	CC	0,5	
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie	0	0	4		4	CC	0,5	
	R1.07 - Production - Méthodes	2	4,5	13,5		20	CC	2	
	R1.10 - Electricité - Electrotechnique	1,5	16	8		25,5	CC	2	
	R1.13 - Expression - Communication	0	2	2		4	CC	0,5	
	R1.14 - Langues	0	2	4		6	CC	1	
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	1	2		3	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	10,5	49,5	53,5		113,5		10	
	SAÉ								
	SAE 1.1 - Analyse de produit grand public	1,5	0	4	15	5,5	CC	7	
	TOTAL SAÉ	1,5	0	4	15	5,5		7	
TOTAL UE11		12	49,5	57,5	15	119		17	5
UE12	RESSOURCES								
Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 1 Proposer des solutions dans un cas simple	R1.01 - Mécanique	6	16	8		30	CC	4	
	R1.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	9,5	22	16		47,5	CC	4	
	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	2	10		13,5	CC	2,5	
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	4	8		13,5	CC	2	
	R1.13 - Expression - Communication	0	2	2		4	CC	0,5	
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	1	2		3	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	18,5	47	46		111,5		13,5	
	SAÉ								
	SAE 1.2 - Modification d'un système mécanique	1,5	0	0	20	1,5	CC	9	
	TOTAL SAÉ	1,5	0	0	20	1,5	CC	9	
TOTAL UE 12		20	47	46	20	113		22,5	10
UE13	RESSOURCES								
Concrétisation de la solution retenue - Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	4	20		25,5	CC	4	
	R1.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	2	8		11,5	CC	1,5	
	R1.07 - Production - Méthodes	4	9,5	26,5		40	CC	4	
	R1.08 - Métrologie	0	4	12		16	CC	2	
	R1.13 - Expression - Communication	0	2	2		4	CC	0,5	
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	1	2		3	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	7	22,5	70,5		100		12,5	
	SAÉ								
	SAE 1.3 - De la maquette numérique eu prototype physique	1,5	0	8	25	9,5	CC	10	
	TOTAL SAÉ	1,5	0	8	25	9,5		10	
TOTAL UE 13		8,5	22,5	78,5	25	109,5		22,5	10
UE14	RESSOURCES								
Gérer le cycle de vie du produit et du système de production - Niveau 1 - Déterminer les sources d'information en entreprise	R1.13 - Expression - Communication	0	8	10		18	CC	2	
	R1.14 - Langues	0	12	12		24	CC	3	
	R1.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	3	2		5	CC	2	
	TOTAL RESSOURCES	0	23	24		47		7	0
	SAÉ								
	SAE 1.4 - Découverte des métiers	1,5	0	0	12	1,5	CC	6	
	Portfolio	1,5	0	0	8	1,5			
	TOTAL SAÉ	3	0	0	20	3		6	
TOTAL UE14		3	23	24	20	50		13	5
TOTAL S1		43,5	142	206	80	391,5		75	30

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE21	RESSOURCES								
Spécifier les exigences Technico-économiques industrielles - Niveau 1 : Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	R2.03 - Sciences des Matériaux	1,5	1,5	3		6	CC	2	
	R2.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	0		7,5	CC	2	
	R2.07 - Production - Méthodes	5	8	18		31	CC	3	
	R2.13 Expression - Communication	0	3	2		5	CC	0,5	
	R2.15 Projet Personnel et Professionnel	0	1,5	1,5		3	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	8	20	24,5		52,5			8
	SAÉ								
SAE 2.1 - Spécification des processus d'élaboration d'une pièce	1	4	0	12	5	CC	5		
Portfolio	0	0	0	1,5	0	CC	1		
TOTAL SAÉ	1	4	0	13,5	5			6	
TOTAL UE21	9	24	24,5	13,5	57,5			14	5
UE22	RESSOURCES								
Déterminer la solution conceptuelle - Niveau 1 Proposer des solutions dans un cas simple	R2.01 - Mécanique	6	20	4		30	CC	2	
	R2.02 - Dimensionnement des Structures	6	16	8		30	CC	2,5	
	R2.03 - Sciences des Matériaux	4,5	4,5	5		14	CC	0,5	
	R2.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	4	6	2		12	CC	1	
	R2.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	4	12		17,5	CC	2	
	R2.09 - Organisation et Pilotage Industriel	4	5	6		15	CC	2	
	R2.11 - Automatismes	0	18	12		30	CC	3	
	R2.13 - Expression - Communication	0	3	2		5	CC	0,5	
	R2.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	1,5	1,5		3	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	26	78	52,5		156,5			14
	SAÉ								
SAE 2.2 Robotisation d'une opération de production	1	0	6	20	7	CC	4		
SAE 2.23 Dimensionnement et conception	1	2	4	7	7	CC	3,5		
Portfolio	0	0	0	1,5		CC	2		
TOTAL SAÉ	2	2	10	28,5	14			9,5	
TOTAL UE 22	28	80	62,5	28,5	170,5			23,5	10
UE23	RESSOURCES								
Concrétisation de la solution retenue - Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	R2.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	6	10	2		18	CC	2	
	R2.05 - Ingénierie de construction mécanique	1,5	6	20		27,5	CC	4	
	R2.06 - Outils pour l'Ingénierie	1,5	6	0		7,5	CC	2	
	R2.07 - Production - Méthodes	5	8	18		31	CC	3	
	R2.08 - Métrologie	0	4	12		16	CC	2	
	R2.13 - Expression - Communication	0	3	2		5	CC	0,5	
	R2.15 - Projet Personnel et Professionnel	0	1,5	1,5		3	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	14	38,5	55,5		108			14
	SAÉ								
SAE 2.3 Fabrication d'une pièce	1	0	8	22	9	CC	4		
SAE 2.23 Dimensionnement et conception	0	0	4	8	4	CC	3,5		
Portfolio	0	0	0	1,5		CC	2		
TOTAL SAÉ	1	0	12	31,5	13			9,5	
TOTAL UE 23	15	38,5	67,5	31,5	121			23,5	10

UE24	RESSOURCES								
Gérer le cycle de vie du produit et du système de production - Niveau 1 - Déterminer les sources d'information en entreprise	R2.07 - Production - Méthodes	2	2	4		8	CC	0,5	
	R2.08 Métrologie	0	0	4		4	CC	0,5	
	R2.09 Organisation et Pilotage Industriel	4	5	6		15	CC	2	
	R2.12 Informatique	0	4	16		20	CC	2	
	R2.13 - Expression - Communication	0	6	4		10	CC	0,5	
	R2.14 Langues	0	14	12		26	CC	2	
	R2.15 Projet Personnel et Professionnel	0	1,5	1,5		3	CC	0,5	
TOTAL RESSOURCES	6	32,5	47,5		86		8		
SAÉ									
SAE 2.4 Pilotage production stabilisée	1	0	4	24	5	CC	5		
Portfolio	0	0	0	2,5	0	CC	1		
TOTAL SAÉ	1	0	4	26,5	5	CC	6		
TOTAL UE24	7	32,5	51,5	26,5	91	CC	14	5	
TOTAL S2	59	175	206	100	440		75	30	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)	102,5	317	412	180	831,5		150	60	
CC : contrôle continu									
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation									

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	INFORMATION COMMUNICATION					BUT1
Mention :	INFORMATION NUMÉRIQUE DANS LES ORGANISATIONS INO					
Volume horaire étudiant :	94 h	496 h	135 h	0 h	160 h	725 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jezabel GUTIÉRREZ PEQUEÑO PR.AG. ☎ 03.80.39.65.21 ic-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT Yannick DUBOIS ☎ 03.80.39.65.34 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne DUBARD ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-département Information-Communication Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif du BUT Information-Communication parcours Information Numérique dans les Organisations (INO) est de former des professionnels de la collecte, le traitement et la diffusion de l'information qui exercent dans tous types de structures et d'organisations (entreprises du secteur privé, milieu associatif, collectivités territoriales...) et dans tous les secteurs d'activité.

La formation se caractérise par :

- un socle solide en Sciences de l'Information et de la Communication et, plus largement, en Sciences Humaines et Sociales
- le développement de la culture générale et des cultures métier de l'information et la communication permettant d'envisager une insertion professionnelle rapide
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, internet mobile, industries créatives, etc.)
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques
- un enseignement renforcé des langues.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation ouvre sur une large palette de métiers : les diplômés s'intègrent notamment dans les centres de ressources, les cellules de veille, les services de communication, d'archives ou les services numériques. Le détenteur d'un BUT Information-Communication parcours INO peut être recruté en tant que :

- chargé(e) de l'information et de la communication
- animateur (trice) de communautés en ligne
- chercheur, analyste-indexeur
- chargé(e) de veille
- webmestre
- chargé(e) de référencement
- documentaliste
- documentaliste-archiviste, etc.

Le diplôme permet également de se présenter aux concours de recrutement de la fonction publique d'Etat ou territoriale :

- concours de secrétaire de documentation du Ministère de la Culture
- concours de technicien de recherche et de formation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (corps des Ingénieurs & techniciens de recherche et de formation, BAP F)
- concours de secrétaire de documentation de la Ville de Paris.

Attention ! L'emploi de documentaliste en CDI dans un établissement scolaire suppose l'obtention d'un Master d'enseignement et du CAPES de documentation.

La poursuite d'études est un prolongement naturel de ce diplôme : de nombreux Masters sont accessibles aux étudiants du parcours INO (sur dossier) : ils mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la communication numérique, la veille, l'ingénierie documentaire, le community management, la gestion de projet, l'archivage électronique, la production multimédia, l'animation de sites web, etc.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé du BUT Information-Communication parcours INO est capable de cerner les enjeux de l'information, maîtrise les techniques et technologies de médiation, connaît les cadres réglementaires et juridiques, fait preuve de culture générale, de curiosité intellectuelle dans le contexte de la société numérique ainsi que d'un grand sens de l'organisation et du service. Il est polyvalent et capable de s'adapter, voire d'anticiper les évolutions rapides du domaine d'exercice.

L'obtention du BUT Information-Communication parcours Information Numérique dans les Organisations atteste de l'acquisition de compétences fondamentales dans le domaine de l'information et la communication permettant au professionnel de :

- Informer et communiquer au sein des organisations
- Analyser les pratiques et les enjeux liés à l'information et à la communication au niveau local, national et international
- Déployer un environnement informationnel
- Concevoir une démarche de veille
- Valoriser l'information numérique

Ce spécialiste analyse les besoins d'information de la structure et des usagers, identifie et valide les sources pertinentes et organise leur exploration afin d'en extraire les informations appropriées, puis il assure leur collecte et peut organiser un système d'alerte informationnelle. Il structure et alimente des bases de données d'information. Enfin, il communique autour des ressources, des processus et des services offerts.

En tant que médiateur de l'information, il construit des dispositifs d'accès à l'information et de communication entre les acteurs ; il gère et anime les espaces de stockage et de mise à disposition des documents. Puis il forme et/ou accompagne l'utilisateur dans sa recherche d'information et dans l'utilisation des outils.

Plus largement, le diplômé participe à la stratégie de présence et de positionnement de son organisation : il met en œuvre les techniques du webmarketing et d'animation de sites web, réalise un diagnostic de l'image numérique d'une entité, crée, protège, surveille et valorise l'identité numérique d'une entité, notamment à travers les réseaux sociaux.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Au terme de la première année du BUT Information-Communication parcours INO, le diplômé est en mesure de :

- Info-communiquer en contexte préprofessionnel :
 - Réaliser une veille informationnelle en vue de préparer un dispositif d'information- communication
 - Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication dans une approche générale et/ou de préparation à l'insertion professionnelle
 - Maîtriser les fonctionnalités et les logiques de base des différents outils et dispositifs de communication
 - Appréhender le rôle essentiel des technologies numériques dans les médiations sociales et culturelles
- Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations :

- Identifier les dynamiques de transformation des sociétés d'un point de vue culturel, économique, social, sociétal
- Se familiariser avec les notions et les concepts de l'information et de la communication pour appréhender les enjeux des sociétés contemporaines
- Situer le fonctionnement d'une organisation dans son environnement institutionnel
- Évaluer la circulation de l'information dans son organisation :
 - Décrypter les objectifs et les stratégies informationnelles de l'organisation
 - Identifier les pratiques informationnelles de l'organisation et des usagers
 - Décrire le contenu d'une ressource documentaire dans une base de données documentaire pour en faciliter la recherche, par l'indexation et l'élaboration de résumés
 - Organiser, structurer les ressources documentaires et leurs fonctionnalités
 - Tirer parti du fonctionnement d'un système d'information
- Rechercher, qualifier et caractériser des sources pertinentes :
 - Rechercher et gérer de l'information spécialisée
 - Évaluer la fiabilité et la qualité des sources
 - Mettre en place une collecte automatisée

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
Compétence commune MLP/INO Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	R1.01 Sciences Humaines et Sociales : Sociologie	8	7			15	CC	10		
	R1.02 Histoire des médias		10			10	CC	6		
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel		5			5	CC	4		
	R1.04 Etude des organisations	4	10			14	CC	8		
	R1.05 Recherche d'information et veille		4	5		9	CC	4		
	R1.06 Théories de l'information et de la communication	15				15	CC	10		
	TOTAL RESSOURCES	27	36	5		68		42		
	SAÉ									
organisations	S1.01 Etude d'une organisation (I)		4		8	4	CC	14		
	S1.02 Synthèse documentaire		6		6	6	CC	14		
	Portfolio				2,5					
	TOTAL SAÉ	0	10	0		10		28		
TOTAL UE11		27	46	5	16,5	78		70	7	

UE12	RESSOURCES								
Compétence commune MLP/INO Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	R1.06 Théories de l'information et de la communication	7	0	0		7		6	
	R1.05 Recherche d'information et veille		5	0		5		5	
	R1.07 Expression écrite et orale		9	9		18	CC	6	
	R1.08 Anglais		9	9		18	CC	6	
	R1.09 2ème langues vivante (allemand, espagnol, italien)		18			18	CC	6	
	R1.10 WEB		5	8		13	CC	5	
	R1.11 Publication assistée par ordinateur (PAO)		5	8		13	CC	5	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel		5	0		5		4	
	R1.12 Informatique		5	8		13	CC	5	
	TOTAL RESSOURCES	7	61	42		110		48	
SAÉ									
S1.03 Présenter et défendre succinctement un projet en français et en langue étrangère		2	4	6	6	CC	16		
S1.04 Concevoir des documents de présentation		2	4	8	6	CC	16		
Portfolio				2,5					
TOTAL SAÉ	0	4	8		12		32		
TOTAL UE 12	7	65	50	16,5	122		80		8
UE13	RESSOURCES								
Évaluer la circulation de l'information dans son organisation	R1.13 Culture et économie de l'information	12				12	CC	10	
	R1.14 Publication assistée par ordinateur (PAO) et médias professionnels		2	4		6	CC	4	
	R1.15 Gestion de projet		4	4		8	CC	6	
	R1.16 Métadonnées		18			18	CC	9	
	R1.18 Recherche d'information spécialisée		6	0		6		4	
	R1.20 Web professionnel		6	5		11		6	
	R1.17 Analyse de contenus et écrits professionnels	10	6			16	CC	9	
TOTAL RESSOURCES	22	42	13		77		48		
SAÉ									
S1.05 Enquête sur les besoins des usagers d'un système d'information		6	4	10	10	CC	32		
Portfolio				2,5					
TOTAL UE 13	22	48	17	12,5	87		80		8
UE14	RESSOURCES								
Rechercher, qualifier et caractériser des sources pertinentes	R1.13 Culture et économie de l'information	8				8		6	
	R1.17 Analyse de contenus et écrits professionnels		9			9		5	
	R1.15 Gestion de projet		6			6		3	
	R1.14 Publication assistée par ordinateur (PAO) et médias professionnels		2	2		4		2	
	R1.18 Recherche d'information spécialisée		14			14	CC	7	
	R1.19 Veille informationnelle		16			16	CC	6	
	R1.20 Web professionnel		2	2		4	CC	3	
	R1.21 Informatique professionnelle		2	8		10	CC	4	
R1.22 Culture générale et professionnelle		14			14	CC	6		
TOTAL RESSOURCES	8	65	12		85		42		
SAÉ									
S1.06 Elaboration d'une bibliographie normée		8		12	8	CC	28		
Portfolio				2,5					
TOTAL UE14	8	73	12	14,5	93		70		7
TOTAL S1	64	232	84	60	380		300		30

CC : contrôle continu
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
Compétence commune MLP/INO Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	R2.01 Sciences Humaines et Sociales : Sémiologie, Culture visuelle		20			20	CC	12		
	R2.02 Economie générale	9	9			18	CC	9		
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel		5			5	CC	5		
	R2.04 Droit - Droit du travail	9	9			18	CC	9		
	R2.05 Culture Générale et Humanités	7	7			14	CC	7		
						0	CC			
	TOTAL RESSOURCES	25	50	0		75		42		
	SAÉ									
	S2.01 Etude d'une organisation (II)		4		15	4	CC	11		
	Portfolio				3			7		
Stage							10			
TOTAL SAÉ	0	4	0		4		28			
					0	CC				
TOTAL UE21		25	54	0	18	79		70	7	
UE22	RESSOURCES									
Compétence commune MLP/INO Informier et communiquer en contexte pré-professionnel	R2.06 Expression écrite et orale		14	6		20	CC	9		
	R2.07 Anglais		14	6		20	CC	8		
	R2.08 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)		20			20	CC	8		
	R2.09 Image et son		9	6		15	CC	6		
	R2.10 Culture numérique	5	10			15	CC	6		
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel		5			5		5		
	TOTAL RESSOURCES	5	72	18		95		42		
	SAÉ									
	S2.01 Etude d'une organisation (II)		0	4	0	4	CC	6		
	S2.02 Enquête sur des objets info-communicationnels		8		15	8	CC	5		
Portfolio				3			7			
Stage							10			
TOTAL SAÉ	0	8	4		12		28			
TOTAL UE 22		5	80	22	18	107		70	7	
UE23	RESSOURCES									
Évaluer la circulation de l'information dans son organisation	R2.11 Bases de données documentaires		14			14	CC	8		
	R2.12 Analyse d'un système d'information		14			14	CC	8		
	R2.13 Etudes des organisations spécialisées		10			10	CC	5		
	R2.14 Publication assistée par ordinateur (PAO) et médias professionnels		6	4		10	CC	8		
	R2.15 Gestion de projet		4	2		6	CC	6		
	R2.21 Recherche d'information spécialisée		6	0		6		5		
	R2.20 Web professionnel		5	4		9		8		
	TOTAL RESSOURCES	0	59	10		69		48		
	SAÉ									
	S2.03 Analyse méthodique d'un système d'information		5	5	30	10	CC	12		
Portfolio				4,5			8			
Stage							12			
TOTAL SAE							32			
TOTAL UE 23		0	64	15	34,5	79		80	8	

UE24	RESSOURCES								
Rechercher, qualifier et caractériser des sources pertinentes	R2.16 Informatique professionnelle		10			10	CC	6	
	R2.17 Anglais spécialisé		4	6		10	CC	6	
	R2.18 E-réputation		12			12	CC	6	
	R2.19 Veille informationnelle		14			14	CC	7	
	R2.20 Web professionnel		2	4		6	CC	5	
	R2.21 Recherche d'information spécialisée		6			6	CC	6	
	R2.14 Publication assistée par ordinateur (PAO) et médias professionnels		2	2		4		5	
	R2.15 Gestion de projet		6	2		8		7	
	TOTAL RESSOURCES	0	56	14		70		48	
	SAÉ								
	S2.04 Préconisations de veille		10		25	10	CC	12	
	Portfolio				4,5			8	
	Stage							12	
	TOTAL SAE							32	
TOTAL UE24		0	66	14	29,5	80		80	8
TOTAL S2		30	264	51	100	345		300	30
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		94	496	135	160	725		600	60
CC : contrôle continu	dont CM en commun avec MLP	57							
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation									

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie

dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifié et apprécié par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	INFORMATION COMMUNICATION					BUT1
Mention :	MÉTIERS DU LIVRE ET DU PATRIMOINE					
Volume horaire étudiant :	145 h	451 h	119 h	0 h	160 h	715 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Jezabel GUTIÉRREZ PEQUEÑO PR.AG. ☎ 03.80.39.65.21 ic-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT Yannick DUBOIS ☎ 03.80.39.65.34 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Anne DUBARD ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-département Information-Communication Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif du B.U.T. Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine (MLP) est de former des professionnels ayant des compétences spécifiques en matière de développement d'offres culturelles, de mise en place de dispositifs de médiation ou de vente en direction des publics ou des clients, et de gestion de structures culturelles aussi bien publiques que privées.

La formation se caractérise par :

- un socle solide en Sciences de l'Information et de la Communication et, plus largement, en Sciences Humaines et Sociales
- le développement de la culture générale et des cultures métier de l'information et la communication permettant d'envisager une insertion professionnelle rapide
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, internet mobile, industries créatives, etc.)
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques
- un enseignement renforcé des langues.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

La formation ouvre sur une large palette de métiers : du côté des bibliothèques, les diplômés MLP peuvent occuper des emplois dans la fonction publique territoriale (médiathèques municipales ou départementales), la fonction publique d'État (bibliothèques universitaires, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'Information, etc.) et quelques bibliothèques privées (bibliothèques d'entreprise). Ils ont pour mission de constituer et de valoriser des fonds imprimés, numériques ou spécialisés (littérature jeunesse, fonds musicaux ou vidéos, ...). Leurs pratiques professionnelles sont de plus en plus tournées vers les usagers et l'accueil de leurs publics. Dans les musées et services du patrimoine, les besoins s'accroissent, la gestion des collections s'informatise, les centres de documentation et services pédagogiques se développent, les actions de communication et de médiation prennent de l'importance ; face aux enjeux de la valorisation du patrimoine numérique, matériel et immatériel, ainsi qu'au développement du tourisme culturel, les conservateurs ont ainsi besoin d'assistants qualifiés aux connaissances actualisées.

Le BUT Information-Communication parcours MLP permet de se présenter aux concours de la fonction publique d'État ou territoriale :

- concours d'Etat de bibliothécaire-adjoint spécialisé
- concours territoriaux d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- concours d'Etat et des collectivités territoriales dans le secteur des musées des Beaux-Arts et d'archéologie, des musées scientifiques et des musées de société.

Le détenteur d'un BUT Information-Communication parcours MLP peut également être recruté en tant que :

- responsable de la programmation culturelle
- représentant(e) d'édition
- chargé(e) de promotion
- assistant(e) d'édition
- secrétaire d'édition
- assistant(e) à la direction des ventes

- gestionnaire des droits en maison d'édition
- libraire-conseil en surface de vente
- responsable des ventes aux collectivités, etc.

De nombreux Master de la discipline ou, plus largement, dans les filières ouvertes sur la médiation culturelle, sont accessibles aux étudiants du parcours MLP (sur dossier) et sont un prolongement naturel du diplôme : ils mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la littérature jeunesse, la valorisation culturelle et touristique du patrimoine, l'édition, la commercialisation du livre, les archives, la médiation de l'exposition, etc.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé du BUT Information-Communication parcours MLP est capable de cerner les enjeux de la médiation culturelle, maîtrise les techniques et technologies de diffusion des produits culturels et de valorisation du patrimoine, connaît les cadres réglementaires et juridiques, fait preuve de culture générale, de curiosité intellectuelle ainsi que d'un grand sens de l'organisation et du service. Il est en mesure de répondre aux besoins des publics et des marchés en fonction des politiques culturelles, des territoires et des stratégies d'établissement. Il est polyvalent et capable de s'adapter, voire d'anticiper les évolutions rapides du domaine d'exercice.

L'obtention du BUT Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine atteste de l'acquisition de compétences fondamentales dans le domaine de la communication et de l'action culturelle permettant au professionnel de :

- Informer et communiquer au sein des organisations
- Analyser les pratiques et les enjeux liés à l'information et à la communication au niveau local, national et international
- Développer une offre culturelle
- Organiser des dispositifs de médiation, de communication ou de vente
- Gérer une organisation culturelle

Le BUT Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine forme des médiateurs spécialisés dans la promotion et la diffusion du livre, des revues et autres types de documents (sonores, vidéos, électroniques), ainsi que de fonds patrimoniaux. Ils peuvent travailler à la constitution et à la gestion d'un fonds en bibliothèque, prendre en charge une librairie, participer à la diffusion et à la production éditoriale dans une maison d'édition, ou assurer la médiation d'un fonds dans les musées. Il participe à des événements professionnels ou interprofessionnels (expositions, salons...). Il doit s'adapter aux évolutions des technologies numériques et aux nouveaux usages qui en découlent. Les diplômés seront des professionnels spécialisés dans un ou plusieurs secteurs du champ de la culture et auront une très bonne connaissance du milieu interprofessionnel dans lequel s'exercera leur compétence.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Au terme de la première année du BUT Information-Communication parcours MLP, le diplômé est en mesure de :

- Info-communiquer en contexte préprofessionnel :
 - Réaliser une veille informationnelle en vue de préparer un dispositif d'information- communication
 - Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication dans une approche générale et/ou de préparation à l'insertion professionnelle
 - Maîtriser les fonctionnalités et les logiques de base des différents outils et dispositifs de communication
 - Appréhender le rôle essentiel des technologies numériques dans les médiations sociales et culturelles
- Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations :
 - Identifier les dynamiques de transformation des sociétés d'un point de vue culturel, économique, social, sociétal
 - Se familiariser avec les notions et les concepts de l'information et de la communication pour appréhender les enjeux des sociétés contemporaines
 - Situer le fonctionnement d'une organisation dans son environnement institutionnel
- Contribuer au développement d'une offre culturelle :
 - Évaluer l'écosystème des domaines culturels, ses acteurs, ses logiques et son évolution historique
 - Interroger les littératures et l'histoire culturelle (histoire de l'art, histoire du patrimoine)
 - Manier les outils professionnels et leurs fonctionnalités essentielles (SI, bases informatiques, logiciels)
 - Reconnaître les enjeux de la connaissance sociologique des publics de la culture
 - Appliquer les politiques culturelles des organisations pour développer l'offre
 - Différencier les étapes de la conception et de la production éditoriales, multi-supports
- S'approprier des dispositifs de médiation :
 - Se situer dans l'organisation de la diffusion des produits et services culturels (commercialisation des livres numériques et imprimés...)
 - Décrire l'offre par les métadonnées (découvrir les différentes bases de données, leur intérêt et leur portée, ainsi que les métadonnées y figurant, en saisir globalement les enjeux pour les usages professionnels)
 - Appréhender les logiques de mise en espace de l'offre (ranger, classer, identifier les pôles, etc.)
 - Se sensibiliser au relationnel clients et usagers pour être à même d'accueillir, de conseiller ou de vendre un bien culturel, et ce, avec bienveillance et professionnalisme
 - Identifier les supports, médias et canaux de communication ainsi que les diverses situations de communication et d'interaction où ils sont mobilisés

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Resources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11	RESSOURCES								
Compétence commune MLP/INO Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	R1.01 Sciences Humaines et Sociales : Sociologie	8	7			15	CC	10	
	R1.02 Histoire des médias		10			10	CC	6	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel		5			5	CC	4	
	R1.04 Etude des organisations	4	10			14	CC	8	
	R1.05 Recherche d'information et veille		4	5		9	CC	4	
	R1.06 Théories de l'information et de la communication	15				15	CC	10	
	TOTAL RESSOURCES	27	36	5		68		42	
	SAÉ								
	S1.01 Etude d'une organisation (I)	0	4		8	4	CC	14	
	S1.02 Synthèse documentaire	0	6		6	6	CC	14	
Portfolio				2,5					
TOTAL SAÉ	0	10			10		28		
TOTAL UE11		27	46	5	16,5	78		70	7
UE12	RESSOURCES								
Compétence commune MLP/INO Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	R1.06 Théories de l'information et de la communication	7	0	0		7		6	
	R1.05 Recherche d'information et veille		5	0		5		5	
	R1.07 Expression écrite et orale		9	9		18	CC	6	
	R1.08 Anglais		9	9		18	CC	6	
	R1.09 2ème langues vivante (allemand, espagnol, italien)		18	0		18	CC	6	
	R1.10 WEB		5	8		13	CC	5	
	R1.11 Publication assistée par ordinateur (PAO)		5	8		13	CC	5	
	R1.03 Projet Personnel et Professionnel		5	0		5	CC	4	
	R1.12 Informatique		5	8		13	CC	5	
	TOTAL RESSOURCES	7	61	42		110		48	
SAÉ									
S1.03 Présenter et défendre succinctement un projet en français et en langue étrangère		2	4	6	6	CC	16		
S1.04 Concevoir des documents de présentation		2	4	8	6	CC	16		
Portfolio				2,5					
TOTAL SAÉ		4	8		12		32		
TOTAL UE 12		7	65	50	16,5	122	CC	80	8
UE13	RESSOURCES								
Contribuer au développement d'une offre culturelle	R1.13 Economie du livre et du patrimoine	26				26	CC	14	
	R1.14 Littératures et histoire culturelle	25				25	CC	14	
	R1.15 Paysage culturel et éditorial	22				22	CC	11	
	R1.16 Conception graphique		20			20	CC	9	
	TOTAL RESSOURCES	73	20	0		93		48	
	SAÉ								
S1.05 Actualité du livre et du patrimoine		12		10	12	CC	32		
Portfolio				2,5					
TOTAL SAE	0	12	0	12,5	12	CC	32		
TOTAL UE 13		73	32	0	12,5	105		80	8

UE14		RESSOURCES								
S'approprier des dispositifs de médiation	R1.17 Données et documents		10	10		20	CC	11		
	R1.18 Mise en espace de l'offre		16			16	CC	11		
	R1.19 Gestion de projet		15			15	CC	9		
	R1.20 Communication des organisations culturelles		14			14	CC	11		
	TOTAL RESSOURCES	0	55	10		65	CC	42		
	SAÉ									
	R1.06 Visites réelles ou virtuelles de lieux culturels		10			12			28	
	Portfolio					2,5				
TOTAL SAÉ	0	10	0		10	CC	28			
TOTAL UE14	0	65	10		14,5	75		70	7	
TOTAL S1	107	208	65		60	380		300	30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21		RESSOURCES								
Compétence commune MLP/INO Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	R2.01 Sciences Humaines et Sociales : Sémiologie, Culture visuelle		20			20	CC	12		
	R2.02 Economie générale	9	9			18	CC	9		
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel		5			5	CC	5		
	R2.04 Droit - Droit du travail	9	9	0		18	CC	9		
	R2.05 Culture Générale et Humanités	7	7	0		14	CC	7		
	TOTAL RESSOURCES	25	50	0		75	CC	42		
	SAÉ									
	S2.01 Etude d'une organisation (II)		4			15	4	CC	11	
Portfolio					3			7		
Stage								10		
TOTAL SAÉ	0	4	0		4	CC	28			
TOTAL UE21	25	54	0		18	79		70	7	
UE22		RESSOURCES								
Compétence commune MLP/INO Informier et communiquer en contexte pré-professionnel	R2.06 Expression écrite et orale		14	6		20	CC	9		
	R2.07 Anglais		14	6		20	CC	8		
	R2.08 2ème langue vivante (allemand, espagnol, italien)		20			20	CC	8		
	R2.09 Image et son		9	6		15	CC	6		
	R2.10 Culture numérique	5	10			15	CC	6		
	R2.03 Projet Personnel et Professionnel		5			5	CC	5		
	TOTAL RESSOURCES	5	72	18		95		42		
	SAÉ									
S2.01 Etude d'une organisation (II)			4	0		4	CC	6		
S2.02 Enquête sur des objets info-communicationnels		8			15	8	CC	5		
Portfolio					3			7		
Stage								10		
TOTAL SAE	0	8	4		12		28			
Total UE22	5	80	22		18	107	CC	70	7	

UE23		RESSOURCES								
Contribuer au développement d'une offre culturelle	R2.11 Socio-économie du livre et du patrimoine	8	12			20	CC	13		
	R2.12 Littérature et histoire culturelle		24			24	CC	18		
	R2.13 Projet scientifique et culturel		15			15	CC	10		
	R2.14 Fabrication du livre et de l'exposition		10			10	CC	7		
	TOTAL RESSOURCES	8	61	0		69	CC	48		
	SAÉ									
	S2.03 Conception de projet de médiation / médiatisation d'un événement ou d'une institution culturelle		3	2	55	5	CC	12		
	Portfolio				4,5			8		
	Stage							12		
						0	CC	32		
TOTAL UE 23		8	64	2	59,5	74		80	8	
UE24		RESSOURCES								
S'approprier des dispositifs de médiation	R2.15 Gestion de projet		5	5		10	CC	6		
	R2.16 Outils et techniques professionnels dédiés		7	8		15	CC	12		
	R2.17 Relation Client ou Accueil du public		15			15	CC	12		
	R2.18 Ecriture et publication web		15			15	CC	9		
	R2.19 Création et production graphique en milieu culturel			15		15	CC	9		
	TOTAL RESSOURCES	0	42	28		70	CC	48		
	SAÉ									
	S2.03 Conception de projet de médiation / médiatisation d'un événement ou d'une institution culturelle		3	2	0	5	CC	12		
	Portfolio				4,5			8		
	Stage							12		
TOTAL SAE	0	3	2		5		32			
						CC				
TOTAL UE24		0	45	30	4,5	75		80	8	
TOTAL S2		38	243	54	100	335		300	30	
TOTAL NIVEAU 1		145	451	119	160	715		600	60	
CC : contrôle continu	dont CM en commun avec INO	57								
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme

national de bachelors universitaires de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelors universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelors universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	INFORMATIQUE INFO					
Volume horaire étudiant :	121 h	294 h	420 h	0 h	150 h	835 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Christophe Cruz Professeur ☎ 03.80.39.64.51 iq-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 dante.parini@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT 1 Nasr-Eddine BENHADDOU ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.64.50 info-sec-dij@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
<p>Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE - Département Informatique Boulevard Petitjean B.P. 17867 21078 DIJON cedex</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les départements Informatique des IUT forment en trois ans les informaticiens qui participent à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques répondant aux besoins de transformation numérique des organisations. Le technicien supérieur en informatique exerce son activité au sein des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels, des DSI des entreprises (banques, assurances, grande distribution, industrie, plateformes e-commerce...) et des administrations. Il met ses compétences spécialisées en informatique au service des entreprises (finance, comptabilité, ressources humaines, logistique, production, etc). À l'issue de la formation, l'informaticien diplômé exerce ses missions de manière autonome, ou peut, dans une structure importante, travailler sous la direction d'un chef de projet.

La formation s'appuie sur l'acquisition de savoirs fondamentaux en développement informatique et web par l'apprentissage de langages de programmation les plus utilisés, en administration des systèmes et réseaux, en bases de données et en conduite de projets ; l'accent est mis sur la communication écrite et orale, y compris en langue anglaise, et sur l'importance du travail en groupe pour intégrer une équipe projet.

Les titulaires du B.U.T. Informatique compétents sur les plans technique et méthodologique, sont également sensibilisés aux problématiques actuelles (sécurité des données, cloud computing, intelligence artificielle...), aux questions sociétales, juridiques, éthiques et environnementales liées aux usages du numérique.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le B.U.T. informatique permet d'exercer une activité dans le secteur public ou privé, notamment dans les ESN (Entreprises de Services du Numérique).

Les domaines sont variés : télécommunications, banques, assurances, grande distribution, industries, défense, éditeurs de logiciels...

Quelques exemples de métiers :

- Concepteur-développeur (mobile, web, IOT, jeux vidéo, d'applications etc.)
- DevOps
- Testeur
- Lead developer (selon les secteurs et les technologies)
- Développeur Big Data, administrateur de bases de données
- Intégrateur ou paramétreur/ gestionnaire de progiciels/applications
- Scrum master
- Administrateur outils système réseau,
- Architecte informatique et infrastructure logicielle,
- Technico-commercial de solutions informatiques matérielles ou logicielles,

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

À l'issue d'un tronc commun regroupant un socle de six compétences, quatre parcours sont proposés permettant ainsi à l'étudiant d'approfondir sa formation :

Parcours « Réalisation d'applications : conception, développement, validation »

Ce parcours se concentre sur le cycle de vie du logiciel : de l'expression du besoin du client, à la conception, à la programmation, à la validation et à la maintenance de l'application. Il forme aux métiers de concepteur-développeur d'applications (mobile, web, Internet des objets, jeux vidéo...).

Parcours « Déploiement d'applications communicantes et sécurisées »

Les activités de ce parcours s'articulent autour de deux axes : l'installation, la configuration des systèmes d'exploitation, le déploiement et la sécurisation de réseaux d'une part, l'installation et la configuration de services applicatifs ainsi que le développement d'applications client-serveur répondant aux exigences d'une organisation d'autre part. Elles regroupent les métiers chargés de créer l'environnement de travail et de communication d'une entreprise, tels qu'administrateur système et réseaux, DevOps ou chargé de la sécurité.

Parcours « Administration, gestion et exploitation des données »

Ce parcours regroupe les connaissances permettant d'administrer des entrepôts de données et visualiser ces dernières pour développer des applications décisionnelles. Il conduit au métier d'administrateur de bases de données ou de gestionnaire de grandes masses de données.

Parcours « Intégration d'applications et management du système d'information »

Les activités associées à ce parcours sont liées au développement, à l'intégration d'applications et aux fonctions d'assistance au pilotage de projets de transformation numérique des organisations afin de former des intégrateurs fonctionnels et/ou techniques et des paramétreurs de progiciels intégrés (ERP).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences acquissent en fin de première année sont les six suivantes et de niveau 1 :

- Réaliser un développement d'application ;
- Optimiser des applications ;
- Informatiques Administrer des systèmes informatiques communicants complexes ;
- Gérer des données de l'information ;
- Conduire un projet ;
- Travailler dans une équipe informatique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE1.1	RESSOURCES									
Développer des applications informatiques simples	R1.01 Initiation au développement	10	18	32		60	CC	42		
	R1.02 Développement d'interfaces web	1	1	5		7	CC	12		
	R1.10 Anglais technique	0	3	5		8	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	11	22	42		75	-	60		
	SAÉ									
	S1.01 Implémentation d'un besoin client	0	2	2	12	4	CC	40		
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1	-	-		
	TOTAL SAE	0	2	3	12	5	-	40		
TOTAL UE1.1		11	24	45	12	80	-	100	5	
UE1.2	RESSOURCES									
Appréhender et construire des algorithmes	R1.01 Initiation au développement	6	10	18		34	CC	24		
	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	1	1	1		3	CC	3		
	R1.04 Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	1	1	2		4	CC	3		
	R1.06 Mathématiques discrètes	5	10	5		20	CC	15		
	R1.07 Outils mathématiques fondamentaux	4	10	10		24	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	17	32	36		85	-	60		
SAÉ										
	S1.02 Comparaison d'approches algorithmiques	0	2	2	12	4	CC	40		
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1	-	-		
	TOTAL SAE	0	2	3	12	5	-	40		
TOTAL UE 1.2		17	34	39	12	90	-	100	5	

UE1.3		RESSOURCES								
Installer et configurer un poste de travail	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	4	6	7		17	CC	21		
	R1.04 Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	1	2	18		21	CC	21		
	R1.10 Anglais technique	0	3	5		8	CC	12		
	R1.11 Bases de la communication	0	3	3		6	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	5	14	33		52	-	60		
	SAÉ									
	S1.03 Installation d'un poste pour le développement	0	5	4	15	9	CC	40		
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1	-	-		
	TOTAL SAE	0	5	5	15	10	-	40		
TOTAL UE 1.3		5	19	38	15	62	-	100	5	
UE1.4		RESSOURCES								
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R1.05 Introduction aux bases de données et SQL	8	16	22		46	CC	36		
	R1.06 Mathématiques discrètes	5	10	5		20	CC	18		
	R1.09 Économie durable et numérique	1	5	1		7	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	14	31	28		73	-	60		
	SAÉ									
		S1.04 Création d'une base de données	0	4	2	12	6	CC	40	
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1	-	-		
	TOTAL SAE	0	4	3	12	7	-	40		
TOTAL UE1.4		14	35	31	12	80	-	100	5	
UE1.5		RESSOURCES								
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R1.02 Développement d'interfaces web	1	1	5		7	CC	18		
	R1.08 Gestion de projet & des organisations	5	8	6		19	CC	27		
	R1.11 Bases de la communication	0	3	3		6	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	6	12	14		32	-	60		
	SAÉ									
		S1.05 Recueil de besoins	0	4	2	12	6	CC	40	
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1	CC	-		
	TOTAL SAE	0	4	3	12	7	-	40		
TOTAL UE1.5		6	16	17	12	39	-	100	5	
UE1.6		RESSOURCES								
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R1.02 Développement d'interfaces web	1	0	4		5	CC	5		
	R1.08 Gestion de projet & des organisations	3	5	4		12	CC	11		
	R1.09 Économie durable et numérique	3	11	1		15	CC	11		
	R1.10 Anglais technique	0	4	5		9	CC	11		
	R1.11 Bases de la communication	0	4	4		8	CC	11		
	R1.12 Projet professionnel et personnel	0	4	6		10	CC	11		
	TOTAL RESSOURCES	7	28	24		59	-	60		
	SAÉ									
	S1.06 Découverte de l'environnement économique et écologique	0	0	6	12	6	CC	40		
	P1.01 Portfolio	0	0	1	0	1	CC	-		
	TOTAL SAE	0	0	7	12	7	-	40		
TOTAL UE1.6		7	28	31	12	66	-	100	5	
TOTAL S1		60	156	201	75	417	-	600	30	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2

COMPÉTENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE2.1	RESSOURCES								
Développer des applications informatiques simples	R2.01 Développement orienté objets	5	10	20		35	CC	21	
	R2.02 Développement d'applications avec IHM	4	4	10		18	CC	21	
	R2.03 Qualité de développement	1	1	10		12	CC	12	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	2	3		5	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	10	17	43		70	-	60	
SAÉ									
	S2.01 Développement d'une application	2	2	8	12	12	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2	-	2	
	TOTAL SAE	2	2	10	12	14	-	40	
TOTAL UE2.1		12	19	53	12	84	-	100	5

UE2.2		RESSOURCES							
Appréhender et construire des algorithmes	R2.01 Développement orienté objets	4	10	8		22	CC	15	
	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	2	3	8		13	CC	12	
	R2.07 Graphes	4	10	10		24	CC	21	
	R2.09 Méthodes numériques	2	3	7		12	CC	12	
	TOTAL RESSOURCES	12	26	33		71	-	60	
	SAÉ								
	S2.02 Exploration algorithmique d'un problème	1	0	8	12	9	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2	CC	2	
	TOTAL SAÉ	1	0	10	12	11	-	40	
TOTAL UE 2.2		13	26	43	12	82	-	100	5
UE2.3		RESSOURCES							
Installer et configurer un poste de travail	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	4	7	4		15	CC	36	
	R2.05 Introduction aux services réseaux	4	6	6		16	CC	15	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	2	3		5	CC	3	
	TOTAL RESSOURCES	8	17	15		40	-	60	
	SAÉ								
	S2.03 Installation de services réseau	0	4	6	15	10	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2	CC	2	
	TOTAL SAÉ	0	4	8	15	12	-	40	
TOTAL UE 2.3		8	21	23	15	52	-	100	5
UE2.4		RESSOURCES							
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R2.06 Exploitation d'une base de données	4	4	28		36	CC	30	
	R2.08 Outils numériques pour les statistiques descriptives	1	4	2		7	CC	12	
	R2.10 Gestion de projet & des organisations	4	6	1		11	CC	12	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	9	16	33		58	-	60	
	SAÉ								
	S2.04 Exploitation d'une base de données	0	6	8	12	14	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	2	0	2	CC	2	
	TOTAL SAÉ	0	6	10	12	16	-	40	
TOTAL UE2.4		9	22	43	12	74	-	100	5
UE2.5		RESSOURCES							
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R2.02 Développement d'applications avec IHM	2	2	5		9	CC	3	
	R2.03 Qualité de développement	1	1	4		6	CC	6	
	R2.07 Graphes	2	3	2		7	CC	6	
	R2.10 Gestion de projet & des organisations	6	10	4		20	CC	30	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	2	3		5	CC	9	
TOTAL RESSOURCES	11	20	20		51	-	60		
SAÉ									
	S2.05 Gestion d'un projet	0	2	10	12	12	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	1	0	1	CC	2	
	TOTAL SAÉ	0	2	11	12	13	-	40	
TOTAL UE2.5		11	22	31	12	64	-	100	5
UE2.6		RESSOURCES							
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R2.02 Développement d'applications avec IHM	2	2	5		9	CC	4	
	R2.11 Droit des contrats et du numérique	6	14	0		20	CC	17	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	4	5		9	CC	17	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	2	3		5	CC	11	
	R2.14 Projet professionnel et personnel : métiers de l'informatique	0	4	12		16	CC	11	
	TOTAL RESSOURCES	8	26	25		59	-	60	
SAÉ									
	S2.06 Organisation d'un travail d'équipe	0	2	0	12	2	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	1	0	1	CC	2	
	TOTAL SAÉ	0	2	1	12	3	-	40	
TOTAL UE2.6		8	28	26	12	62	-	100	5
TOTAL S2		61	138	219	75	418	-	600	30
TOTAL NIVEAU 1		121	294	420	150	835	-	1200	60
<small>CC : contrôle continu</small>									
<small>saé : situation d'apprentissage et d'évaluation</small>									

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;

- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelors universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelors universitaire de technologie ».

Niveau :	BUT 1					Année 1
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTÉ					BUT1
Mention :	INFORMATIQUE <i>Parcours développement d'applications</i>					
Volume horaire étudiant :	120 h	296 h	412 h	h	150 h	828 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Alexandre Guidet Professeur agrégé ☎ 03.80.39.64.52 alexandre.guidet@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT informatique ☎ 03.80.39.65.69 n.benhaddou@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : Alexandra De Oliveira ☎ 03.80.39. info-sec-nev@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON - site de Nevers 26 rue de l'Université 58000 Nevers	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les départements Informatique des IUT forment en trois ans les informaticiens qui participent à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques répondant aux besoins de transformation numérique des organisations. Le technicien supérieur en informatique exerce son activité au sein des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels, des DSI des entreprises (banques, assurances, grande distribution, industrie, plateformes e-commerce...) et des

administrations. Il met ses compétences spécialisées en informatique au service des entreprises (finance, comptabilité, ressources humaines, logistique, production, etc). À l'issue de la formation, l'informaticien diplômé exerce ses missions de manière autonome, ou peut, dans une structure importante, travailler sous la direction d'un chef de projet.

La formation s'appuie sur l'acquisition de savoirs fondamentaux en développement informatique et web par l'apprentissage de langages de programmation les plus utilisés, en administration des systèmes et réseaux, en bases de données et en conduite de projets ; l'accent est mis sur la communication écrite et orale, y compris en langue anglaise, et sur l'importance du travail en groupe pour intégrer une équipe projet.

Les titulaires du B.U.T. Informatique compétents sur les plans technique et méthodologique, sont également sensibilisés aux problématiques actuelles (sécurité des données, cloud computing, intelligence artificielle...), aux questions sociétales, juridiques, éthiques et environnementales liées aux usages du numérique.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le B.U.T. informatique permet d'exercer une activité dans le secteur public ou privé, notamment dans les ESN (Entreprises de Services du Numérique).

Les domaines sont variés : télécommunications, banques, assurances, grande distribution, industries, défense, éditeurs de logiciels...

Quelques exemples de métiers :

- Concepteur-développeur (mobile, web, IOT, jeux vidéo, d'applications etc.)
- DevOps
- Testeur
- Lead developer (selon les secteurs et les technologies)
- Développeur Big Data, administrateur de bases de données
- Intégrateur ou paramètreur / gestionnaire de progiciels/applications
- Scrum master
- Administrateur outils système réseau,
- Architecte informatique et infrastructure logicielle,
- Technico-commercial de solutions informatiques matérielles ou logicielles,

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences communes à tous les parcours du BUT informatique :

- Réaliser un développement d'application
- Optimiser des applications informatiques
- Administrer des systèmes informatiques communicants complexes
- Gérer des données de l'information
- Conduire un projet
- Travailler dans une équipe informatique

Le parcours « Réalisation d'applications » complète ces compétences : de l'expression du besoin du client, à la conception, à la programmation, à la validation et à la maintenance de l'application. Il forme aux métiers de concepteur-développeur d'applications (mobile, web, Internet des objets, jeux vidéo...).

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE1.1	RESSOURCES									
Développer des applications informatiques simples	R1.01 Initiation au développement	10	18	32		60	CC	42		
	R1.02 Développement d'interfaces web	1	0	4		5	CC	12		
	R1.10 Anglais technique	0	2	2		4	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	11	20	38		69		60		
	SAÉ									
	S1.01 Implémentation d'un besoin client	0	2	2	12	4	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1		0		
	TOTAL SAE	0	2	3	12	5		40		
TOTAL UE1.1		11	22	41	12	74		100	5	
UE1.2	RESSOURCES									
Appréhender et construire des algorithmes	R1.01 Initiation au développement	6	10	18		34	CC	24		
	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	0	2	0		2	CC	3		
	R1.04 Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	0	0	2		2	CC	3		
	R1.06 Mathématiques discrètes	4	10	4		18	CC	15		
	R1.07 Outils mathématiques fondamentaux	4	10	10		24	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	14	32	34		80		60		
	SAÉ									
	S1.02 Comparaison d'approches algorithmiques	0	2	2	12	4	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1	CC	0		
	TOTAL SAE	0	2	3	12	5		40		
TOTAL UE 1.2		14	34	37	12	85		100	5	
UE1.3	RESSOURCES									
Installer et configurer un poste de travail	R1.03 Introduction à l'architecture des ordinateurs	6	4	8		18	CC	21		
	R1.04 Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur fonctionnement	1	4	18		23	CC	21		
	R1.10 Anglais technique	0	4	6		10	CC	12		
	R1.11 Bases de la communication	0	2	2		4	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	7	14	34		55		60		
	SAÉ									
	S1.03 Installation d'un poste pour le développement	1	4	4	15	9	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1				
	TOTAL SAE	1	4	5	15	10				
TOTAL UE 1.3		8	18	39	15	65		100	5	
UE1.4	RESSOURCES									
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R1.05 Introduction aux bases de données et SQL	8	16	22		46	CC	36		
	R1.06 Mathématiques discrètes	6	10	6		22	CC	18		
	R1.09 Économie durable et numérique	2	4	0		6	CC	6		
	TOTAL RESSOURCES	16	30	28		74		60		
	SAÉ									
	S1.04 Création d'une base de données	0	4	2	12	6	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1				
	TOTAL SAE	0	4	3	12	7				
TOTAL UE1.4		16	34	31	12	81		100	5	
UE1.5	RESSOURCES									
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R1.02 Développement d'interfaces web	1	2	8		11	CC	18		
	R1.08 Gestion de projet & des organisations	5	8	8		21	CC	27		
	R1.11 Bases de la communication	0	4	4		8	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	6	14	20		40		60		
	SAÉ									
	S1.05 Recueil de besoins	0	4	2	12	6	CC	40		
	P1.01 Portfolio			1		1				
	TOTAL SAE	0	4	3	12	7				
TOTAL UE1.5		6	18	23	12	47		100	5	

UE1.6	RESSOURCES								
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R1.02 Développement d'interfaces web	1	0	2		3	CC	5	
	R1.08 Gestion de projet & des organisations	2	6	2		10	CC	11	
	R1.09 Économie durable et numérique	2	12	2		16	CC	11	
	R1.10 Anglais technique	0	4	6		10	CC	11	
	R1.11 Bases de la communication	0	4	4		8	CC	11	
	R1.12 Projet professionnel et personnel	0	4	6		10	CC	11	
	TOTAL RESSOURCES	5	30	22		57		60	
SAÉ									
	S1.06 Découverte de l'environnement économique et écologique	0	0	6	12	6	CC	40	
	P1.01 Portfolio			1		1			
	TOTAL SAE	0	0	7	12	7			
TOTAL UE1.6		5	30	29	12	64		100	5
TOTAL S1		60	156	200	75	416		600	30

CC : contrôle continu
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE2.1	RESSOURCES								
Développer des applications informatiques simples	R2.01 Développement orienté objets	5	10	14		29	CC	21	
	R2.02 Développement d'applications avec IHM	6	6	12		24	CC	21	
	R2.03 Qualité de développement	2	2	10		14	CC	12	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	2	2		4	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	13	20	38		71		60	
SAÉ									
	S2.01 Développement d'une application	0	4	8	12	12	CC	38	
	P2.01 Portfolio	0	0	1		1	CC	2	
	TOTAL SAE	0	4	9	12	13		40	
TOTAL UE2.1		13	24	47	12	84		100	5
UE2.2	RESSOURCES								
Appréhender et construire des algorithmes	R2.01 Développement orienté objets	4	10	14		28	CC	15	
	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	2	2	4		8	CC	12	
	R2.07 Graphes	5	10	10		25	CC	21	
	R2.09 Méthodes numériques	2	4	6		12	CC	12	
	TOTAL RESSOURCES	13	26	34		73		60	
SAÉ									
	S2.02 Exploration algorithmique d'un problème	1	0	8	12	9	CC	38	
	P2.01 Portfolio			1		1	CC	2	
	TOTAL SAE	1	0	9	12	10		40	
TOTAL UE 2.2		14	26	43	12	83		100	5
UE2.3	RESSOURCES								
Installer et configurer un poste de travail	R2.04 Communication et fonctionnement bas niveau	4	8	8		20	CC	36	
	R2.05 Introduction aux services réseaux	4	6	6		16	CC	15	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	0	2		2	CC	3	
	TOTAL RESSOURCES	8	16	18		42		60	
SAÉ									
	S2.03 Installation de services réseau	0	4	6	15	10	CC	38	
	P2.01 Portfolio			1		1	CC	2	
	TOTAL SAE	0	4	7	15	11		40	
TOTAL UE 2.3		8	20	25	15	53		100	5
UE2.4	RESSOURCES								
Concevoir et mettre en place une base de données à partir d'un cahier des charges client	R2.06 Exploitation d'une base de données	4	4	28		36	CC	30	
	R2.08 Outils numériques pour les statistiques descriptives	1	4	2		7	CC	12	
	R2.10 Gestion de projet & des organisations	4	4	0		8	CC	12	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6	
	TOTAL RESSOURCES	9	14	32		55		60	
SAÉ									
	S2.04 Exploitation d'une base de données	0	6	8	12	14	CC	38	
	P2.01 Portfolio			1		1	CC	2	
	TOTAL SAE	0	6	9	12	15		40	
TOTAL UE2.4		9	20	41	12	70		100	5

UE2.5	RESSOURCES								
Identifier les besoins métiers des clients et des utilisateurs	R2.02 Développement d'applications avec IHM	0	0	4		4	CC	3	
	R2.03 Qualité de développement	0	0	4		4	CC	6	
	R2.07 Graphes	2	2	2		6	CC	6	
	R2.10 Gestion de projet & des organisations	6	12	4		22	CC	30	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	2	2		4	CC	6	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	4	4		8	CC	9	
	TOTAL RESSOURCES	8	20	20		48		60	
SAÉ									
	S2.05 Gestion d'un projet	0	2	10	12	12	CC	38	
	P2.01 Portfolio			1		1	CC	2	
	TOTAL SAÉ	0	2	11	12	13		40	
TOTAL UE2.5		8	22	31	12	61		100	5
UE2.6	RESSOURCES								
Identifier ses aptitudes pour travailler dans une équipe	R2.02 Développement d'applications avec IHM	2	2	4		8	CC	4	
	R2.11 Droit des contrats et du numérique	6	14	0		20	CC	17	
	R2.12 Anglais d'entreprise	0	4	4		8	CC	17	
	R2.13 Communication avec le milieu professionnel	0	2	4		6	CC	11	
	R2.14 Projet professionnel et personnel : métiers de l'informatique	0	4	12		16	CC	11	
	TOTAL RESSOURCES	8	26	24		58		60	
	SAÉ								
	S2.06 Organisation d'un travail d'équipe	0	2	0	12	2	CC	38	
	P2.01 Portfolio			1		1	CC	2	
	TOTAL SAÉ	0	2	1	12	3		40	
TOTAL UE2.6		8	28	25	12	61		100	5
TOTAL S2		60	140	212	75	412		600	30
TOTAL NIVEAU 1		120	296	412	150	828		1200	60
<small>CC : contrôle continu saé : situation d'apprentissage et d'évaluation</small>									

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE					BUT1
Mention :	MÉTIERS DU MULTIMÉDIA ET DE L'INTERNET MMI					
Volume horaire étudiant :	154 h	406 h	300 h	h	240 h	860 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Céline MOREIRA Maître de conférences ☎ 03.80.39.65.71 mmi-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT --- ☎ 03.80.39.65.19 edith.daval@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.65.70 mmi-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
<p>Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département Métiers du Multimédia et de l'internet (MMI) Boulevard Docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les métiers du multimédia et de l'internet sont omniprésents : de la conception / réalisation de site internet (entreprises, administration...) à la gestion de communauté (animation de pages sur les réseaux sociaux), en passant par la production de contenu. La formation MMI s'attache à intégrer la dimension innovante de ce secteur en s'appuyant sur les compétences et connaissances des métiers d'aujourd'hui. La notion de veille technologique, indissociable de cette formation permet à l'équipe pédagogique d'adapter les enseignements en permanence pour prendre en compte les évolutions technologiques et assurer l'employabilité des diplômés.

La spécialité Métiers du Multimédia et de l'Internet propose trois parcours partageant les mêmes compétences sur les deux premières années, et une spécialisation forte sur la dernière année. Néanmoins ces parcours s'appuient sur des référentiels de formation qui permettront une spécification dès la deuxième année que ce soit au travers des mises en situations ou des ressources dispensées.

Les parcours varient entre 25 et 40% selon les années afin de prendre en compte les spécificités locales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

L'étudiant pourra, en fonction de son projet professionnel et personnel, choisir l'un des trois parcours du BUT MMI.

- Stratégie de communication numérique et design d'expérience,
- Création numérique,
- Développement Web et dispositifs interactifs.

Les étudiants diplômés d'un BUT MMI dispensé par les IUT peuvent exercer les activités autour de :

- L'accompagnement des entreprises, des marques, des collectivités locales ou publiques, dans leur démarche de communication numérique.
- La conception d'une réponse stratégique, d'une stratégie globale dans la démarche de communication numérique ou dans la conception d'un produit ou d'un service multimédia.
- L'expression d'un message sur différents supports, fixes ou animés, autour de l'audiovisuel, de la production graphique, d'une conception 3D, d'une charte graphique, etc.
- Le développement du produit ou du service dans un environnement web, ou sur des dispositifs interactifs.
- La mise en place d'une démarche de gestion de projet, mais aussi toutes les compétences nécessaires pour la création d'une marque ou d'une entreprise dans le secteur du numérique.

Les étudiants sont sensibilisés durant leur formation au développement durable, notamment au travers des concepts de l'éco-conception, mais aussi de l'accessibilité numérique au plus grand nombre, notamment au travers du respect de normes et de standards de qualité.

De par leur formation, les étudiants peuvent exercer dans de nombreux domaines, et pourront suivre l'évolution des technologies et des standards de développement ou des supports de communication ou de diffusion.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les fiches RNCP correspondant aux trois parcours du BUT MMI sont disponibles aux URL suivantes.

- Stratégie de communication numérique et design d'expérience

<http://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/35500>

- Création numérique

<http://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/35501>

- Développement web et dispositifs interactifs

<http://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/35502>

Les codes NSF et Formacode suivants y sont précisés.

Parcours	Codes NSF	Formacodes
Stratégie de communication numérique et design d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> • 320 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information • 326 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission • 323 : Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle 	<ul style="list-style-type: none"> • 46263 : internet • 46217 : conception réalisation transmédia • 46347 : stratégie communication numérique • 46262 : multimédia • 46207 : conduite projet multimédia
Création numérique		<ul style="list-style-type: none"> • 46263 : internet • 46217 : conception réalisation transmédia • 46072 : art graphique • 46081 : création graphique • 46262 : multimédia
Développement web et dispositifs interactifs		<ul style="list-style-type: none"> • 31090 : programmation web • 46263 : internet • 31018 : architecture orientée services • 31094 : conduite projet informatique • 46262 : multimédia

Le tableau suivant décrit les compétences telles qu'elles sont définies dans le programme national.

Compétence	Composantes essentielles
Comprendre Comprendre les écosystèmes, les besoins des utilisateurs et les dispositifs de communication numérique	<ul style="list-style-type: none"> • en intégrant les enjeux humains, écologiques et éthiques • en écoutant et observant les utilisateurs • en s'appuyant sur des données quantitatives pertinentes et des outils statistiques adaptés • en sollicitant des modèles théoriques issus des sciences humaines et sociales • en restituant les résultats de manière synthétique

<p style="text-align: center;">Concevoir</p> <p>Concevoir ou co-concevoir une réponse stratégique pertinente à une problématique complexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en optimisant la responsabilité sociale et environnementale de l'organisation • en s'intégrant aux écosystèmes physiques et numériques des parties prenantes • en s'appuyant sur les usages et les modes de communication observés • en enrichissant sa démarche de connaissances sociologiques, esthétiques, culturelles et inter-culturelles • en présentant de façon convaincante la réponse proposée, en français, en anglais ou dans d'autres langues
<p style="text-align: center;">Exprimer</p> <p>Exprimer un message avec les médias numériques pour informer et communiquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en veillant à la qualité esthétique des créations et en la justifiant par des références culturelles et artistiques • en produisant un discours de qualité, appuyé sur les théories du récit et les traditions narratives • en respectant la stratégie de communication établie • en veillant à la qualité orthographique, grammaticale et typographique des productions • en communiquant en français, en anglais ou dans d'autres langues
<p style="text-align: center;">Développer</p> <p>Développer pour le web et les médias numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en se conformant aux standards du Web et aux normes d'accessibilité • en s'appuyant sur des concepts théoriques issus de l'informatique et des sciences de l'information • en produisant du code fonctionnel, sobre et réutilisable • en utilisant les outils favorisant un développement itératif et collaboratif • en veillant à la sécurité des systèmes et des données
<p style="text-align: center;">Entreprendre</p> <p>Entreprendre dans le secteur du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en s'appuyant sur une veille technologique et des modèles de l'innovation • en favorisant la collaboration entre les parties prenantes du projet • en respectant le droit et la vie privée • en favorisant la sobriété numérique <p>en exploitant des cadres de réflexion français et internationaux</p>

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Le programme national définit trois niveaux de compétences correspondant chacun à une année du diplôme. A l'issue de la première année, l'étudiant(e) devra avoir validé le premier niveau de chaque compétence, au travers des apprentissages critiques présentés dans le tableau ci-dessous.

Niveau 1 de la compétence		Apprentissages critiques
Comprendre	Comprendre les éléments de communication et les attentes utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender un contexte économique, sociologique, culturel, juridique, technologique, communicationnel et médiatique • Évaluer un site web, un produit multimédia ou un dispositif interactif existant en s'appuyant sur des guides de bonnes pratiques • Extraire et interpréter des indicateurs quantitatifs (métriques) et statistiques pour évaluer l'efficacité d'un service ou d'un site Web

		<ul style="list-style-type: none"> • Interpréter les éléments sémiotiques (langage, ton de voix, logotype, typographies, couleurs, visuels, etc.) • Identifier les cibles (critères socio-économiques, démographiques, géographiques, culturels, etc.) • Réaliser des entretiens utilisateurs (sélection de la cible, écriture du guide d'entretien, organisation) • Bâtir le modèle des attentes utilisateurs
Concevoir	Concevoir une réponse stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un produit ou un service en termes d'usage et de fonctionnalité • Construire la proposition de valeur d'un produit ou d'un service • Proposer une recommandation marketing (cibles, objectifs, points de contact) • Mettre au point une stratégie de communication en adaptant le message aux objectifs • Rédiger une charte éditoriale pour un site web, un blog, un réseau social (préconisation rédactionnelle, référencement naturel) • Communiquer sur les réseaux sociaux (ligne éditoriale et calendrier de publication)
Exprimer	Exprimer un message par des productions simples	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un écrit communicationnel dans un style juste et pertinent, en phase avec la stratégie • Produire des pistes graphiques et des planches d'inspiration • Créer, composer et retoucher des visuels • Tourner et monter une vidéo (scénario, captation image et son, etc.) • Designer une interface web (wireframes, UI) • Optimiser les médias en fonction de leurs usages et supports de diffusion
Développer	Développer un site web simple et le mettre en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter de manière autonome un environnement de développement efficace et productif • Produire des pages Web statiques et fluides utilisant un balisage sémantique efficace • Générer des pages Web ou vues à partir de données structurées incluant des interactions simples • Mettre en ligne une application Web en utilisant une solution d'hébergement standard • Modéliser les données et les traitements d'une application Web • Utiliser et adapter un modèle d'accès aux données • Déployer et personnaliser une application Web en utilisant un CMS ou un framework MVC
Entreprendre	Entreprendre un projet numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer un projet avec une méthode classique • Budgétiser un projet et suivre sa rentabilité • Faire un appel d'offre (cahier des charges, brief, analyse des réponses, choix du prestataire, contractualisation) • Découvrir les écosystèmes d'innovation numérique (fab labs, living labs, tiers-lieux, incubateurs...) • Analyser un produit ou un service innovant en identifiant les propositions de valeurs et en évaluant les solutions proposées • Construire une présence en ligne professionnelle (personal branding)

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
Comprendre les éléments de communication et les attentes utilisateurs	RESSOURCES									
	R101 - Anglais	1,5	1,5			3	CC	5		
	R103 - Ergonomie et accessibilité	4,5	6	4,5		15	CC	15		
	R104 - Culture numérique	7,5	7,5	0		15	CC	15		
	R105 - Stratégie de communication	1,5	1,5	0		3	CC	5		
	R109 - Culture artistique		1,5	1,5		3	CC	5		
	R116 - Représentation et traitement de l'information		1,5	1,5		3	CC	5		
	R118 - Économie et droit du numérique	6	9	0		15	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	21	28,5	7,5		57		65		
	SAÉ									
	SAE101 - Audit de communication numérique	3	13,5	4,5	25	21	CC	45		
	SAE110 - Portfolio					0	CC	0		
	TOTAL SAE	3	13,5	4,5	25	21		45		
TOTAL UE11	24	42	12	25	78		110	5		
Concevoir une réponse stratégique	RESSOURCES									
	R101 - Anglais		1,5	7,5		9	CC	10		
	R102 - Anglais renforcé	1,5	4,5	4,5		10,5	CC	10		
	R105 - Stratégies de communication	3	13,5			16,5	CC	15		
	R106 - Expression, communication et rhétorique	1,5	6	6		13,5	CC	10		
	TOTAL RESSOURCES	6	25,5	18	0	49,5		45		
	SAÉ									
	SAE102 - Recommandation de communication numérique	4,5	10,5	4,5	24	19,5	CC	50		
	SAE110 - Portfolio	1,5	4,5			6				
	TOTAL SAE	6	15	4,5	24	25,5		50		
	TOTAL UE 12	12	40,5	22,5	24	75		95	6	
	Exprimer un message par des productions simples	RESSOURCES								
		R101 - Anglais		1,5	1,5		3	CC	10	
R106 - Expression, communication et rhétorique			3	3		6	CC	10		
R107 - Écriture multimédia et narration		4,5	6	4,5		15	CC	15		
R108 - Production graphique		1,5	3	16		20,5	CC	20		
R109 - Culture artistique		1,5	1,5	9		12	CC	10		
R110 - Production audio et vidéo		1,5	3	16		20,5	CC	20		
R116 - Représentation et traitement de l'information		4,5	3	9		16,5	CC	15		
TOTAL RESSOURCES		13,5	21	59		93,5	0	100		
SAÉ										
SAE103 - Design graphique		4,5	10,5	4,5	14	19,5	CC	35		
SAE104 - Production audio et vidéo		4,5	15	4,5	15	24	CC	40		
SAE110 - Portfolio										
TOTAL SAE	9	25,5	9	29	43,5		75			
TOTAL UE 13	22,5	46,5	68	29	137		175	8		
Développer un site web simple et le met en ligne	RESSOURCES									
	R112 - Intégration web	3	12	10,5		25,5	CC	25		
	R113 - Développement web	1,5	3	16		20,5	CC	20		
	R115 - Hébergement	3	3	9		15	CC	15		
	TOTAL RESSOURCES	7,5	18	35,5		61		60		
	SAÉ									
	SAE105 - Produire un site web	4,5	21	4,5	28,5	30	CC	60		
	SAE110 - Portfolio									
	TOTAL SAE	4,5	21	4,5	28,5	30		60		
	TOTAL UE14	12	39	40	28,5	91		120	8	
	Entreprendre un projet numérique	RESSOURCES								
		R117 - Gestion de projet	1,5	3	10,5		15	CC	15	
		R119 - PPP	3	16	0		19	CC	20	
TOTAL RESSOURCES		4,5	19	10,5	0	34		35		
SAÉ										
SAE106 - Gestion de projet pour une recommandation de communication numérique		1,5	10,5	0	9	12	CC	25		
SAE110 - Portfolio										
TOTAL SAE		1,5	10,5	0	9	12		25		
TOTAL UE15		6	29,5	10,5	9	46		60	3	
TOTAL S1		76,5	197,5	153	115,5	427		560	30	
CC : contrôle continu										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

SEMESTRE 2									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE21	RESSOURCES								
Comprendre les éléments de communication et les attentes utilisateurs	R203 - Ergonomie et accessibilité	4,5	6	4,5		15	CC	15	
	R204 - Culture numérique	7,5	7,5	0		15	CC	15	
	R216 - Représentation et traitement de l'information	1,5	1,5	1,5		4,5	CC	5	
	TOTAL RESSOURCES	13,5	15	6	0	34,5		35	
	SAÉ								
	SAE201 - Exploration des usages	1,5	4,5	4,5	10,5	10,5	CC	20	
	SAE210 - Portfolio	1			4	1	CC	5	
	TOTAL SAE	2,5	4,5	4,5	14,5	11,5		25	
	TOTAL UE21	16	19,5	10,5	14,5	46		60	4
UE22	RESSOURCES								
Concevoir une réponse stratégique	R201 - Anglais	0	1,5	4,5		6	CC	10	
	R202 - Anglais renforcé	1,5	4,5	4,5		10,5	CC	10	
	R205 - Stratégie de communication	4,5	6	4,5		15	CC	15	
	R206 - Expression, communication et rhétorique	0	3	4,5		7,5	CC	15	
	TOTAL RESSOURCES	6	15	18	0	39		50	
SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	3	15	1,5	15	19,5	CC	30	
	SAE210 - Portfolio		1,5		4	1,5	CC	5	
	TOTAL SAE	3	16,5	1,5	19	21		35	
TOTAL UE 22	TOTAL UE22	9	31,5	19,5	19	60		85	4
UE23	RESSOURCES								
Exprimer un message par des productions simples	R201 - Anglais		1,5	4,5		6	CC	10	
	R207 - Écriture multimédia et narration	4,5	6	4,5		15	CC	15	
	R208 - Production graphique	1,5	4	15		20,5	CC	20	
	R209 - Culture artistique	1,5	4,5	9		15	CC	15	
	R210 - Production audio et vidéo		4	16		20	CC	20	
	R216 - Représentation et traitement de l'information	3	4,5	3		10,5	CC	10	
	TOTAL RESSOURCES	10,5	24,5	52	0	87		90	
SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	9	22,5	6	39	37,5	CC	85	
	SAE210 - Portfolio		1,5		4	1,5	CC	5	
	TOTAL SAE	9	24	6	43	39		90	
TOTAL UE 23	TOTAL UE23	19,5	48,5	58	43	126		180	9
UE24	RESSOURCES								
Développer un site web simple et le met en ligne	R211 - Gestion de contenus	0	4,5	3		7,5	CC	10	
	R212 - Intégration web	1,5	10,5	8		20	CC	20	
	R213 - Développement web	4,5	6	9		19,5	CC	20	
	R214 - Système d'information	1,5	9	4,5		15	CC	15	
	R215 - Hébergement	1,5	3	10,5		15	CC	15	
		TOTAL RESSOURCES	9	33	35	0	77		80
SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	1,5	3	1,5	7,5	6	CC	10	
	SAE203 - Site web et base de données	4,5	27	4	30	35,5	CC	65	
	SAE210 - Portfolio			1,5	3	1,5	CC	5	
	TOTAL SAE	6	30	7	40,5	43		80	
TOTAL UE24	TOTAL UE24	15	63	42	40,5	120		160	9
UE25	RESSOURCES								
Entreprendre un projet numérique	R201 - Anglais		1,5	1,5		3	CC	5	
	R206 - Expression, communication et rhétorique		3	4,5		7,5	CC	10	
	R211 - Gestion de contenus		1,5	1,5		3	CC	5	
	R217 - Gestion de projet	3	4	8		15	CC	15	
	R218 - Économie et droit du numérique	6	9			15	CC	15	
	R219 - PPP	1,5	9			10,5	CC	10	
	TOTAL RESSOURCES	10,5	28	15,5	0	54		60	
SAÉ									
	SAE202 - Concevoir un produit ou un service et sa communication	6	4,5		4,5	10,5	CC	10	
	SAE204 - Construire sa présence en ligne	1,5	13,5			15	CC	15	
	SAE210 - Portfolio			1,5	3	1,5	CC	5	
	TOTAL SAE	7,5	18	1,5	7,5	27		30	
TOTAL UE25	TOTAL UE25	18	46	17	7,5	81		90	4
TOTAL S2		77,5	208,5	147	124,5	433		575	30
TOTAL NIVEAU 1		154	406	300	240	860			60
CC : contrôle continu									
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation									

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelier universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS RT					
Volume horaire étudiant :	118 h	305 h	483 h	h	170 h	906 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Jean-Luc DEPREZ</p> <p>☎ 03.80.39.28.41</p> <p>rt-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité</p> <p>Dante PARINI</p> <p>☎ 03.80.39.64.10</p> <p>scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT</p> <p>☎ 03.80.39.65.33</p> <p>scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique :</p> <p>☎ 03.80.39.28.40</p> <p>rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
<p>Composante(s) de rattachement : IUT DIJON site d'AUXERRE département Réseaux et Télécommunications Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre</p>	

Objectifs de la formation et débouchés :**■ Objectifs :**

La formation de Bachelor Universitaire de Technologie en Réseaux & télécommunications (BUT R&T) répond à la demande toujours croissante de compétences dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication. Les réseaux informatiques sont au cœur de nombreuses activités dont l'importance pour la vie sociale et économique est chaque jour plus présente : télétravail, communications

mobiles, réseaux à très haut débit, transport et accès à l'information. Ces technologies, en pleine évolution, impliquent des objets communicants de plus en plus répandus tant chez les particuliers que dans les entreprises (Internet des objets). Elles génèrent d'importants flux de données et posent de nouveaux problèmes de cybersécurité. La plupart des entreprises déportent tout ou partie de leurs données et traitements vers des data centers et mobilisent des solutions de cloud computing. Le déploiement d'infrastructures et de services réseaux ou le suivi de leur évolution sont au cœur de projets d'envergure à gérer et piloter. Le BUT R&T forme en trois ans des techniciens capables de comprendre, de mettre en œuvre, de configurer et de maintenir des équipements et systèmes d'information, tout en assurant leur sécurité physique et logicielle.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation dispensée dans les départements de la spécialité « Réseaux & télécommunications » permet au ou à la future diplômée d'exercer différentes activités professionnelles :

- Conception, installation, administration d'infrastructures et de services réseaux informatiques ;
- Déploiement et administration de solutions de télécommunications fixes ou mobiles et de systèmes de communications (ToIP, téléconférence, visio, chat, ...) ;
- Analyse, suivi, coordination des projets et leur valorisation ;
- Déploiement et maintenance d'un système d'information et de solutions logicielles, développement d'outils informatiques.

Ces activités seront élargies en choisissant l'une des cinq spécialisations suivantes :

- La coordination de la cybersécurité des systèmes d'information (Cybersécurité). Cette spécialité regroupe l'ensemble des métiers liés à la sécurité des systèmes d'information, de l'installation d'équipements de sécurité à leur surveillance. Le diplômé du parcours Cybersécurité sera capable d'administrer un système d'information sécurisé, de le superviser, de détecter et de parer aux attaques informatiques. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien en cybersécurité, Technicien des réseaux d'entreprises, Technicien réseaux sécurisés, Technicien d'infrastructures sécurisées, Coordinateur cybersécurité des systèmes d'information, Administrateur de solutions de sécurité, Auditeur de sécurité technique, Opérateur analyste SOC (Security Operation Center), Intégrateur de solutions de sécurité, Administrateur Data Center.
- L'administration de réseaux programmables, pour le Cloud ou le DevOps (DevCloud). Les diplômés exerceront les métiers de Technicien réseaux cloud, Administrateur cloud, Intégrateur cloud, intégrateur DevOps, Administrateur Réseaux Programmables, Administrateur Système & Réseaux (DevOps, NetDevOps), Technicien sécurité des systèmes cloud (DevSecOps), Administrateur de serveurs et de réseaux virtualisés.
- La communication entre objets mobiles et communicants, l'Internet des objets (IOM). Cette spécialité permettra de maîtriser les technologies de communication entre objets mobiles et communicants : téléphones, véhicules, capteurs de toute nature. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien de maintenance exploitation, Technicien de maintenance réseaux mobiles, Technicien télécom, Technicien support réseau mobile.
- Le pilotage et la direction d'activités réseaux et télécoms (PilPro). Cette spécialité permettra de comprendre les technologies des réseaux informatiques et de télécommunications afin de dialoguer avec les différents acteurs d'un projet ou d'un contrat. Elle permettra d'acquérir la capacité d'analyser, de suivre, coordonner puis de piloter les demandes internes et externes des entreprises, organismes privés ou publics, dans le respect des normes techniques et réglementaires de son activité. Les

diplômés exerceront les métiers de Responsable d'affaires clients, Conducteur de travaux (cuivre, fibre ou mobile), Technicien avant-vente, Technicien de production, Coordinateur de projet R&T, Chargé d'études télécoms, Pilote d'activités réseaux et télécoms, Pilote de production réseaux.

- Les opérateurs de télécommunication fixe et intégrateurs de solutions de communication pour l'entreprise (ROM). Cette spécialité forme aux métiers des opérateurs de télécommunication fixe qui fournissent l'accès au réseau pour les entreprises ou les particuliers et aux métiers d'intégrateur de solutions de communication pour l'entreprise. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien d'intervention client boucle locale, Technicien support réseaux fixes, Chargé de support technique, Technicien service client SAV, Superviseur ADSL/FTTH, Technicien production et d'intégration de solutions complexes, Technicien déploiement de la fibre optique, Pilote de production, Chargé d'ingénierie réseau structurant, Technicien d'intervention ToIP.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences de base suivantes correspondent au cœur de métier :

- Analyser et décrire un système complexe, associant les fonctions en électronique, la gestion de l'énergie, la communication et les transmissions ;
- Décoder des schémas structurels et identifier les sous-ensembles ;
- Identifier les composants d'un réseau ;
- Prendre en compte les différentes architectures cibles et configurer des systèmes constitutifs du réseau ;
- Configurer et déployer des outils de test de flux de données ;
- Développer des outils de validation des architectures réseaux et télécoms, déployer les protocoles en utilisant les langages appropriés ;
- Dépanner et assurer le contrôle préventif et le suivi opérationnel d'équipements ;
- Maintenir pour améliorer ;
- Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement et effectuer les modifications de mise en conformité du produit ;
- Mettre en œuvre des maquettes de projets après analyse avec les outils de modélisation et de simulation ;
- Valider la qualité des services proposés ;
- Repérer et décrire des évolutions scientifiques et technologiques ;
- Sélectionner les informations de manière pertinente (notamment sur Internet) ;
- S'adapter aux évolutions des métiers.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

A l'issue de la première année, les étudiants maîtrisent les concepts de base des réseaux et télécommunications. Ils sont capables de déployer un système réseaux et d'intégrer une machine dans un réseau, de réaliser un site web, d'écrire des scripts, d'accomplir des tâches simples de maintenance et d'administration d'un réseau, d'implémenter des algorithmes simples, d'installer et de configurer un poste téléphonique d'entreprise, de faire les configurations de base de matériel réseau et télécom.

Leurs connaissances fondamentales leur permettent d'acquérir les notions plus complexes de sécurité réseau, de technologies d'accès, de gestion d'annuaires, etc.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE11 RT1 - Administrer les réseaux et l'Internet	RESSOURCES										
	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	4	8	14		26	CC	12			
	R102 - Principes et architectures des réseaux	6	6	15		27	CC	12			
	R103 - Réseaux locaux et équipements actifs	3	3	12		18	CC	8			
	R104 - Fondamentaux des systèmes électroniques	3	11	11		25	CC	8			
	R106 - Architectures des systèmes numériques et informatiques	6	6	12		24	CC	10			
	R108 - Bases des systèmes d'exploitation	1	2	10		13	CC	6			
	R110 - Anglais de communication et technique	0	2	4		6	CC	3			
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	0	2	5		7	CC	3			
	R112 - Projet personnel et professionnel	1	2	0		3	CC	2			
	R113 - Mathématiques du signal	3	6	2		11	CC	5			
	R114 - Mathématiques des transmissions	3	5	2		10	CC	4			
	TOTAL RESSOURCES	30	53	87	0	170		73			
	SAÉ										
	SAÉ11 - Se sensibiliser à l'hygiène informatique et à la cybersécurité	0	2	5	12	7	CC	16			
	SAÉ12 - S'initier aux réseaux informatiques	0	3	6	20	9	CC	33			
	SAÉ16 - Portefolio	0	2	0	0	2	CC	0			
TOTAL SAÉ	0	7	11	32	18		49				
TOTAL UE11	30	60	98	32	188		122		12		
UE12 RT2 - Connecter les entreprises et les usagers	Ressources										
	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	2	3	5		10	CC	4			
	R103 - Réseaux locaux et équipements actifs	1	2	4		7	CC	4			
	R104 - Fondamentaux des systèmes électroniques	1	2	7		10	CC	5			
	R105 - Supports de transmission pour les réseaux locaux	2	4	6		12	CC	5			
	R110 - Anglais de communication et technique	0	4	8		12	CC	5			
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	1	3	9		13	CC	5			
	R112 - Projet personnel et professionnel	2	3	0		5	CC	3			
	R113 - Mathématiques du signal	5	10	4		19	CC	8			
	R114 - Mathématiques des transmissions	5	11	4		20	CC	8			
	R115 - Gestion de projet	1	1	1		3	CC	2			
	TOTAL RESSOURCES	20	43	48	0	111		49			
	SAÉ										
	SAÉ13 - Découvrir un dispositif de transmission	0	2	5	16	7	CC	33			
	SAÉ16 - Portefolio	0	2	0	0	2	CC	0			
	TOTAL SAÉ	0	4	5	16	9		33			
	TOTAL UE 12	20	47	53	16	120		82		8	
UE13 RT3 - Créer des outils et applications informatiques pour les R&T	RESSOURCES										
	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	2	3	5		10	CC	4			
	R107 - Fondamentaux de la programmation	0	11	30		41	CC	22			
	R108 - Bases des systèmes d'exploitation	1	2	11		14	CC	7			
	R109 - Introduction aux technologies Web	0	4	5		9	CC	4			
	R110 - Anglais de communication et technique	0	4	8		12	CC	5			
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	1	2	7		10	CC	4			
	R112 - Projet personnel et professionnel	2	5	0		7	CC	4			
	R115 - Gestion de projet	3	3	3		9	CC	4			
	TOTAL RESSOURCES	9	34	69	0	112		54			
	SAÉ										
	SAÉ14 - Se présenter sur Internet	0	3	7	12	10	CC	16			
	SAÉ15 - Traiter des données	0	2	8	20	10	CC	26			
	SAÉ16 - Portefolio	0	1	0	0	1	CC	0			
	TOTAL SAÉ	0	6	15	32	21		42			
	TOTAL UE 13	9	40	84	32	133		96		10	
	TOTAL S1	59	147	235	80	441		300		30	

CC : contrôle continu
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE21 RT1 - Administrer les réseaux et l'Internet	RESSOURCES										
	R201 - Technologie de l'Internet	12	13	25		50	CC	19			
	R202 - Administration systèmes et fondamentaux de la virtualisation	2	6	15		23	CC	12			
	R203 - Bases des services réseaux	4	8	18		30	CC	12			
	R204 - Initiation à la téléphonie d'entreprise	3	8	10		21	CC	8			
	R205 - Signaux et systèmes pour les transmissions	1	2	3		6	CC	2			
	R209 - Initiation au développement Web	1	2	3		6	CC	2			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	3	4		7	CC	3			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	0	2	6		8	CC	3			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	1	4		5	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	2	4	2		8	CC	3			
	R214 - Analyse mathématique des signaux	2	6	2		10	CC	3			
	TOTAL RESSOURCES	27	55	92	0	174			69		
	SAÉ										
	SAÉ21 - Construire un réseau informatique pour une petite structure	0	2	8	12	10	CC	23			
	SAÉ24 - Projet intégratif	0	3	0	18	3	CC	22			
	SAÉ25 - Portefolio	0	0	0	2	0	CC	1			
TOTAL SAÉ	0	5	8	32	13			46			
TOTAL UE21	27	60	100	32	187			115	11		
UE22 RT2 - Connecter les entreprises et les usagers	RESSOURCES										
	R201 - Technologie de l'Internet	2	3	5		10	CC	4			
	R204 - Initiation à la téléphonie d'entreprise	1	3	5		9	CC	4			
	R205 - Signaux et systèmes pour les transmissions	5	13	12		30	CC	12			
	R206 - Numérisation de l'information	4	8	12		24	CC	10			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	6	13		19	CC	8			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	1	2	7		10	CC	4			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	1	4		5	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	3	6	2		11	CC	5			
	R214 - Analyse mathématique des signaux	4	12	4		20	CC	8			
	TOTAL RESSOURCES	20	54	64	0	138			57		
	SAÉ										
	SAÉ22 - Mesurer et caractériser un signal ou un système	0	0	10	12	10	CC	19			
	SAÉ24 - Projet intégratif	0	3	0	15	3	CC	18			
	SAÉ25 - Portefolio	0	0	0	2	0	CC	1			
	TOTAL SAÉ	0	3	10	29	13			38		
	TOTAL UE 22	20	57	74	29	151			95	10	
UE23 RT3 - Créer des outils et applications informatiques pour les R&T	RESSOURCES										
	R201 - Technologie de l'Internet	0	0	0		0		0			
	R202 - Administration systèmes et fondamentaux de la virtualisation	0	2	5		7	CC	4			
	R207 - Sources de données	4	4	12		20	CC	10			
	R208 - Analyse et traitement des données structurées	0	6	10		16	CC	10			
	R209 - Initiation au développement Web	4	8	6		18	CC	10			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	6	13		19	CC	8			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	1	3	8		12	CC	5			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	1	4		5	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	3	6	2		11	CC	5			
	TOTAL RESSOURCES	12	36	60	0	108			54		
	SAÉ										
	SAÉ23 - Mettre en place une solution informatique pour l'entreprise	0	3	14	12	17	CC	18			
	SAÉ24 - Projet intégratif	0	2	0	15	2	CC	17			
	SAÉ25 - Portefolio	0	0	0	2	0	CC	1			
	TOTAL SAÉ	0	5	14	29	19			36		
	TOTAL UE 23	12	41	74	29	127			90	9	
TOTAL S2	59	158	248	90	465			300	30		
TOTAL NIVEAU 1	118	305	483	170	906			600	60		

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					BUT1
Mention :	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS PAR APPRENTISSAGE RT APP					
Volume horaire étudiant :	110 h	248 h	411 h	h	71 h	769 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Jean-Luc DEPREZ</p> <p>☎ 03.80.39.28.41 rt-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Responsable apprentissage Christine ZIMMER Maître de conférences ☎ 03.86.49.28.43 christine.zimmer@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT ☎ 03.80.39.65.33 scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.80.39.28.40 rt-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON site d'AUXERRE département Réseaux et Télécommunications Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre	

Objectifs de la formation et débouchés :■ **Objectifs :**

La formation de Bachelor Universitaire de Technologie en Réseaux & télécommunications (BUT R&T) répond à la demande toujours croissante de compétences dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication. Les réseaux informatiques sont au cœur de nombreuses activités dont

l'importance pour la vie sociale et économique est chaque jour plus présente : télétravail, communications mobiles, réseaux à très haut débit, transport et accès à l'information. Ces technologies, en pleine évolution, impliquent des objets communicants de plus en plus répandus tant chez les particuliers que dans les entreprises (Internet des objets). Elles génèrent d'importants flux de données et posent de nouveaux problèmes de cybersécurité. La plupart des entreprises déportent tout ou partie de leurs données et traitements vers des data centers et mobilisent des solutions de cloud computing. Le déploiement d'infrastructures et de services réseaux ou le suivi de leur évolution sont au cœur de projets d'envergure à gérer et piloter. Le BUT R&T forme en trois ans des techniciens capables de comprendre, de mettre en œuvre, de configurer et de maintenir des équipements et systèmes d'information, tout en assurant leur sécurité physique et logicielle.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation dispensée dans les départements de la spécialité « Réseaux & télécommunications » permet au ou à la future diplômée d'exercer différentes activités professionnelles :

- Conception, installation, administration d'infrastructures et de services réseaux informatiques ;
- Déploiement et administration de solutions de télécommunications fixes ou mobiles et de systèmes de communications (ToIP, téléconférence, visio, chat, ...) ;
- Analyse, suivi, coordination des projets et leur valorisation ;
- Déploiement et maintenance d'un système d'information et de solutions logicielles, développement d'outils informatiques.

Ces activités seront élargies en choisissant l'une des cinq spécialisations suivantes :

- La coordination de la cybersécurité des systèmes d'information (Cybersécurité). Cette spécialité regroupe l'ensemble des métiers liés à la sécurité des systèmes d'information, de l'installation d'équipements de sécurité à leur surveillance. Le diplômé du parcours Cybersécurité sera capable d'administrer un système d'information sécurisé, de le superviser, de détecter et de parer aux attaques informatiques. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien en cybersécurité, Technicien des réseaux d'entreprises, Technicien réseaux sécurisés, Technicien d'infrastructures sécurisées, Coordinateur cybersécurité des systèmes d'information, Administrateur de solutions de sécurité, Auditeur de sécurité technique, Opérateur analyste SOC (Security Operation Center), Intégrateur de solutions de sécurité, Administrateur Data Center.
- L'administration de réseaux programmables, pour le Cloud ou le DevOps (DevCloud). Les diplômés exerceront les métiers de Technicien réseaux cloud, Administrateur cloud, Intégrateur cloud, intégrateur DevOps, Administrateur Réseaux Programmables, Administrateur Système & Réseaux (DevOps, NetDevOps), Technicien sécurité des systèmes cloud (DevSecOps), Administrateur de serveurs et de réseaux virtualisés.
- La communication entre objets mobiles et communicants, l'Internet des objets (IOM). Cette spécialité permettra de maîtriser les technologies de communication entre objets mobiles et communicants : téléphones, véhicules, capteurs de toute nature. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien de maintenance exploitation, Technicien de maintenance réseaux mobiles, Technicien télécom, Technicien support réseau mobile.
- Le pilotage et la direction d'activités réseaux et télécoms (PiIPro). Cette spécialité permettra de comprendre les technologies des réseaux informatiques et de télécommunications afin de dialoguer avec les différents acteurs d'un projet ou d'un contrat. Elle permettra d'acquérir la capacité d'analyser, de suivre, coordonner puis de piloter les demandes internes et externes des entreprises, organismes

privés ou publics, dans le respect des normes techniques et réglementaires de son activité. Les diplômés exerceront les métiers de Responsable d'affaires clients, Conducteur de travaux (cuivre, fibre ou mobile), Technicien avant-vente, Technicien de production, Coordinateur de projet R&T, Chargé d'études télécoms, Pilote d'activités réseaux et télécoms, Pilote de production réseaux.

- Les opérateurs de télécommunication fixe et intégrateurs de solutions de communication pour l'entreprise (ROM). Cette spécialité forme aux métiers des opérateurs de télécommunication fixe qui fournissent l'accès au réseau pour les entreprises ou les particuliers et aux métiers d'intégrateur de solutions de communication pour l'entreprise. Les diplômés exerceront les métiers de Technicien d'intervention client boucle locale, Technicien support réseaux fixes, Chargé de support technique, Technicien service client SAV, Superviseur ADSL/FTTH, Technicien production et d'intégration de solutions complexes, Technicien déploiement de la fibre optique, Pilote de production, Chargé d'ingénierie réseau structurant, Technicien d'intervention ToIP.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences de base suivantes correspondent au cœur de métier :

- Analyser et décrire un système complexe, associant les fonctions en électronique, la gestion de l'énergie, la communication et les transmissions ;
- Décoder des schémas structurels et identifier les sous-ensembles ;
- Identifier les composants d'un réseau ;
- Prendre en compte les différentes architectures cibles et configurer des systèmes constitutifs du réseau ;
- Configurer et déployer des outils de test de flux de données ;
- Développer des outils de validation des architectures réseaux et télécoms, déployer les protocoles en utilisant les langages appropriés ;
- Dépanner et assurer le contrôle préventif et le suivi opérationnel d'équipements ;
- Maintenir pour améliorer ;
- Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement et effectuer les modifications de mise en conformité du produit ;
- Mettre en œuvre des maquettes de projets après analyse avec les outils de modélisation et de simulation ;
- Valider la qualité des services proposés ;
- Repérer et décrire des évolutions scientifiques et technologiques ;
- Sélectionner les informations de manière pertinente (notamment sur Internet) ;
- S'adapter aux évolutions des métiers.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

A l'issue de la première année, les étudiants maîtrisent les concepts de base des réseaux et télécommunications. Ils sont capables de déployer un système réseaux et d'intégrer une machine dans un réseau, de réaliser un site web, d'écrire des scripts, d'accomplir des tâches simples de maintenance et d'administration d'un réseau, d'implémenter des algorithmes simples, d'installer et de configurer un poste téléphonique d'entreprise, de faire les configurations de base de matériel réseau et télécom.

Leurs connaissances fondamentales leur permettent d'acquérir les notions plus complexes de sécurité réseau, de technologies d'accès, de gestion d'annuaires, etc.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Dans le cadre de l'apprentissage, l'admission devient effective après la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur. Service en charge du suivi des contrats à l'université : [SEFCA](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : [Référentiel de formation](#)

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
RT1 - Administrer les réseaux et l'Internet	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	4	8	12		24	CC	12		
	R102 - Principes et architectures des réseaux	6	4	12		22	CC	12		
	R103 - Réseaux locaux et équipements actifs	3	3	9		15	CC	8		
	R104 - Fondamentaux des systèmes électroniques	3	7	11		21	CC	8		
	R106 - Architectures des systèmes numériques et informatiques	6	4	10		20	CC	10		
	R108 - Bases des systèmes d'exploitation	1	1	10		12	CC	6		
	R110 - Anglais de communication et technique	0	2	2		4	CC	3		
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	0	2	3		5	CC	3		
	R112 - Projet personnel et professionnel	0	0	0		0	CC	2		
	R113 - Mathématiques du signal	3	6	2		11	CC	5		
	R114 - Mathématiques des transmissions	3	5	2		10	CC	4		
	TOTAL RESSOURCES	29	42	73	0	144		73		
		SAÉ								
		SAÉ11 - Se sensibiliser à l'hygiène informatique et à la cybersécurité	0	2	3	10	5	CC	16	
	SAÉ12 - S'initier aux réseaux informatiques	0	3	6	10	9	CC	33		
	SAÉ16 - Portefolio	0	1	0	0	1	CC	0		
	TOTAL SAÉ	0	6	9	20	15		49		
TOTAL UE11	29	48	82	20	159		122	12		
UE12	Ressources									
RT2 - Connecter les entreprises et les usagers	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	2	2	4		8	CC	4		
	R103 - Réseaux locaux et équipements actifs	1	2	5		8	CC	4		
	R104 - Fondamentaux des systèmes électroniques	1	4	7		12	CC	5		
	R105 - Supports de transmission pour les réseaux locaux	2	4	6		12	CC	5		
	R110 - Anglais de communication et technique	0	4	4		8	CC	5		
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	1	3	5		9	CC	5		
	R112 - Projet personnel et professionnel	0	0	0		0	CC	3		
	R113 - Mathématiques du signal	5	10	4		19	CC	8		
	R114 - Mathématiques des transmissions	5	11	4		20	CC	8		
	R115 - Gestion de projet	1	1	1		3	CC	2		
	TOTAL RESSOURCES	18	41	40	0	99		49		
		SAÉ								
		SAÉ13 - Découvrir un dispositif de transmission	0	2	5	12	7	CC	33	
		SAÉ16 - Portefolio	0	1	0	0	1	CC	0	
	TOTAL SAÉ	0	3	5	12	8		33		
TOTAL UE 12	18	44	45	12	107		82	8		
UE13	RESSOURCES									
RT3 - Créer des outils et applications informatiques pour les R&T	R101 - Initiation aux réseaux informatiques	2	2	4		8	CC	4		
	R107 - Fondamentaux de la programmation	0	6	30		36	CC	22		
	R108 - Bases des systèmes d'exploitation	1	1	11		13	CC	7		
	R109 - Introduction aux technologies Web	0	4	5		9	CC	4		
	R110 - Anglais de communication et technique	0	4	4		8	CC	5		
	R111 - Expression, culture, communication professionnelle	1	2	5		8	CC	4		
	R112 - Projet personnel et professionnel	0	0	0		0	CC	4		
	R115 - Gestion de projet	3	1	3		7	CC	4		
	TOTAL RESSOURCES	7	20	62	0	89		54		
		SAÉ								
		SAÉ14 - Se présenter sur Internet	0	3	7	4	10	CC	16	
		SAÉ15 - Traiter des données	0	2	6	11	8	CC	26	
		SAÉ16 - Portefolio	0	1	0	0	1	CC	0	
		TOTAL SAÉ	0	6	13	15	19		42	
TOTAL UE 13	7	26	75	15	108		96	10		
TOTAL S1	54	118	202	47	374		300	30		

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2											
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS		
UE21 RT1 - Administrer les réseaux et l'Internet	RESSOURCES										
	R201 - Technologie de l'Internet	10	12	22		44	CC	19			
	R202 - Administration systèmes et fondamentaux de la virtualisation	2	4	14		20	CC	12			
	R203 - Bases des services réseaux	4	6	16		26	CC	12			
	R204 - Initiation à la téléphonie d'entreprise	3	6	10		19	CC	8			
	R205 - Signaux et systèmes pour les transmissions	1	2	3		6	CC	2			
	R209 - Initiation au développement Web	0	2	3		5	CC	2			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	2	2		4	CC	3			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	0	1	4		5	CC	3			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	1	3		4	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	2	4	2		8	CC	3			
	R214 - Analyse mathématique des signaux	2	6	2		10	CC	3			
	TOTAL RESSOURCES	24	46	81	0	151		69			
	SAÉ										
	SAÉ21 - Construire un réseau informatique pour une petite structure	0	2	6	6	8	CC	23			
	SAÉ24 - Projet intégratif	0	0	0	1	0	CC	22			
	SAÉ25 - Portefolio	0	0	0	0	0	CC	1			
TOTAL SAÉ	0	2	6	7	8		46				
TOTAL UE21	24	48	87	7	159		115		11		
UE22 RT2 - Connecter les entreprises et les usagers	RESSOURCES										
	R201 - Technologie de l'Internet	2	2	4		8	CC	4			
	R204 - Initiation à la téléphonie d'entreprise	1	2	5		8	CC	4			
	R205 - Signaux et systèmes pour les transmissions	5	13	12		30	CC	12			
	R206 - Numérisation de l'information	4	8	12		24	CC	10			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	5	5		10	CC	8			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	1	1	5		7	CC	4			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	1	3		4	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	3	6	2		11	CC	5			
	R214 - Analyse mathématique des signaux	4	12	4		20	CC	8			
	TOTAL RESSOURCES	20	50	52	0	122		57			
	SAÉ										
	SAÉ22 - Mesurer et caractériser un signal ou un système	0	0	10	8	10	CC	19			
	SAÉ24 - Projet intégratif	0	0	0	0,5	0	CC	18			
	SAÉ25 - Portefolio	0	0	0	0	0	CC	1			
	TOTAL SAÉ	0	0	10	8,5	10		38			
	TOTAL UE 22	20	50	62	8,5	132		95		10	
UE23 RT3 - Créer des outils et applications informatiques pour les R&T	RESSOURCES										
	R202 - Administration systèmes et fondamentaux de la virtualisation	0	2	4		6	CC	4			
	R207 - Sources de données	4	2	12		18	CC	10			
	R208 - Analyse et traitement des données structurées	0	4	10		14	CC	10			
	R209 - Initiation au développement Web	4	8	6		18	CC	10			
	R210 - Anglais de communication et technique	0	5	5		10	CC	8			
	R211 - Expression, culture, communication professionnelle	1	2	5		8	CC	5			
	R212 - Projet personnel et professionnel	0	0	4		4	CC	2			
	R213 - Mathématiques des systèmes numériques	3	6	2		11	CC	5			
	TOTAL RESSOURCES	12	29	48	0	89		54			
	SAÉ										
	SAÉ23 - Mettre en place une solution informatique pour l'entreprise	0	3	12	8	15	CC	18			
	SAÉ24 - Projet intégratif	0	0	0	0,5	0	CC	17			
	SAÉ25 - Portefolio	0	0	0	0	0	CC	1			
	TOTAL SAÉ	0	3	12	8,5	15		36			
	TOTAL UE 23	12	32	60	8,5	104		90		9	
	TOTAL S2	56	130	209	24	395		300		30	
TOTAL NIVEAU 1	110	248	411	71	769		600		60		

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					BUT1
Mention :	Techniques de Commercialisation TC					
Volume horaire étudiant :	179 h	429 h	118 h	h	180 h	726 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pierre Deplanche, chef de département Cécile Colin, responsable BUT1 par apprentissage ☎ 03.86.49.28.30 tc-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr cecile.colin@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Suivi scolarité : BUT TC ☎ 03.80.39.65.33 scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.86.49.28.30 tc-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT de Dijon site d'Auxerre Route des Plaines de l'Yonne 89000 Auxerre	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation forme de futurs cadres intermédiaires capables d'intervenir dans toutes les étapes de la commercialisation d'un bien ou d'un service : de l'étude de marché à la vente en passant par la stratégie marketing, la communication commerciale, la négociation et la relation client. Le titulaire du Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation est polyvalent, autonome et évolutif. Il couvre les secteurs d'activités

en lien avec les métiers de la vente, du marketing et de la communication. La formation offre au titulaire du B.U.T. TC de véritables atouts pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Elle permet aussi aux diplômés une éventuelle poursuite d'études en vue d'obtenir un Master.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation familiarise l'étudiant avec la plupart des opérations de mise en marché, depuis les études de marché jusqu'à l'utilisateur final. Le panel d'emplois est donc très vaste : réseaux de distribution, banque, assurance, vente, services marketing, services achats, logistique, communication commerciale, commerce international, technico-commercial, ressources humaines.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont d'une part les trois compétences communes développées lors des trois années du BUT TC : Marketing, Vente et Communication commerciale.

Pour la compétence marketing, il s'agit d'être capable de conduire des actions marketing.

Pour la compétence vente, il s'agit d'être capable de vendre une offre commerciale

Pour la compétence communication commerciale, il s'agit d'être capable de communiquer l'offre commerciale.

Chacune des compétences communes est ensuite déclinée en deux ou trois niveaux, qui comprennent des apprentissages critiques identifiés dans le programme national du BUT, et dispensés au sein des ressources et des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAé).

Le niveau 1 de la compétence Marketing vise à construire une offre commerciale simple, le niveau 2 de la compétence Marketing vise à construire une offre commerciale complexe ou innovante, le niveau 3 de la compétence Marketing vise à construire une solution client étendue à tous les secteurs d'activité.

Le niveau 1 de la compétence Vente consiste à préparer l'entretien de vente, le niveau 2 de la compétence Vente consiste à mener un entretien de vente simple, le niveau 3 de la compétence Vente consiste à mener une vente complexe.

Le niveau 1 de la compétence Communication commerciale consiste à structurer un plan de communication, le niveau 2 de la compétence Communication commerciale consiste à élaborer un plan de communication.

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont d'autre part les compétences spécifiques correspondantes aux parcours proposés dès la deuxième année de BUT. Le département Techniques de commercialisation de l'IUT de Dijon-Auxerre propose, à partir de la deuxième année, le parcours « Marketing digital, e-business et entrepreneuriat », le parcours « Business international : achat et vente », et le parcours « Business développement et management de la relation client ».

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences acquises à l'issue de l'année de formation sont les trois compétences communes de niveau 1, précédemment décrites, en Marketing, Vente et Communication commerciale.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1									
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE11	RESSOURCES								
MARKETING	R 1.2 Ressources et culture numérique	4		3,5		7,5	CC	0,5	
	R 1.3 Environnement juridique de l'entreprise	5	5			10	CC	0,5	
	R 1.4 Expression, communication et culture - 1		8,5			8,5	CC	0,5	
	R 1.5 Langue A - Anglais du commerce - 1		4,5	4		8,5	CC	0,5	
	R 1. 6 Langue B du commerce - 1		4,5	4		8,5	CC	0,5	
	R 1.8 Techniques quantitatives et représentations - 1	3	6			9	CC	0,5	
	R 1.9 Fondamentaux du marketing et comportement du consommateur	15	15			30	CC	2,5	
	R 1.10 Etudes marketing - 1	9	3			12	CC	0,5	
	R 1.11 Environnement économique de l'entreprise	10,5	10,5			21	CC	1	
	R 1.12 Rôle et organisation de l'entreprise sur son marché	12,5				12,5	CC	1	
	R 1.13 Initiation à la conduite de projet		3			3	CC	0,5	
	R 1. 14 Eléments financiers de l'entreprise	5,5	3			8,5	CC	0,5	
	R 1.15 PPP-1		4			4	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	64,5	67	11,5		143		9,5	
		SAÉ							
	SAÉ 1.01 Marketing S1	1,5	13,5	3	20	18	CC	6	
	Portfolio		4,5			4,5	CC	0,5	
	TOTAL SAÉ	1,5	18	3	20	22,5		6,5	
TOTAL UE11		66	85	14,5	20	165,5		16	10
UE12	RESSOURCES								
VENTE	R 1.2 Ressources et culture numérique	4		3,5		7,5	CC	1	
	R 1.4 Expression, communication et culture - 1		7			7	CC	1	
	R 1.5 Langue A - Anglais du commerce - 1		4,5	4		8,5	CC	0,5	
	R 1.6 Langue B du commerce - 1		4,5	4		8,5	CC	0,5	
	R 1.7 Fondamentaux de la vente		21			21	CC	3	
	R 1.8 Techniques quantitatives et représentations - 1		6			6	CC	1,5	
	R 1.13 Initiation à la conduite de projet		3			3	CC	0,5	
	R 1. 14 Eléments financiers de l'entreprise	5	6			11	CC	0,5	
	R 1.15 PPP-1		4			4	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	9	56	11,5		76,5		9	
	SAÉ								
	SAÉ 1.02 Vente S1	3	12		15	15	CC	6	
	Portfolio					0	CC	0,5	
	TOTAL SAÉ	3	12		15	15		6,5	
TOTAL UE 12		12	68	11,5	15	91,5		15,5	10
UE13	RESSOURCES								
COMMUNICATION COMMERCIALE	R 1.1 Fondamentaux de la communication commerciale	12	12			24	CC	2	
	R 1.2 Ressources et culture numérique	4		3,5		7,5	CC	0,5	
	R 1.3 Environnement juridique de l'entreprise	5,5	5,5			11	CC	1	
	R 1.4 Expression, communication et culture - 1		7			7	CC	0,5	
	R 1.5 Langue A - Anglais du commerce - 1		4,5	4		8,5	CC	1	
	R 1. 6 Langue B du commerce - 1		4,5	4		8,5	CC	1	
	R 1.8 Techniques quantitatives et représentations - 1		6			6	CC	1	
	R 1.10 Etudes marketing - 1		6			6	CC	0,5	
	R 1.13 Initiation à la conduite de projet		3			3	CC	0,5	
	R 1.15 PPP-1		4			4	CC	0,5	
	TOTAL RESSOURCES	21,5	52,5	11,5		85,5		8,5	
	SAÉ								
	SAÉ 1.03 Communication commerciale	1,5	12	6	15	19,5	CC	5	
	Portfolio					0	CC	0,5	
	TOTAL SAÉ	1,5	12	6	15	19,5		5,5	
TOTAL UE 13		23	64,5	17,5	15	105		14	10
TOTAL S1		101	217,5	43,5	50	362		45,5	30

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total h	Type éval	Coeff	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
MARKETING	R 2.2 Gestion et conduite de projet		3			3	CC	0,5		
	R 2.3 Expression, communication et culture		5	7,5		12,5	CC	1		
	R 2.4 Ressources et culture numérique		4,5	5		9,5	CC	0,5		
	R 2.5 Coûts, marges et prix d'une offre simple		10,5			10,5	CC	0,5		
	R 2.6 Relations contractuelles commerciales		10,5			10,5	CC	0,5		
	R 2.7 Langue A - Anglais du commerce - 2		12			12	CC	0,5		
	R 2.8 Langue B du commerce - 2		12			12	CC	0,5		
	R 2.10 Marketing mix	10,5	10,5			21	CC	2		
	R 2.11 Connaissance des canaux de commercialisation et distribution	9	7,5			16,5	CC	1		
	R 2.12 Etudes marketing - 2	9	9			18	CC	1,5		
	R 2.13 Techniques quantitatives et représentations - 2		15			15	CC	0,5		
	R 2.15 PPP - 2		9			9	CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	28,5	108,5	12,5		149,5		9,5		
		SAÉ								
	SAÉ 2.01 Marketing S2		15	6	20	21	CC	3		
	SAÉ 2.04 Projet transverse		4,5		30	4,5	CC	1		
	Portfolio		4,5		10	4,5	CC	1		
	Stage						CC	1		
	TOTAL SAÉ		24	6	60	30		6		
TOTAL UE21		28,5	132,5	18,5	60	179,5		15,5	10	
UE22	RESSOURCES									
VENTE	R 2.2 Gestion et conduite de projet		3			3	CC	0,5		
	R 2.3 Expression, communication et culture		5			5	CC	1		
	R 2.4 Ressources et culture numérique			4		4	CC	0,5		
	R 2.5 Coûts, marges et prix d'une offre simple	5				5	CC	0,5		
	R 2.6 Relations contractuelles commerciales	6				6	CC	0,5		
	R 2.7 Langue A - Anglais du commerce - 2			6		6	CC	1		
	R 2.8 Langue B du commerce - 2			6		6	CC	0,5		
	R 2.9 Prospection et négociation		15	12		27	CC	3		
	R 2.13 Techniques quantitatives et représentations - 2	4,5				4,5	CC	0,5		
	R 2.14 Psychologie sociale	10,5	5			15,5	CC	0,5		
	R 2.15 PPP - 2						CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	26	28	28		82		9		
		SAÉ								
		SAÉ 2.02 Vente S2		15	6	20	21	CC	3	
	SAÉ 2.04 Projet transverse					0	CC	1		
	Portfolio					0	CC	1		
	Stage					0	CC	1		
	TOTAL SAÉ		15	6	20	21		6		
TOTAL UE 22		26	43	34	20	103		15	10	
UE23	RESSOURCES									
COMMUNICATION COMMERCIALE	R 2.1 Moyens de la communication commerciale	9	12			21	CC	3		
	R 2.2 Gestion et conduite de projet		3			3	CC	0,5		
	R 2.3 Expression, communication et culture		5			5	CC	1		
	R 2.4 Ressources et culture numérique			4		4	CC	1		
	R 2.5 Coûts, marges et prix d'une offre simple	4				4	CC	0,5		
	R 2.6 Relations contractuelles commerciales	6				6	CC	0,5		
	R 2.7 Langue A - Anglais du commerce - 2			6		6	CC	1		
	R 2.8 Langue B du commerce - 2			6		6	CC	0,5		
	R 2.13 Techniques quantitatives et représentations - 2	4,5				4,5	CC	0,5		
	R 2.14 Psychologie sociale		4			4	CC	0,5		
	R 2.15 PPP - 2						CC	0,5		
	TOTAL RESSOURCES	23,5	24	16		63,5		9,5		
		SAÉ								
		SAÉ 2.03 Communication commerciale S2		12	6	20	18	CC	2	
	2.04 Projet transverse				30	0	CC	1		
	Portfolio					0	CC	1		
	Stage						CC	1		
	TOTAL SAÉ		12	6	50	18		5		
TOTAL UE 23		23,5	36	22	50	81,5		14,5	10	
TOTAL S2		78	211,5	74,5	130	364		45,5	30	
TOTAL NIVEAU 1		179	429	118	180	726		91	60	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».



Niveau :	BUT 1					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					BUT1 60 ECTS
Mention :	TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION par apprentissage TC APP					
Volume horaire étudiant :	h	565 h	h	h	150 h	565 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Chef de département Pierre DEPLANCHE Professeur / Maître de conférences ☎ 03.86.49.28.31 tc-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Responsable pédagogique Cécile COLIN ☎ 03.86.49.28.36 cecile.colin@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité : BUT1 TC par apprentissage ☎ 03.80.39.65.33 scol1@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : ☎ 03.86.49.28.30 tc-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON site d'AUXERRE - Département Techniques de Commercialisation - Route des plaines de l'Yonne 89000 AUXERRE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation forme de futurs cadres intermédiaires capables d'intervenir dans toutes les étapes de la commercialisation d'un bien ou d'un

service : de l'étude de marché à la vente en passant par la stratégie marketing, la communication commerciale, la négociation et la relation client. Le titulaire du Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation est polyvalent, autonome et évolutif. Il couvre les secteurs d'activités en lien avec les métiers de la vente, du marketing et de la communication. La formation offre au titulaire du B.U.T. TC de véritables atouts pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Elle permet aussi aux diplômés une éventuelle poursuite d'études en vue d'obtenir un Master.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation familiarise l'étudiant avec la plupart des opérations de mise en marché, depuis les études de marché jusqu'à l'utilisateur final. Le panel d'emplois est donc très vaste : réseaux de distribution, banque, assurance, vente, services marketing, services achats, logistique, communication commerciale, commerce international, technico-commercial, ressources humaines.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises à l'issue de la formation sont les trois compétences communes développées lors des trois années du BUT TC : Marketing, Vente et Communication commerciale.

Pour la compétence marketing, il s'agit d'être capable de conduire des actions marketing.

Pour la compétence vente, il s'agit d'être capable de vendre une offre commerciale

Pour la compétence communication commerciale, il s'agit d'être capable de communiquer l'offre commerciale.

Chacune des compétences communes est ensuite déclinée en deux ou trois niveaux, qui comprennent des apprentissages critiques identifiés dans le programme national du BUT, et dispensés au sein des ressources et des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAé).

Le niveau 1 de la compétence Marketing vise à construire une offre commerciale simple, le niveau 2 de la compétence Marketing vise à construire une offre commerciale complexe ou innovante, le niveau 3 de la compétence Marketing vise à construire une solution client étendue à tous les secteurs d'activité.

Le niveau 1 de la compétence Vente consiste à préparer l'entretien de vente, le niveau 2 de la compétence Vente consiste à mener un entretien de vente simple, le niveau 3 de la compétence Vente consiste à mener une vente complexe.

Le niveau 1 de la compétence Communication commerciale consiste à structurer un plan de communication, le niveau 2 de la compétence Communication commerciale consiste à élaborer un plan de communication.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences acquises à l'issue de l'année de formation sont les trois compétences communes de niveau 1, précédemment décrites, en Marketing, Vente et Communication commerciale.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Dans le cadre de l'alternance, l'admission devient effective après la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur. Service en charge du suivi des contrats à l'université : [SEFCA](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE11	RESSOURCES									
MARKETING	R 1.2 Ressources et culture numérique		6,5			6,5	CC	0,5		
	R 1.3 Environnement juridique de l'entreprise		10,0			10,0	CC	0,5		
	R 1.4 Expression, communication et culture - 1		8,5			8,5	CC	0,5		
	R 1.5 Langue A - Anglais du commerce - 1		8,5			8,5	CC	0,5		
	R 1.6 Langue B du commerce - 1		8,5			8,5	CC	0,5		
	R 1.8 Techniques quantitatives et représentations - 1		6,5			6,5	CC	0,5		
	R 1.9 Fondamentaux du marketing et comportement du consommateur		25,0			25,0	CC	2,5		
	R 1.10 Etudes marketing - 1		3,5			3,5	CC	0,5		
	R 1.11 Environnement économique de l'entreprise		20,0			20,0	CC	1		
	R 1.12 Rôle et organisation de l'entreprise sur son marché		12,0			12,0	CC	1		
	R 1.13 Initiation à la conduite de projet		2,5			2,5	CC	0,5		
	R 1.14 Eléments financiers de l'entreprise		7,0			7,0	CC	0,5		
	R 1.15 PPP-1									
	TOTAL RESSOURCES		118,5				118,5		9	
		SAÉ								
	SAÉ 1.01 Marketing S1		7,0		20	7,0	CC	6		
	Portfolio		1,5			1,5	CC	0,5		
	TOTAL SAÉ		8,5		20	8,5		6,5		
TOTAL UE11			127,0		20	127,0		15,5	10	
UE12	RESSOURCES									
Vente	R 1.2 Ressources et culture numérique		6,5			6,5	CC	1		
	R 1.4 Expression, communication et culture - 1		8,5			8,5	CC	1		
	R 1.5 Langue A - Anglais du commerce - 1		8,5			8,5	CC	0,5		
	R 1.6 Langue B du commerce - 1		8,5			8,5	CC	0,5		
	R 1.7 Fondamentaux de la vente		20,0			20,0	CC	3		
	R 1.8 Techniques quantitatives et représentations - 1		6,5			6,5	CC	1,5		
	R 1.13 Initiation à la conduite de projet		2,5			2,5	CC	0,5		
	R 1.14 Eléments financiers de l'entreprise		7			7,0	CC	0,5		
	R 1.15 PPP-1									
	TOTAL RESSOURCES		68,0				68,0		8,5	
	SAÉ									
	SAÉ 1.02 Vente S1		7		15	7	CC	6		
	Portfolio		1,5			1,5	CC	0,5		
	TOTAL SAÉ		8,5		15	8,5		6,5		
TOTAL UE 12			76,5		15	76,5		15	10	
UE13	RESSOURCES									
COMMUNICATION COMMERCIALE	R 1.1 Fondamentaux de la communication commerciale		16,0			16	CC	2		
	R 1.2 Ressources et culture numérique		6,5			6,5	CC	0,5		
	R 1.3 Environnement juridique de l'entreprise		10,0			10,0	CC	1		
	R 1.4 Expression, communication et culture - 1		8,5			8,5	CC	0,5		
	R 1.5 Langue A - Anglais du commerce - 1		8,5			8,5	CC	1		
	R 1.6 Langue B du commerce - 1		8,5			8,5	CC	1		
	R 1.8 Techniques quantitatives et représentations - 1		6,5			6,5	CC	1		
	R 1.10 Etudes marketing - 1		3,5			3,5	CC	0,5		
	R 1.13 Initiation à la conduite de projet		2,5			2,5	CC	0,5		
	R 1.15 PPP-1									
	TOTAL RESSOURCES		70,5				70,5		8	
	SAÉ									
	SAÉ 1.03 Communication commerciale		7,0		15	7	CC	5		
	Portfolio		1,5			1,5	CC	0,5		
	TOTAL SAÉ		8,5		15	8,5		5,5		
TOTAL UE 13			79,0		15	79,0		13,5	10	
TOTAL S1			282,5		50	282,5		44	30	
CC : contrôle continu										
saé : situation d'apprentissage et d'évaluation										

SEMESTRE 2										
COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS	
UE21	RESSOURCES									
MARKETING	R 2.2 Gestion et conduite de projet		3,5			3,5	CC	0,5		
	R 2.3 Expression, communication et culture		9,0			9,0	CC	1		
	R 2.4 Ressources et culture numérique		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.5 Coûts, marges et prix d'une offre simple		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.6 Relations contractuelles commerciales		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.7 Langue A - Anglais du commerce - 2		9,0			9,0	CC	0,5		
	R 2.8 Langue B du commerce - 2		9,0			9,0	CC	0,5		
	R 2.10 Marketing mix		14,0			14,0	CC	2		
	R 2.11 Connaissance des canaux de commercialisation et distribution		12,0			12,0	CC	1		
	R 2.12 Etudes marketing - 2		10,0			10,0	CC	1,5		
	R 2.13 Techniques quantitatives et représentations - 2		6,5			6,5	CC	0,5		
	R 2.15 PPP - 2									
	TOTAL RESSOURCES		91,0				91		9	
		SAÉ								
		SAÉ 2.01 Marketing S2		7		20	7	CC	3	
	SAÉ 2.04 Projet transverse		2,5		10	2,5	CC	1		
	Portfolio		1,5		3,3	1,5	CC	1		
	Stage						CC	1		
	TOTAL SAÉ		11,0		33,3	11,0		6		
TOTAL UE21			102,0		33,3	102,0		15	10	
UE22	RESSOURCES									
VENTE	R 2.2 Gestion et conduite de projet		3,5			3,5	CC	0,5		
	R 2.3 Expression, communication et culture		9,0			9,0	CC	1		
	R 2.4 Ressources et culture numérique		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.5 Coûts, marges et prix d'une offre simple		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.6 Relations contractuelles commerciales		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.7 Langue A - Anglais du commerce - 2		9,0			9,0	CC	1		
	R 2.8 Langue B du commerce - 2		9,0			9,0	CC	0,5		
	R 2.9 Prospection et négociation		15,0			15,0	CC	3		
	R 2.13 Techniques quantitatives et représentations - 2		6,5			6,5	CC	0,5		
	R 2.14 Psychologie sociale		10,0			10,0	CC	0,5		
	R 2.15 PPP - 2									
	TOTAL RESSOURCES		80				80,0		8,5	
		SAÉ								
		SAÉ 2.02 Vente S2		7		20	7	CC	3	
		SAÉ 2.04 Projet transverse		2,5		10	2,5	CC	1	
	Portfolio		1,5		3,3	1,5	CC	1		
	Stage						CC	1		
	TOTAL SAÉ		11,0		33,3	11,0		6		
TOTAL UE 22			91,0		33,3	91,0		14,5	10	
UE23	RESSOURCES									
COMMUNICATION COMMERCIALE	R 2.1 Moyens de la communication commerciale		16,0			16,0	CC	3		
	R 2.2 Gestion et conduite de projet		3,5			3,5	CC	0,5		
	R 2.3 Expression, communication et culture		9,0			9,0	CC	1		
	R 2.4 Ressources et culture numérique		6,0			6,0	CC	1		
	R 2.5 Coûts, marges et prix d'une offre simple		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.6 Relations contractuelles commerciales		6,0			6,0	CC	0,5		
	R 2.7 Langue A - Anglais du commerce - 2		9,0			9,0	CC	1		
	R 2.8 Langue B du commerce - 2		9,0			9,0	CC	0,5		
	R 2.13 Techniques quantitatives et représentations - 2		6,5			6,5	CC	0,5		
	R 2.14 Psychologie sociale		10,0			10,0	CC	0,5		
	R 2.15 PPP - 2									
	TOTAL RESSOURCES		81				81,0		9	
		SAÉ								
		SAÉ 2.03 Communication commerciale S2		7		20	7	CC	2	
		2.04 Projet transverse		é?5		10	0,0	CC	1	
	Portfolio		1,5		3,3	1,5	CC	1		
	Stage						CC	1		
	TOTAL SAÉ		8,5		33,3	8,5		5		
TOTAL UE 23			89,5		33,3	89,5		14	10	
TOTAL S2			282,5		100	282,5		43,5	30	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)			565		150	565		87,5	60	

CC : contrôle continu

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

B.U.T. GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Contacts

I.U.T. Le Creusot - 12, rue de la Fonderie - 71200 LE CREUSOT Site Web : http://iutlecreusot.u-bourgogne.fr Tél. : 03.85.73.10.00 - Fax : 03.85.73.10.99	
Chef de département : Christophe STOLZ Tél. : 03.85.73.39 christophe.stolz@u-bourgogne.fr	Secrétariat : Tél. : 03.85.73.10.80
Directeur des études (emplois du temps): Philippe BUREAU Tél. : 03.85.73.10.79 philippe.bureau@u-bourgogne.fr Bernard GIRON (notes) Tél. : 03.85.73.10.96 bernard.giron@u-bourgogne.fr	Scolarité : Tél. : 03.85.73.10.10 ou 03.85.73.11.12 scola-lecreusot@u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés

Le BUT GEII est un diplôme polyvalent qui a pour objectif de former en six semestres des cadres dotés de fortes compétences professionnelles et d'une large culture technologique, mais également familiers des aspects transversaux de la profession, comme la gestion d'équipe ou de projets.

Les études sont articulées autour de partenariats avec le monde industriel et scientifique. Les étudiants effectueront durant les 3 années 22 semaines de stage minimum. Une formation en alternance sera également proposée en deuxième et troisième année.

Les étudiants pourront aussi bénéficier d'une expérience internationale permettant de développer des compétences linguistiques et interculturelles, dans les métiers et secteurs d'activité de demain.

La formation vise à donner aux étudiants les connaissances et les aptitudes nécessaires pour répondre aux défis du développement durable et à l'évolution rapide des métiers dans les très vastes domaines du GEII.

Le BUT GEII affiche une volonté d'insertion professionnelle dans un large spectre d'activités industrielles et professionnelles. Le titulaire du BUT GEII pourra également prétendre à une poursuite d'études dans des masters, des écoles d'ingénieur, des écoles de management ou de commerce.

Le BUT GEII de l'IUT du Creusot est centré sur un axe Automatismes & informatique industrielle (AII).

A travers cette coloration, ce parcours met l'accent sur l'automatisme et la robotique, domaines incontournables dans le secteur de la production industrielle. Avec la révolution numérique de l'industrie du futur, ce parcours a pour objectif de rendre apte à installer et à programmer des systèmes automatisés (automates, robots et vision) qui assureront la conduite et le contrôle des procédés industriels. Les étudiants découvriront ce que l'industrie du futur apporte comme nouvelle façon d'organiser les moyens de production, en plaçant le numérique (l'internet des objets, le jumeau numérique, la réalité augmentée ou virtuelle, l'intelligence artificielle, le cloud, le big data, la cyber sécurité, etc.) au cœur des moyens de fabrication. Ces outils communicants, grâce à l'essor des nouveaux réseaux informatiques industriels, apporteront aux diplômés des solutions pour mettre en place des systèmes de contrôle (supervision et interface homme-machine) qui permettront l'aide à la conduite des installations, leur surveillance, la traçabilité des produits et le suivi de la consommation d'énergies.

A cet axe principal s'ajoutera l'étude de quelques notions de maîtrise de l'énergie électrique.

Ces compléments ont pour objectif de rendre apte à encadrer des équipes de techniciens et à travailler en collaboration avec les ingénieurs sur les phases d'étude, d'essai et de réalisation, à suivre la production des systèmes de conversion de l'énergie électrique et à intervenir dans les processus de maintenance.

Baccalauréats conseillés : bac général ou bac STI2D.

Les compétences et les composantes essentielles

CONCEVOIR : Concevoir la partie GEII d'un système	<p>En adoptant une approche holistique intégrant les innovations technologiques en lien avec la stratégie de l'entreprise pour répondre à un besoin client.</p> <p>En produisant l'ensemble des documents nécessaires pour le client et les différents prestataires.</p> <p>En communiquant de façon adaptée avec les différents acteurs avant et pendant la phase de conception.</p>
VÉRIFIER : Vérifier la partie GEII d'un système	<p>En tenant compte des spécificités matérielles, réglementaires et contextuelles.</p> <p>En mettant en œuvre un plan d'essais et d'évaluations, dans une visée d'analyse qualitative et corrective.</p> <p>En tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires de la société.</p>
MAINTENIR : Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système	<p>En adoptant une communication proactive avec les différents acteurs.</p> <p>En adoptant une approche holistique intégrant les nouvelles technologies et la transformation digitale.</p>
INTÉGRER : Intégrer un système de commande et de contrôle dans un procédé industriel	<p>En garantissant un accompagnement client amont, aval et transverse dans une démarche qualité.</p> <p>En respectant les normes et les contraintes réglementaires, y compris dans un contexte international.</p> <p>En gérant les réseaux industriels de communication pour une meilleure disponibilité et sécurité.</p>

Modalités d'admission

Le recrutement s'effectue par examen des dossiers de candidature déposés via Parcoursup (candidats de France ou de l'UE) ou Etudes en France (candidats étrangers hors UE). Les candidatures sont examinées par le jury d'admission qui établit un classement à partir des résultats scolaires des deux dernières années d'études (notes appréciations des professeurs), de la lettre de motivation et de la fiche avenir. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat au moment de la rentrée.

Baccalauréats conseillés : bac général à dominante scientifique, bac technologique STI2D ou bac professionnel dans le domaine du génie électrique et de l'informatique.

Organisation et descriptif des études

L'enseignement se déroule en 74 semaines réparties en 6 semestres.

L'enseignement est constitué de cours magistraux en amphithéâtre, de travaux dirigés et de travaux pratiques en petits groupes.

La deuxième année comprend un stage de 8 semaines minimum et la troisième année un stage de 14 semaines minimum. Les stages se déroulent en entreprise ou en laboratoire universitaire, en France ou à l'étranger. La durée maximale cumulée des stages est de 26 semaines.

Les semestres 3, 4, 5 et 6 peuvent être effectués en alternance, par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Modalités de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est assuré en continu durant toute la durée des études.

La validation de chaque semestre, ainsi que l'attribution du diplôme sont soumis à la décision d'un jury composé des enseignants et de professionnels.

Un bonus peut être accordé aux étudiants inscrits au Bureau de la Vie Etudiante, par la pratique sportive, culturelle ou associative, etc. suivant certaines modalités. Le bonus (entre 0.25% et 5%) est ajouté à la moyenne générale de chaque unité d'enseignement.

Les sportifs de haut niveau peuvent être accueillis avec un statut particulier qui leur accorde un aménagement d'études leur permettant les entraînements sportifs et les déplacements pour les compétitions nationales et internationales.

Programme des études

Semestres		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL
Heures d'enseignement (Ressources + SAÉ*)	Par semestre	427	426	414	235	416	72	2000
	Par année	863		649		488		
Adaptation locale	Pourcentage	25%	25%	30%	35%	40%	40%	
	Heures	107	109	124	82	166	29	667
Heures de projets par année		222		208		170		600
Heures d'enseignement et projet par année		1085		827		658		2600
Nombre total de semaines de cours		32		24		18		74
Semaines mini de stage par année		0		8		14		22

* SAÉ Situation d'Apprentissage et d'Evaluation

Organisation pédagogique du semestre 1

	Coef.	CM	TD	TP	Projet	Total
Anglais	1		14	14		28
Culture et communication	1		6	22		28
Vie de l'entreprise : Introduction à la gestion de projet	0,5		6			6
Outils Mathématiques et Logiciels	2,5	12	22	17		51
Projet Personnel et Professionnel et initiation au portfolio	1		3	17		20
Intégration à l'Université	1		9	6		15
Automatisme	2,5	4	16	20		40
Informatique	2,5	5	10	30		45
Electronique	2,5	12	21	27		60
Energie	2,5	10	20	30		60
Physique Appliquée	1	4	6	4		14
SAÉ Recherche et Développement	10			60		60
SAÉ PortFolio	2				18	
Projet					66	
Total des projets					84	
TOTAL	30	47	133	247		427

Organisation pédagogique du semestre 2

	Coef.	CM	TD	TP	Projet	Total
Anglais	1		14	14		28
Culture et communication	1		6	22		28
Vie de l'entreprise : Introduction à la gestion de projet	1		15			15
Outils Mathématiques et Logiciels	2,6	12	22	17		51
Projet Personnel et Professionnel et initiation au portfolio	1		3	12		15
Automatisme	2,6	4	16	20		40
Informatique	2,6	5	10	30		45
Electronique	2,6	12	18	30		60
Energie	2,6	10	20	30		60
Physique Appliquée	1	8	8	8		24
SAÉ Recherche et Développement	8			70		70
SAÉ PortFolio	4				34	
Projet					104	
Total des projets					138	
	30	51	132	253		436

SAÉ (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation)

Les SAÉ permettent l'évaluation en situation de la compétence. Cette évaluation est menée en correspondance avec l'ensemble des éléments structurant le référentiel, et s'appuie sur la démarche portfolio, à savoir une démarche de réflexion et de démonstration portée par l'étudiant lui-même.

Au cours des différents semestres de formation, l'étudiant est confronté à plusieurs SAÉ qui lui permettront de développer et de mettre en œuvre chaque niveau de compétence ciblé dans le respect des composantes essentielles du référentiel de compétences et en cohérence avec les apprentissages critiques.

Portfolio

Nommé parfois portefeuille de compétences ou passeport professionnel, le portfolio est un point de connexion entre le monde universitaire et le monde socio-économique. En cela, il répond à l'ensemble des dimensions de la professionnalisation de l'étudiant, de sa formation à son devenir en tant que professionnel. Le portfolio soutient donc le développement des compétences et l'individualisation du parcours de formation. Plus spécifiquement, le portfolio offre la possibilité pour l'étudiant d'engager une démarche de démonstration, de progression, d'évaluation et de valorisation des compétences qu'il acquiert tout au long de son cursus.

Projet Personnel et Professionnel (PPP)

Présent à chaque semestre de la formation et en lien avec les réflexions de l'équipe pédagogique, le projet personnel et professionnel est un élément structurant qui permet à l'étudiant d'être l'acteur de sa formation, d'en comprendre et de s'en approprier les contenus, les objectifs et les compétences ciblées.

Il assure également un accompagnement de l'étudiant dans sa propre définition d'une stratégie personnelle et dans la construction de son identité professionnelle, en cohérence avec les métiers et les situations professionnelles couverts par la spécialité «GElI» et les parcours associés. Enfin, le PPP prépare l'étudiant à évoluer tout au long de sa vie professionnelle, en lui fournissant des méthodes d'analyse et d'adaptation aux évolutions de la société, des métiers et des compétences.

Spécificités locales

L'IUT du Creusot fait partager aux étudiants des compétences locales spécifiques en :

- contrôle industriel par vision artificielle,
- scanning et vision 3D,
- robotique mobile
- automatisme

Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application de modalités de compensation. Le BUT obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble "pôle ressources" et "SAÉ" est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

La validation des 2 UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

Compensation : la compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Règles de progression : la poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validations ci-dessus ou par décision de jury.

Les IUT peuvent délivrer, sur demande de l'étudiant, à l'issue des deux première années validées, le diplôme universitaire de technologie (DUT) qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

B.U.T. GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE

CONTACTS

IUT Le Creusot - 12 rue de la Fonderie - 71200 LE CREUSOT

web : <http://iutlecreusot.u-bourgogne.fr>

Tél. : 03. 85 73 10 00 - Fax : 03 85 73 10 99

Chef de département :

Jean-Jacques PAGNIER

Tél. : 03 85 73 10 61

jean-jacques.pagnier@u-bourgogne.fr

Directeur des Études :

Denis LOKIETEK

Tél. : 03 88 73 10 68

denis.lokietek@u-bourgogne.fr

Secrétariat :

Fabienne GREFFET

Tél. : 03 85 73 10 60

Fax : 03 85 73 11 49

fabienne.greffet@u-bourgogne.fr

Scolarité :

03 85 73 10 10 ou 03 85 73 11 12

scola-lecreusot@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET DÉBOUCHÉS

Les titulaires du BUT Génie Mécanique et Productique sont des généralistes des industries mécaniques, quel que soit le secteur d'activité, capables d'assurer la mise sur le marché d'un nouveau produit au travers des trois premières étapes de son cycle de vie : conception pour définir le produit, industrialisation pour développer les procédés de fabrication et d'assemblage, et enfin organisation industrielle pour organiser des lignes de production.

Cette polyvalence permet aux titulaires du diplôme de s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises et aux évolutions des métiers futurs. Ils participent au processus d'ingénierie, du traitement du besoin exprimé à la mise en œuvre de la solution technologique en réponse à ce besoin dans le respect des contraintes de délai, coût et qualité. Dans un contexte d'industrie du futur, chaque parcours de BUT GMP apportera une compétence complémentaire essentielle pour les entreprises aujourd'hui et demain : innovation, virtualisation, développement durable, management et commercialisation.

Les titulaires d'un BUT GMP exercent des fonctions d'expert métier ou manager de proximité. Pour ces deux fonctions, ils devront mettre en place des démarches de résolution et d'amélioration dans le domaine du GMP en collaborant avec les acteurs nécessaires.

Débouchés :

Le titulaire du BUT GMP s'insère dans les équipes spécialisées ou polyvalentes des services et départements industriels :

- R&D (recherche et développement), essais,
- bureaux d'études et d'outillage,
- méthodes, industrialisation,
- maintenance et supervision,
- organisation et gestion de la production,
- production,
- assurance et contrôle de la qualité,
- achat, vente et après-vente...

Poursuites d'études après le BUT GMP :

La formation scientifique générale acquise à l'IUT permet aux meilleurs diplômés de poursuivre des études supérieures de « second cycle ». Plusieurs voies s'ouvrent à eux :

- Entrée sur titre ou après concours dans différents secteurs :
 - écoles d'ingénieurs (ENSAM, ENI, UTBM, UTC, ITII, INSA, ISITEM, ENSMM, ESSA...);
- préparation au professorat (INSPE, ENS CACHAN) Poursuite d'études à l'université pour y préparer un master, puis éventuellement un doctorat.

MODALITÉS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue par examen des dossiers de candidature déposés via Parcoursup (candidats de France ou de l'UE) ou Etudes en France (candidats étrangers hors UE). Les candidatures sont examinées par le jury d'admission qui établit un classement à partir des résultats scolaires des deux dernières années d'études (notes appréciations des professeurs), de la lettre de motivation et de la fiche avenir. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat au moment de la rentrée. Baccalauréats conseillés : bac général à dominante scientifique, bac technologique ou professionnel dans le domaine de la mécanique.

ORGANISATION ET DESCRIPTIF DES ÉTUDES

La formation est organisée en 6 semestres, chacun composé d'unités d'enseignement validant 4 compétences :

- spécifier,
- développer,
- réaliser,
- exploiter,

tout en s'appuyant sur 3 situations professionnelles :

- conception de produit,
- industrialisation de produit,
- organisation industrielle.

En cohérence avec l'approche par compétences chaque unité d'enseignement est constituée de deux éléments : un pôle « ressource » et un pôle « Situation d'Apprentissage et d'Evaluation » (SAÉ).

Le pôle ressource permet à l'étudiant de faire l'acquisition des connaissances et des méthodes fondamentales pour la compétence visée.

Le pôle SAÉ englobe toutes les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence visée.

Chaque bloc de compétence est décliné par niveau.

A partir de la 2^{ème} année, 3 parcours sont proposés :

- Innovation pour l'industrie
- Conception et production durable
- Chargé d'affaires industrielles

2 Stages sont prévus : un stage de 12 semaines en 2^{ème} année et un stage de 14 semaines en 3^{ème} année.

L'enseignement comporte des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques en petits groupes.

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est assuré en continu durant toute la durée des études.

La validation de chaque semestre, ainsi que l'attribution du diplôme sont soumis à la décision d'un jury composé des enseignants et de professionnels.

Du soutien personnalisé ainsi que du tutorat sont proposés. De plus, l'étudiant pourra, au cours des modules du « Projet Professionnel Personnel », formuler et définir son orientation professionnelle en fonction de ses aspirations.

Un bonus peut être accordé aux étudiants inscrits au Bureau de la Vie Etudiante, par la pratique sportive, culturelle ou associative, etc. suivant certaines modalités. Le bonus (entre 0.25% et 5%) est ajouté à la moyenne générale de chaque unité d'enseignement.

Les sportifs de haut niveau peuvent être accueillis avec un statut particulier qui leur accorde un aménagement d'études leur permettant les entraînements et les déplacements pour les compétitions nationales et internationales.

Enseignements spécialisés

Le Département de Génie Mécanique et Productique de l'IUT du Creusot dispense un enseignement spécialisé afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises.

Les étudiants disposent de laboratoires de travaux pratiques équipés de matériel récents :

- 4 salles de CAO et FAO ;
- des salles de mécanique, métallurgie, résistance des matériaux, électricité-électronique, automatique, soudage ;
- un atelier de production équipé uniquement de machines industrielles modernes ;
- un laboratoire de métrologie.

Les compétences et les composantes essentielles :

SPÉCIFIER : Spécifier les exigences technico-économiques industrielles	En répondant au besoin d'un client national et/ou international. En déterminant les paramètres caractéristiques correspondant au besoin. En traduisant de façon pertinente et exhaustive les caractéristiques attendues en exigences techniques. En mettant en œuvre une méthodologie adaptée. En situant la valeur ajoutée des exigences par rapport à l'existant.
DÉVELOPPER : Déterminer la solution conceptuelle	En respectant les exigences d'un cahier des charges. En identifiant des solutions techniques viables, économiquement conformes au cahier des charges. En validant chaque solution de façon pertinente. En classifiant les solutions selon des critères justifiés et chiffrés. En formalisant la démarche à accomplir avec des outils pertinents. En adoptant une démarche collaborative.
RÉALISER : Concrétiser la solution retenue	En définissant totalement une solution fonctionnelle et opérationnelle. En transformant la solution préliminaire en une solution industrielle optimale respectant l'ensemble des contraintes technico-économiques. En élaborant des documents métiers caractérisant la solution. En s'appuyant sur les normes pour respecter la réglementation.
PILOTER : Gérer le cycle de vie du produit et du système de production	En assurant la gestion et la traçabilité des flux physiques et de données. En valorisant les données collectées pour les traduire en consignes de pilotage cohérentes. En appliquant une démarche performante d'amélioration continue. En vérifiant et maintenant une qualité optimale d'un point de vue économique et technique. En s'appuyant sur des procédures et des standards.

MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Pour le pôle ressource, un contrôle continu a lieu tout au long du semestre sous forme d'interrogations écrites et/ou orales et d'évaluation de travaux pratiques.

Pour les SAÉ, les livrables et productions seront évalués individuellement par un jury composés d'enseignants et d'industriels.

PROGRAMME DES ÉTUDES

VOLUMES HORAIRES GLOBAUX SUR LES 3 ANNÉES

Semestres		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL
Heures d'enseignement (Ressources + SAÉ)	Par semestre	395	440	387	222	400	156	2000
	Par année	835		609		556		
Adaptation locale	Pourcentage	24,1%	24,1%	40%	40%	40%	40%	
	Heures	95	106	155	89	160	62	667
Nombre total de semaines		21	22	21	22	21	22	129
Semaines de congés		3	3	3	2	3	1	15
Semaines de stage	Par semestre	0	0	0	12	0	14	24
	Par année	0		12		14		
Semaines d'enseignement et projet		18	19	18	10	18	7	90
Heures de projet	Par semestre	80	100	140	80	140	60	600
	Par année	180		220		200		
Heures d'enseignement et projet	Par semestre	475	540	527	302	540	216	2600
	Par année	1015		829		756		
Durées hebdomadaire (Ressources + SAÉ)	Total	26,4	28,4	29,3	30,2	30,0	30,8	
	Dont Ressources	22	23,1	21,5	22,2	22,2	22,2	
	Dont Projets	4,4	5,3	7,8	8,0	7,8	8,6	
		BUT1		BUT2		BUT3		

RÉPARTITION DES CRÉDITS EUROPÉENS SUR 3 ANS

C1 : Spécifier les exigences technico-économiques industrielles	C2 : Déterminer la solution conceptuelle	C3 : Concrétiser la solution retenue	C4 : Gérer le cycle de vie du produit et du système de production	C5 : Parcours	Total ECTS par semestre
---	--	--------------------------------------	---	---------------	-------------------------

Semestre	UE 1.1 (Niv. 1)	UE 1.2 (Niv. 1)	UE 1.3 (Niv. 1)	UE 1.4 (Niv. 1)		Total ECTS
Semestre 1	5	10	10	5		30
Semestre 2	5	10	10	5		30
Semestre 3	5	7	7	5	6	30
Semestre 4	4	8	8	4	6	30
Semestre 5	4	8	8	4	6	30
Semestre 6	4	7	7	5	7	30
Total ECTS	28	50	50	27	25	180

VOLUMES HORAIRES ET COEFFICIENTS DU SEMESTRE 1

		Volumes horaires			Coefficients					
		Heures Cours/TD	Heures TP	Heures projets	UE1.1-C1 Spécifier les exigences technico-économiques industrielles Niveau 1 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	UE1.2-C2 Déterminer la solution conceptuelle Niveau 1 - Proposer des solutions dans un cas simple	UE1.3-C3 Concrétiser la solution retenue Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	UE1.4-C4 Gérer le cycle de vie du produit et du système de production Niveau 1 - Déterminer les sources d'information en entreprise		
SAÉ - PORTFOLIO										
SAÉ 1.1	Analyse de produit grand public	2	4	15	6					
SAÉ 1.2	Modification d'un système mécanique	2		20		10				
SAÉ 1.3	De la maquette numérique au prototype physique	2	8	25			10			
SAÉ 1.4	Organisation structurelle de l'industrie	2		12					6	
	Portfolio	2		8						
Ressources Semestre 1										
Modélisation multi-physique	R1.01 - Mécanique	22	8			4				
	Dimensionnement des structures									
	R1.03 - Science des matériaux	12	8		2					
	R1.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	40	30		1	4				
Ingénierie des systèmes mécaniques	R1.05 - Ingénierie de construction mécanique	10	36			3	4			
	R1.06 - Outils pour l'ingénierie	10	20			2	2			
Ingénierie de production	R1.07 - Production - Méthodes	20	40		2		4			
	R1.08 - Métrologie	4	12				2			
	Organisation de la production indus.									
Ingénierie des systèmes cyber-physiques	R1.10 - Electricité - Electrotechnique	19	8		2					
	Automatisme									
	Informatique et base de données									
Relations humaines au sein de l'entreprise	R1.13 - Expression - Communication	14	16		1				3	
	R1.14 - Langues	14	16		1				3	
	R1.15 - Projet personnel et professionnel	6	8						3	
	Totaux :	181	214	80	15	23	22	15		75

VOLUMES HORAIRES ET COEFFICIENTS DU SEMESTRE 2

		Volumes horaires			Coefficients				
		Heures Cours/TD	Heures TP	Heures projets	UE2.1-C1 Spécifier les exigences technico-économiques industrielles Niveau 1 - Déterminer le besoin d'un client dans un cas simple	UE2.2-C2 Déterminer la solution conceptuelle Niveau 1 - Proposer des solutions dans un cas simple	UE2.3-C3 Concrétiser la solution retenue Niveau 1 - Concrétiser une solution simple	UE2.4-C4 Gérer le cycle de vie du produit et du système de production Niveau 1 - Déterminer les sources d'information en entreprise	
SAÉ - PORTFOLIO									
SAÉ 2.1	Spécification des processus d'élaboration d'une pièce	5		12	5				
SAÉ 2.2	Robotisation d'une opération de production	1	6	20		4			
SAÉ 2.3	Fabrication d'une pièce (process ouvert)	1	8	22			4		
SAÉ 2.4	Pilotage production stabilisée	1	4	24				5	
SAÉ 2.23	Dimensionnement et conception	3	8	15		4	4		
	Portfolio			7	1	2	2		1
Ressources Semestre 2									
Modélisation multi-physique	R2.01 - Mécanique	26	4			2			
	R2.02- Dimensionnement des structures	22	8			3			
	R2.03 - Science des matériaux	12	8		2				
	R2.04 - Maths appliquées et outils scientifiques	26	4			1	2		
Ingénierie des systèmes mécaniques	R2.05 - Ingénierie de construction mécanique	13	32			2	4		
	R2.06 - Outils pour l'ingénierie	15			2		2		
Ingénierie de production	R2.07 - Production - Méthodes	30	40		3		3		
	R2.08 - Métrologie	4	16				2		
	R2.09 - Organisation et pilotage industriel	18	12			2		3	
Ingénierie des systèmes cyber-physiques	Electricité - Electrotechnique								
	R2.11 - Automatismes	18	12			3			
	R2.12 - Informatique et base de données	4	16					2	
Relations humaines au sein de l'entreprise	R2.13 - Expression - Communication	15	10		1				1
	R2.14 - Langues	14	12						2
	R2.15 - Projet personnel et professionnel	6	6			1			
	Totaux	234	206	100	14	24	23	14	75

SAÉ (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation)

Les SAÉ permettent l'évaluation en situation de la compétence. Cette évaluation est menée en correspondance avec l'ensemble des éléments structurant le référentiel, et s'appuie sur la démarche portfolio, à savoir une démarche de réflexion et de démonstration portée par l'étudiant lui-même.

Au cours des différents semestres de formation, l'étudiant est confronté à plusieurs SAÉ qui lui permettront de développer et de mettre en œuvre chaque niveau de compétence ciblé dans le respect des composantes essentielles du référentiel de compétences et en cohérence avec les apprentissages critiques.

Portfolio

Nommé parfois portefeuille de compétences ou passeport professionnel, le portfolio est un point de connexion entre le monde universitaire et le monde socio-économique. En cela, il répond à l'ensemble des dimensions de la professionnalisation de l'étudiant, de sa formation à son devenir en tant que professionnel. Le portfolio soutient donc le développement des compétences et l'individualisation du parcours de formation. Plus spécifiquement, le portfolio offre la possibilité pour l'étudiant d'engager une démarche de démonstration, de progression, d'évaluation et de valorisation des compétences qu'il acquiert tout au long de son cursus.

Projet Personnel et Professionnel (PPP)

Présent à chaque semestre de la formation et en lien avec les réflexions de l'équipe pédagogique, le projet personnel et professionnel est un élément structurant qui permet à l'étudiant d'être l'acteur de sa formation, d'en comprendre et de s'en approprier les contenus, les objectifs et les compétences ciblées.

Il assure également un accompagnement de l'étudiant dans sa propre définition d'une stratégie personnelle et dans la construction de son identité professionnelle, en cohérence avec les métiers et les situations professionnelles couverts par la spécialité "GMP" et les parcours associés. Enfin, le PPP prépare l'étudiant à évoluer tout au long de sa vie professionnelle, en lui fournissant des méthodes d'analyse et d'adaptation aux évolutions de la société, des métiers et des compétences.

MODALITÉS DE VALIDATION DES SEMESTRES ET D'OBTENTION DU B.U.T.

Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application de modalités de compensation. Le BUT obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble "pôle ressources" et "SAÉ" est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

La validation des 2 UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

Compensation : la compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Règles de progression : la poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validations ci-dessus ou par décision de jury.

Les IUT peuvent délivrer, sur demande de l'étudiant, à l'issue des deux premières années validées, le diplôme universitaire de technologie (DUT) qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

B.U.T. MESURES PHYSIQUES

CONTACTS

I.U.T. Le Creusot - 12, rue de la Fonderie - 71200 LE CREUSOT

Site Web : <http://iutlecreusot.u-bourgogne.fr>

Tél. 03.85.73.10.00 - Fax : 03.85.73.10.99

Cheffe de département : Patricia COLINOT

Tél. : 03.85.73.11.40

patricia.colinot@u-bourgogne.fr

Secrétariat : Laurence CORON

Tél. : 03.85.73.10.40

laurence.coron@u-bourgogne.fr

Directeur des études: Olivier MOREL

Tél. : 03.85.73.10.51

olivier.morel@u-bourgogne.fr

Scolarité :

Tél. : 03.85.73.10.10 ou 03.85.73.11.12

scola-lecreusot@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET DÉBOUCHÉS

Le BUT Mesures Physiques a pour objectif de former en 3 ans des techniciens supérieurs polyvalents qui réalisent et exploitent des mesures : celles-ci font appel à un large spectre de connaissances dans les domaines de la physique, de la chimie, des matériaux, de l'électronique et de l'informatique, ainsi qu'à des compétences centrées sur le contrôle industriel, la métrologie, l'instrumentation (tests, essais, R&D, ...), la caractérisation de grandeurs physiques et physico-chimiques et les mesures environnementales.

Quel que soit le secteur d'activités, le diplômé Mesures Physiques assure le choix, l'implantation et la mise en œuvre de la chaîne de mesures, depuis le capteur jusqu'à l'acquisition des signaux, l'exploitation des données et la transmission des résultats dans un contexte de développement durable, économique, métrologique et d'assurance qualité.

Son activité se décline en différents pôles : analyse, conception et mise en œuvre d'une chaîne de mesure, analyse, exploitation et communication des résultats, production et industrialisation, démarche qualité et gestion d'un parc d'instruments, réalisation d'études et veille technologique.

Le diplômé Mesures Physiques exerce ainsi son activité dans toutes les entreprises du secteur secondaire, ainsi que dans certaines entreprises du secteur tertiaire.

Les principaux secteurs d'activité industriels sont ceux de la production énergétique, de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatiale, de la chimie, de l'industrie pharmaceutique, de l'agroalimentaire, du biomédical, ...

A partir de la deuxième année, une spécialisation progressive est proposée à travers le choix d'un parcours parmi deux proposés :

- Parcours **Techniques d'Instrumentation** avec des compétences renforcées en physique et information d'instrumentation. Le diplômé est plus particulièrement expert en conception et mise en œuvre d'une chaîne de mesure et d'instrumentation. Son parcours lui permet d'être adapté aux laboratoires d'essais et de contrôle industriel, aux entreprises du secteur de l'instrumentation.
- Parcours **Matériaux et Contrôles Physico-Chimiques**, avec des compétences renforcées en caractérisation des propriétés et de la structure des matériaux, chimie et physico-chimie. Le diplômé est plus particulièrement expert en caractérisation des matériaux et en contrôles physico-chimiques. Son parcours lui permet d'être adapté aux entreprises et organismes ayant des laboratoires d'essai et de contrôle sur les matériaux ou des services d'analyse physico-chimique.

Poursuite d'études après le BUT MP : La formation scientifique générale acquise à l'IUT permet aux meilleurs diplômés de poursuivre des études supérieures de "second cycle". Plusieurs voies s'ouvrent à eux :

- Entrée sur titre ou après concours dans différents secteurs :
 - Ecoles d'ingénieurs (INSA, INP Phelma, ENSI, UTC, UTT, UTBM, Polytech, ESIREM, etc.)
 - Préparation au professorat (INSPE, ENS Cachan)
- Poursuite d'études à l'université pour y préparer un master, puis éventuellement un doctorat.

MODALITÉS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue par examen des dossiers de candidature déposés via Parcoursup (candidats de France ou de l'UE) ou Etudes en France (candidats étrangers hors UE). Les candidatures sont examinées par le jury d'admission qui établit un classement à partir des résultats scolaires des deux dernières années d'études (notes, appréciations des professeurs), de la lettre de motivation et de la fiche avenir. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat au moment de la rentrée.

Baccalauréats conseillés : bac général à dominante scientifique, bac STL, bac STI2D.

ORGANISATION ET DESCRIPTIF DES ÉTUDES

L'enseignement se déroule sur un minimum de 60 semaines réparties en 6 semestres ; la deuxième année comprend un stage de 11 semaines ; la 3^{ème} année comporte un stage de 15 semaines. Les stages se déroulent en entreprise ou en laboratoire universitaire, en France ou à l'étranger.

Les semestres 3, 4, 5 et 6 peuvent être effectués en alternance, par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

L'enseignement comporte des cours magistraux en amphithéâtre, des travaux dirigés et des travaux pratiques en petits groupes.

En cohérence avec l'approche par compétences chaque unité d'enseignement est constituée de deux éléments : un pôle « ressource » et un pôle « Situation d'Apprentissage et d'Evaluation » (SAÉ).

Le pôle ressource permet à l'étudiant de faire l'acquisition des connaissances et des méthodes fondamentales pour la compétence visée.

Le pôle SAÉ englobe toutes les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence visée.

Chaque bloc de compétence est décliné par niveau.

Le contrôle des connaissances et des aptitudes est assuré en continu durant toute la durée des études.

La validation de chaque semestre, ainsi que l'attribution du diplôme sont soumis à la décision d'un jury composé des enseignants et de professionnels.

Un bonus peut être accordé aux étudiants inscrits au Bureau de la Vie Etudiante, par la pratique sportive, culturelle ou associative, etc. suivant certaines modalités. Le bonus (entre 0.25% et 5%) est ajouté à la moyenne générale de chaque unité d'enseignement.

Les sportifs de haut niveau peuvent être accueillis avec un statut particulier qui leur accorde un aménagement d'études leur permettant les entraînements sportifs et les déplacements pour les compétitions nationales et internationales.

Semestres		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL
Heures d'enseignement (Ressources + SAÉ)	Par semestre	460	440	460	180	280	180	2000
	Par année	900		640		460		
Adaptation locale	Pourcentage	25 %	30 %	35 %	40%	40%	40%	664
	Heures	115	132	161	72	112	72	
Nombre total de semaines		21	21	21	21	15	27	126
Semaines de congés		3	3	3	2	1	3	15
Semaines de stage	Par semestre	0	0	0	11	0	15	26
	Par année	0		11		15		
Semaines d'enseignement et projet		18	18	18	8	14	9	85
Heures de projet	Par semestre	80	120	120	80	150	50	600
	Par année	200		200		200		
Heures d'enseignement et projet	Par semestre	540	560	580	260	430	230	2600
	Par année	900		840		660		
Durée hebdomadaire (Ressources + SAÉ)	Nb demi-journées	9	9	9	9	9	9	
	Durée hebdo.	30.0 h	31.1 h	32.2 h	32.5 h	30.7 h	25.6 h	
	Durée moy. ½ journée	3.3 h	3.5 h	3.6 h	3.6 h	3.4 h	2.8 h	
	Nb hebdo enseign ^t	25.6 h	24.4 h	25.6 h	22.5 h	20.0 h	20.0 h	
	Nb hebdo projet	4.4 h	6.7 h	6.7 h	10.0 h	10.7 h	5.6 h	

MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Pour le pôle ressource, un contrôle continu a lieu tout au long du semestre sous forme d'interrogations écrites et/ou orales et d'évaluation de travaux pratiques.

Pour les SAÉ, les livrables et productions seront évalués par un jury composés d'enseignants et de professionnels.

LES COMPÉTENCES ET LES COMPOSANTES ESSENTIELLES

Mener une campagne de mesures	<p>En choisissant une démarche scientifique adaptée.</p> <p>En élaborant un protocole adapté, qui respecte les règles de sécurité et les normes en vigueur.</p> <p>En collectant les données de manière fiable.</p> <p>En traitant les données de manière pertinente.</p> <p>En présentant les résultats de mesures selon les normes en vigueur.</p> <p>En analysant les résultats pour mettre en place d'éventuelles actions correctives.</p>
Déployer la métrologie et la démarche qualité	<p>En exprimant le résultat avec son incertitude de mesure selon les normes en vigueur.</p> <p>En choisissant et mettant en œuvre l'instrument de mesure en fonction de ses caractéristiques métrologiques.</p> <p>En utilisant des outils statistiques adaptés pour l'analyse de mesures et leur comparaison.</p> <p>En s'assurant du respect des procédures (traçabilité, fiabilité).</p>
Mettre en œuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	<p>En choisissant les capteurs ou détecteurs les mieux adaptés.</p> <p>En choisissant un transfert et traitement analogique ou numérique du signal adaptés.</p> <p>En mettant en place le pilotage d'une chaîne de mesure avec ou sans régulation.</p>
Caractériser les grandeurs physiques, chimiques et les propriétés d'un matériau	<p>En identifiant les grandeurs physiques et chimiques pertinentes.</p> <p>En adaptant la préparation de l'échantillon à la mesure.</p> <p>En tenant compte de l'état, de la structure de la matière et du type de matériau.</p> <p>En mettant en œuvre les outils et techniques de caractérisation adaptés.</p> <p>En analysant les résultats en relation avec la structure des matériaux.</p>
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	<p>En limitant les impacts sur l'environnement et les impacts énergétiques.</p> <p>En mettant en œuvre une gestion de projet pertinente.</p> <p>En choisissant les moyens techniques et métrologiques adaptés.</p> <p>En utilisant une communication adaptée.</p>

COEFFICIENTS - PREMIERE ANNEE -BUT MESURES PHYSIQUES

B.U.T. Année 1

		SEMESTRE 1																							
		SAE.1.01	SAE.1.02	SAE.1.03	SAE.1.04	SAE.1.05	SAE.1.06	SAE.1.07	SAE.1.08	SAE.1.09	SAE.1.10	SAE.1.11	SAE.1.12	SAE.1.13	SAE.1.14	SAE.1.15	SAE.1.16	SAE.1.17	SAE.1.18	SAE.1.19	SAE.1.20				
		Coefficients																							
																						Coefficients / UE		Rapport coeffs SAE / coeffs UE	
Mener une campagne de mesures	UE 1.1	15,0	10,0																			55	0,45		
Déployer l'acoustique et l'adémarque qualité	UE 1.2		20,0																			45	0,44		
Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 1.3			15,0	15,0																	65	0,46		
Caractériser des grandeurs physiques chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 1.4					15,0	15,0															70	0,43		
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 1.5							20,0														65	0,40		
Poids de chaque SAE ou ressource		15	10	20	15	15	15	15	20	20	15	5	35	10	20	10	17,5	12,5	24						
																						Total Volume horaire hors projets		440	
																						dont hTP		186	
																						Total h projet		80	
																						Total volume horaire dont projets		520	
																						Rapport (hTP+heures projets+SAE)/total		0,52	
		SEMESTRE 2																							
		SAE.2.01	SAE.2.02	SAE.2.03	SAE.2.04	SAE.2.05	SAE.2.06	SAE.2.07	SAE.2.08	SAE.2.09	SAE.2.10	SAE.2.11	SAE.2.12	SAE.2.13	SAE.2.14	SAE.2.15	SAE.2.16	SAE.2.17	SAE.2.18	SAE.2.19	SAE.2.20				
		Coefficients																							
																						Coefficients / UE		Rapport coeffs SAE / coeffs UE	
Mener une campagne de mesures	UE 2.1	15	10																			70	0,47		
Déployer l'acoustique et l'adémarque qualité	UE 2.2		15																			50	0,46		
Mettre en oeuvre une chaîne de mesure et d'instrumentation	UE 2.3			10	10																	65	0,43		
Caractériser des grandeurs physiques chimiques et les propriétés d'un matériau	UE 2.4					17,5	7,5															60	0,55		
Définir un cahier des charges de mesures dans une démarche environnementale	UE 2.5							15	7,5	0,5	3	3	1	5								55	0,42		
Poids de chaque SAE/ressource		15	10	15	10	10	17,5	7,5	15	37,5	2,5	15	15	5	25	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5				
																						Total Volume horaire hors projets		460	
																						dont hTP		204	
																						Total h projet		120	
																						Total volume horaire dont projets		580	
																						Rapport (hTP+heures projets+SAE)/total		0,56	
ANNÉE 1																						Total h enseignement		900	
																						dont hTP		390	
																						Total h projet		200	
																						Total enseignement +projet		1100	
																						Rapport (hTP+heures projets+SAE)/total		0,54	

SAÉ (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation)

Les SAÉ permettent l'évaluation en situation de la compétence. Cette évaluation est menée en correspondance avec l'ensemble des éléments structurant le référentiel, et s'appuie sur la démarche portfolio, à savoir une démarche de réflexion et de démonstration portée par l'étudiant lui-même.

Au cours des différents semestres de formation, l'étudiant est confronté à plusieurs SAÉ qui lui permettront de développer et de mettre en œuvre chaque niveau de compétence ciblé dans le respect des composantes essentielles du référentiel de compétences et en cohérence avec les apprentissages critiques.

Portfolio

Nommé parfois portefeuille de compétences ou passeport professionnel, le portfolio est un point de connexion entre le monde universitaire et le monde socio-économique. En cela, il répond à l'ensemble des dimensions de la professionnalisation de l'étudiant, de sa formation à son devenir en tant que professionnel. Le portfolio soutient donc le développement des compétences et l'individualisation du parcours de formation. Plus spécifiquement, le portfolio offre la possibilité pour l'étudiant d'engager une démarche de démonstration, de progression, d'évaluation et de valorisation des compétences qu'il acquiert tout au long de son cursus.

Projet Personnel et Professionnel (PPP)

Présent à chaque semestre de la formation et en lien avec les réflexions de l'équipe pédagogique, le projet personnel et professionnel est un élément structurant qui permet à l'étudiant d'être l'acteur de sa formation, d'en comprendre et de s'en approprier les contenus, les objectifs et les compétences ciblées.

Il assure également un accompagnement de l'étudiant dans sa propre définition d'une stratégie personnelle et dans la construction de son identité professionnelle, en cohérence avec les métiers et les situations professionnelles couverts par la spécialité "MP" et les parcours associés. Enfin, le PPP prépare l'étudiant à évoluer tout au long de sa vie professionnelle, en lui fournissant des méthodes d'analyse et d'adaptation aux évolutions de la société, des métiers et des compétences.

VOLUMES HORAIRES - PREMIERE ANNEE - BUT MESURES PHYSIQUES

SEMESTRE 1	VOLUMES HORAIRES				
	CM	TD	TP	PT	TOTAL
R 1.01 Anglais général de communication		9	20		29
R 1.02 Culture, Communication Professionnelle et Académique 1		9	16		25
R 1.03 PPP 1		2	10		12
R 1.04 Outils mathématiques 1	20	52			72
R 1.05 Métrologie et capteurs	6	12		15	33
R 1.06 Systèmes électriques	11	16			27
R 1.07 Algorithmique et informatique	5	10			15
R 1.08 Structures atomique et moléculaire	10	18			28
R 1.09 Equilibre chimique - sécurité au laboratoire	8	12			20
R 1.10 Thermodynamique	15	25			40
SAÉ 1.01 Traiter des données de mesures		3	12	15	30
SAÉ 1.02 Dessiner et concevoir une pièce d'un système industriel simple à l'aide d'un logiciel spécifique (DAO / CAO)		3	12		15
SAÉ 1.03 Réaliser une étude métrologique simple			20		20
SAÉ 1.04 Mettre en œuvre des mesures électriques			24		24
SAÉ 1.05 Concevoir et coder des utilitaires informatiques pour la physique			28		28
SAÉ 1.06 Mettre en œuvre des analyses chimiques (acides-bases, complexation, précipitation) en appliquant les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL)			20		20
SAÉ 1.07 Mettre en œuvre des mesures pour la conversion d'énergie			28		28
SAÉ 1.08 organiser un projet en équipe				50	50
SAÉ 1.09 Portfolio		4			4
Total S1 (hors projet)	75	175	190		440
Total S1 (projet compris)	75	175	190	80	520
SEMESTRE 2	CM	TD	TP	PT	TOTAL
R 2.01 Consolidation de l'anglais technique et scientifique		9	16		25
R 2.02 Culture, Communication Professionnelle et Académique 2		9	16		25
R 2.03 PPP 2		6	4		10
R 2.04 Outils mathématiques 2	16	30			46
R 2.05 Mécanique	10	16			26
R 2.06 Systèmes optiques	10	15			25
R 2.07 Systèmes électroniques	10	15			25
R 2.08 Informatique d'instrumentation	7	13			20
R 2.09 Structure des matériaux	8	15			23
R 2.10 Propriétés des matériaux	8	15			23
R 2.11 Oxydo-réduction - Cinétique chimique	6	8			14
R 2.12 Transferts thermiques	12	18			30
SAÉ 2.01 Mettre en œuvre la mesure de grandeurs mécaniques			20		20
SAÉ 2.02 Mettre en œuvre des mesures sur les systèmes optiques			16		16
SAÉ 2.03 Réaliser une mesure à l'aide d'une chaîne de mesure et d'une méthode adaptées			28		28
SAÉ 2.04 Mettre en œuvre un capteur grâce à des systèmes électroniques			16		16
SAÉ 2.05 Mettre en œuvre les techniques de l'informatique d'instrumentation pour le suivi de mesures			20		20
SAÉ 2.06 Identifier la structure de matériaux et mesurer leurs propriétés			32		32
SAÉ 2.07 Mettre en œuvre des réactions d'oxydo-réduction pour des dosages et des suivis cinétiques			12		12
SAÉ 2.08 Caractériser les phénomènes de transferts thermiques			20		20
SAÉ 2.09 Projet tutoré				120	120
SAÉ 2.10 Portfolio			4		4
Total S2 (hors projet)	87	169	204		460
Total S2 (projet compris)	87	169	204	120	580

Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application de modalités de compensation. Le BUT obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens. Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble "pôle ressources" et "SAÉ" est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

La validation des 2 UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

Compensation : la compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Règles de progression : la poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validations ci-dessus ou par décision de jury.

Les IUT peuvent délivrer, sur demande de l'étudiant, à l'issue des deux premières années validées, le diplôme universitaire de technologie (DUT) qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

B.U.T. TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

CONTACTS

I.U.T. Le Creusot - 12, rue de la Fonderie - 71200 LE CREUSOT
 Site Web: <http://iutlecreusot.u-bourgogne.fr>
 Tél. 03.85.73.10.00 - Fax : 03.85.73.10.99

Cheffe de département :
Florence MARTY

Tél. : 03.85.73.10.31

florence.marty@u-bourgogne.fr
Secrétariat :
Carmen MILLARD

Tél. : 03.85.73.10.30

Carmen.millard@u-bourgogne.fr
Directrice des études :
Christelle GAUTHARD

Tél. 03.85.73.10.33

christelle.gauthard@u-bourgogne.fr
Scolarité :

Tél. 03.85.73.10.10 – 03.85.73.11.12

scola-lecreusot@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET DÉBOUCHÉS

Objectifs de la formation :

Le Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation se prépare en 3 ans (grade licence), après un bac technologique ou général, dans un IUT rattaché à une université.

Il forme de futurs cadres intermédiaires capables d'intervenir dans toutes les étapes de la commercialisation d'un bien ou d'un service : de l'étude de marché à la vente en passant par la stratégie marketing, la communication commerciale, la négociation et la relation client. Le titulaire du BUT Techniques de Commercialisation est polyvalent, autonome et évolutif. Il couvre les secteurs d'activités en lien avec les métiers de la vente, du marketing et de la communication.

La formation offre au titulaire du BUT TC de véritables atouts pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Elle permet aussi aux diplômés une éventuelle poursuite d'études en vue d'obtenir un Master.

Débouchés :

Le diplômé opère essentiellement dans quatre grands secteurs de l'activité économique : marketing, négociation, communication et distribution. Il débute généralement sa carrière par un poste d'attaché commercial ou de conseiller commercial, d'assistant marketing, d'assistant chef de publicité, d'assistant export, de chargé de clientèle, de gestionnaire de contrats d'assurance, de télévendeur, de chef de rayon... Avec possibilité d'évoluer vers des postes d'encadrement : chef de produit, responsable de zone, directeur des ventes, responsable export, chargé de développement commercial, chef de publicité, responsable marketing, directeur de magasin ; ou encore avec la possibilité de créer et développer son entreprise.

Poursuite d'études :

- Master en sciences de gestion, en marketing, en gestion de production et achats, en finances, en commerce ;
- Écoles de commerce ;
- Poursuite d'études à l'étranger dans le cadre du DUETI.

MODALITÉS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue par examen des dossiers de candidature déposés via Parcoursup (candidats de France ou de l'UE) ou Etudes en France (candidats étrangers hors UE). Les candidatures sont examinées par le jury d'admission qui établit un classement à partir des résultats scolaires des deux dernières années d'études (notes, appréciations des professeurs), de la lettre de motivation et de la fiche avenir. Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat au moment de la rentrée.

Baccalauréats conseillés : bac général, technologique ou professionnel.

ORGANISATION ET DESCRIPTIF DES ÉTUDES

La formation est organisée en 6 semestres, découpés en Unités d'Enseignement (UE) à raison de 2 ou 3 UE par semestre. Les travaux dirigés (TD) correspondent à des groupes de 28 étudiants, les travaux pratiques (TP) correspondent à des groupes de 14.

Il est possible d'effectuer la deuxième et/ou la troisième année(s) par alternance via un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

L'IUT du Creusot offre également la possibilité de suivre un semestre à l'étranger.

Les enseignements dispensés s'appuient sur une approche par compétences qui permet de donner du sens aux apprentissages et de résoudre des situations concrètes. L'étudiant est amené à mobiliser des ressources dans le cadre de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) spécifiques aux trois domaines du BUT TC : marketing, vente et communication commerciale. L'étudiant est à même d'enrichir ses compétences au fur et à mesure de son cursus.

La validation des parcours de formation s'effectue par un contrôle continu et régulier dans chacun des 6 semestres. Le diplôme obtenu est le BUT, Bachelor Universitaire de Technologie, donnant lieu à l'attribution de 180 ECTS.

La composition des unités d'enseignements ainsi que la validation des ressources et des compétences sont expliquées lors de l'accueil des étudiants.

MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'évaluation des ressources est organisée à travers des travaux individuels ou de groupes aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.

Les compétences sont, quant à elles, évaluées lors de Situations d'Apprentissage et d'Évaluations (SAÉ).

L'étudiant est évalué en contrôle continu tout au long du cursus. L'assiduité est prise en compte lors de la validation de chaque semestre.

PROGRAMME DES ÉTUDES

LES COMPÉTENCES ET LES COMPOSANTES ESSENTIELLES

MARKETING : Conduire les actions marketing	<ul style="list-style-type: none">En analysant avec les outils pertinents les contextes économiques, juridiques, commerciaux et financiers.En évaluant de manière adaptée les principaux acteurs de l'offre sur le marché.En quantifiant la demande et en appréciant le comportement du consommateur.En analysant avec les outils appropriés les compétences et les ressources de l'entreprise.En élaborant un mix adapté à la cible et positionné par rapport aux concurrents.En adoptant une posture citoyenne, éthique et écologique.
VENTE : Vendre une offre commerciale	<ul style="list-style-type: none">En respectant l'ordre des étapes de la négociation commerciale et une démarche éthique.En élaborant les documents commerciaux adaptés à la situation commerciale et dans le respect de la réglementation.En utilisant de façon efficace des indicateurs de performance fixés par l'organisation.En prospectant à l'aide d'outils adaptésEn adaptant sa communication verbale et non verbale à la situation commerciale.
COMMUNICATION COMMERCIALE : Communiquer l'offre commerciale	<ul style="list-style-type: none">En élaborant une stratégie de communication en cohérence avec le mix.En utilisant les outils de la communication commerciale adaptés à la demande et aux contraintes de l'organisation.En produisant des supports de communication efficaces et qualitatifs.En respectant la réglementation en vigueur.
MARKETING DIGITAL : Gérer une activité digitale	<ul style="list-style-type: none">En sélectionnant les outils pertinents de recueil, traitement et analyse des données de masse.En développant une stratégie marketing digitale performante.En pilotant efficacement une offre digitale.En optimisant la relation client digitalisée.En assurant une logistique performante du e-commerce.
E-BUSINESS ET ENTREPRENEURIAT : Développer un projet e-business	<ul style="list-style-type: none">En élaborant le document du modèle d'affaires décrivant la création et le partage de la valeur.En développant une vision stratégique partagée.En analysant de façon pertinente des documents et indicateurs financiers.En analysant d'un point de vue quantitatif et qualitatif les environnements spécifiques pour réussir un projet digital.En mobilisant des techniques adéquates pour passer de la créativité à l'innovation.En s'intégrant activement dans un projet collectif.

L'alternance

Le diplôme de BUT TC, quand il est préparé en alternance, s'appuie sur le même référentiel de compétences et sur le même référentiel de formation mais le volume horaire global de chaque semestre est réduit de 15 % en deuxième année, et de 15 % en troisième année.

SAÉ (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation)

Les SAÉ permettent l'évaluation en situation de la compétence. Cette évaluation est menée en correspondance avec l'ensemble des éléments structurant le référentiel, et s'appuie sur la démarche portfolio, à savoir une démarche de réflexion et de démonstration portée par l'étudiant lui-même.

Au cours des différents semestres de formation, l'étudiant est confronté à plusieurs SAÉ qui lui permettront de développer et de mettre en œuvre chaque niveau de compétence ciblé dans le respect des composantes essentielles du référentiel de compétences et en cohérence avec les apprentissages critiques.

Portfolio

Nommé parfois portefeuille de compétences ou passeport professionnel, le portfolio est un point de connexion entre le monde universitaire et le monde socio-économique. En cela, il répond à l'ensemble des dimensions de la professionnalisation de l'étudiant, de sa formation à son devenir en tant que professionnel. Le portfolio soutient donc le développement des compétences et l'individualisation du parcours de formation. Plus spécifiquement, le portfolio offre la possibilité pour l'étudiant d'engager une démarche de démonstration, de progression, d'évaluation et de valorisation des compétences qu'il acquiert tout au long de son cursus.

Projet Personnel et Professionnel (PPP)

Présent à chaque semestre de la formation et en lien avec les réflexions de l'équipe pédagogique, le projet personnel et professionnel est un élément structurant qui permet à l'étudiant d'être l'acteur de sa formation, d'en comprendre et de s'en approprier les contenus, les objectifs et les compétences ciblées.

Il assure également un accompagnement de l'étudiant dans sa propre définition d'une stratégie personnelle et dans la construction de son identité professionnelle, en cohérence avec les métiers et les situations professionnelles couverts par la spécialité «TC» et les parcours associés. Enfin, le PPP prépare l'étudiant à évoluer tout au long de sa vie professionnelle, en lui fournissant des méthodes d'analyse et d'adaptation aux évolutions de la société, des métiers et des compétences.

Les parcours proposés en BUT 2 et 3

Les parcours permettent de proposer deux compétences spécifiques sur deux niveaux (BUT 2 et BUT 3). Ces parcours sont à choisir en fin de BUT 1 et viendront compléter les trois compétences communes (marketing, vente et communication commerciale) :

- Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat ;
- Business développement et gestion de la relation client ;
- Stratégie de marque et événementiel.

Les programmes du BUT 2 et du BUT 3 ne sont pas encore finalisés et seront communiqués dans la fiche filière 2022/2023.

Le volume horaire total est fixé à 430h pour le BUT 2 et à 350h pour le BUT 3.

Stages

L'étudiant devra réaliser trois périodes de stage tout au long de sa formation :

- Première année : 4 semaines (stage de participation à l'activité commerciale) ;
- Deuxième année : 8 semaines ;
- Troisième année : 14 semaines.

MODALITÉS DE VALIDATION DES SEMESTRES ET D'OBTENTION DU B.U.T.

Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application de modalités de compensation. Le BUT obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble "pôle ressources" et "SAÉ" est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

La validation des 2 UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

Compensation : la compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Règles de progression : la poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validations ci-dessus ou par décision de jury.

Les IUT peuvent délivrer, sur demande de l'étudiant, à l'issue des deux premières années validées, le diplôme universitaire de technologie (DUT) qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

CFVU du 13/09/2021 : avis favorable à l'unanimité

Le Programme National :

- cadrage national de l'organisation générale et des compétences visées par les spécialités et les parcours,
- maquette définie nationalement pour 2/3 du programme tout en laissant la possibilité d'une adaptation locale votée en CFVU,
- Volume horaire de 1800 heures (tertiaire) ou 2000 heures (secondaire),
- 600 heures de projets et 22 à 26 semaines de stage
- En moyenne : 28 heures d'enseignement + 7 heures de projet par semaine,
- 50% des heures étudiants seront consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situations professionnelles.

BUT IUTs de Bourgogne

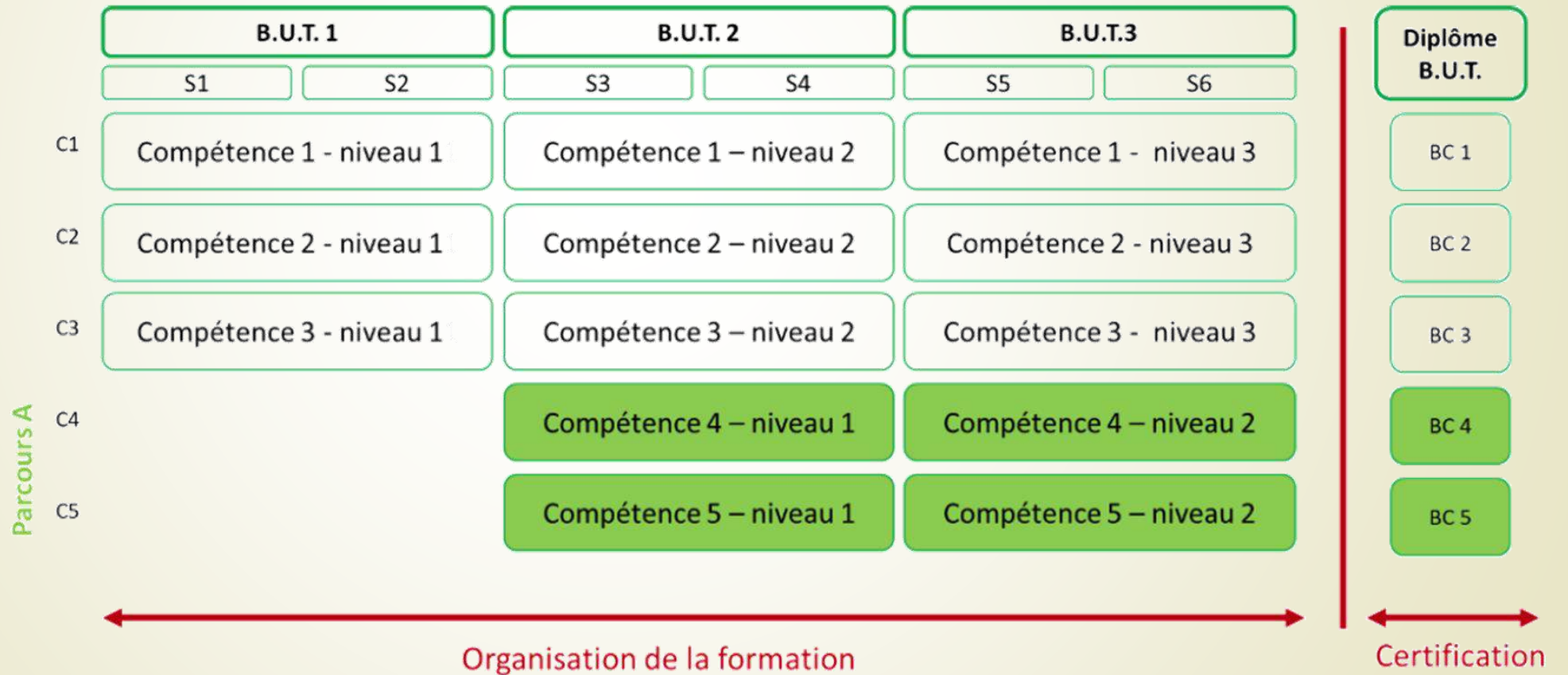
Présentation Commission de la pédagogie du 23 novembre 2020

- Un B.U.T. est défini par une spécialité (mention) et un parcours.
- Une spécialité (avec un parcours) sera définie par 4 à 6 blocs de compétences finales.
- Chaque spécialité de B.U.T. pourra proposer de 1 à 5 parcours, tous définis sur le plan national.

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 23 novembre 2020

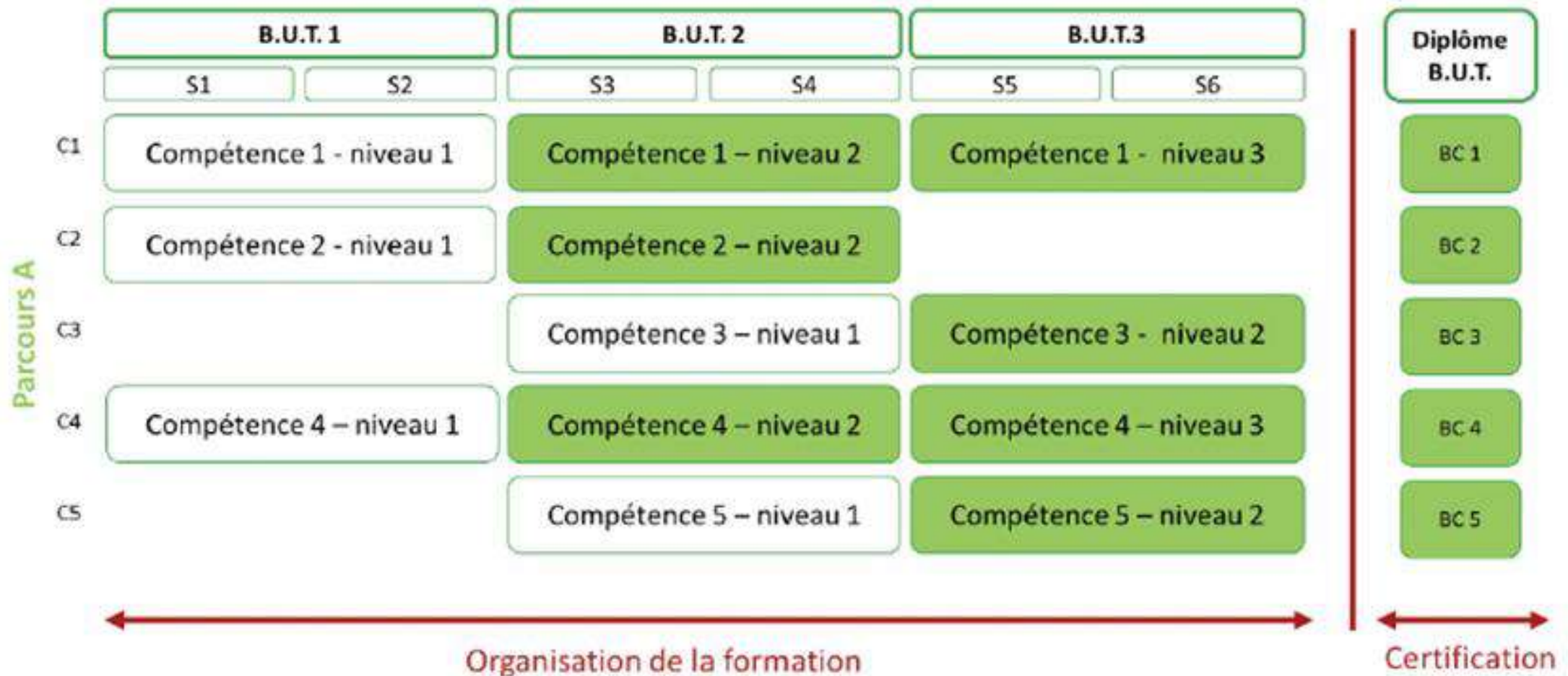
Parcours type 1



BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 23 novembre 2020

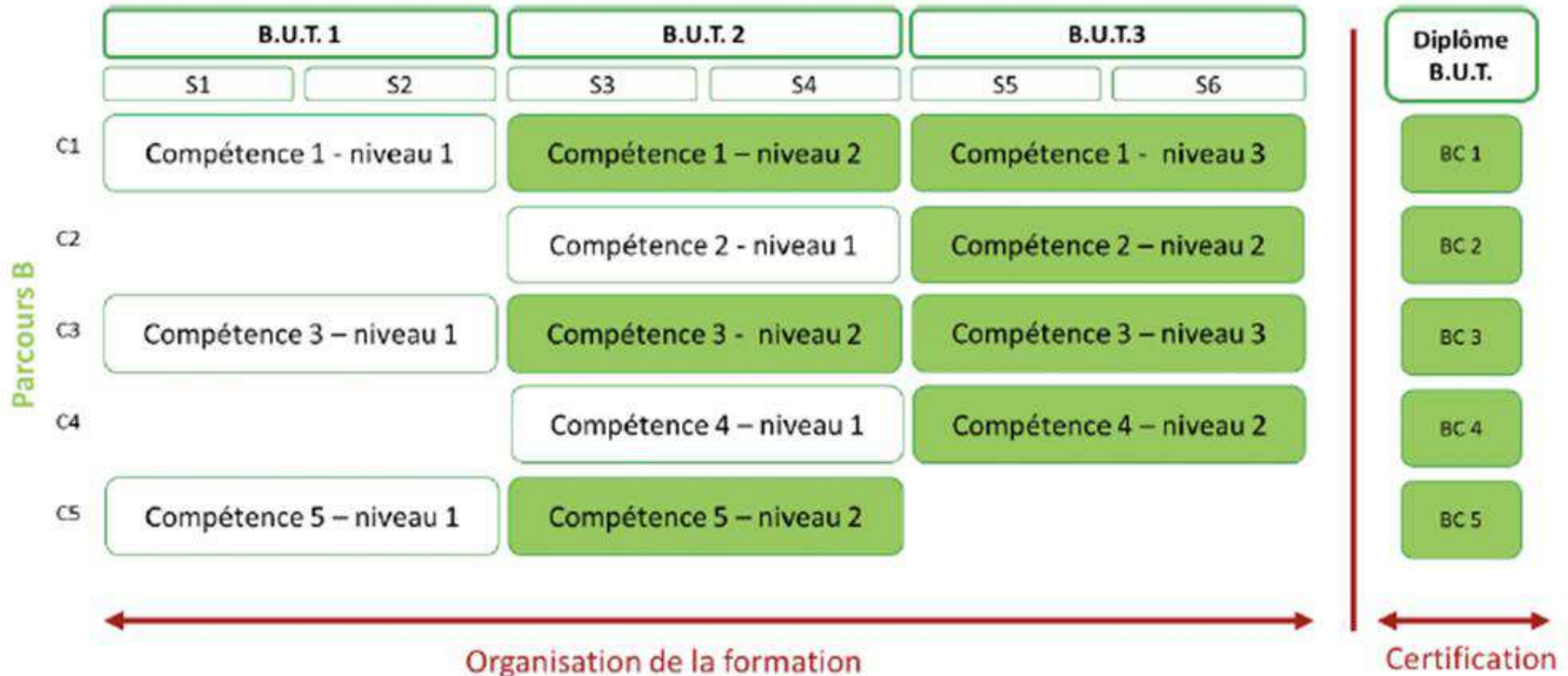
Parcours type 2



BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 23 novembre 2020

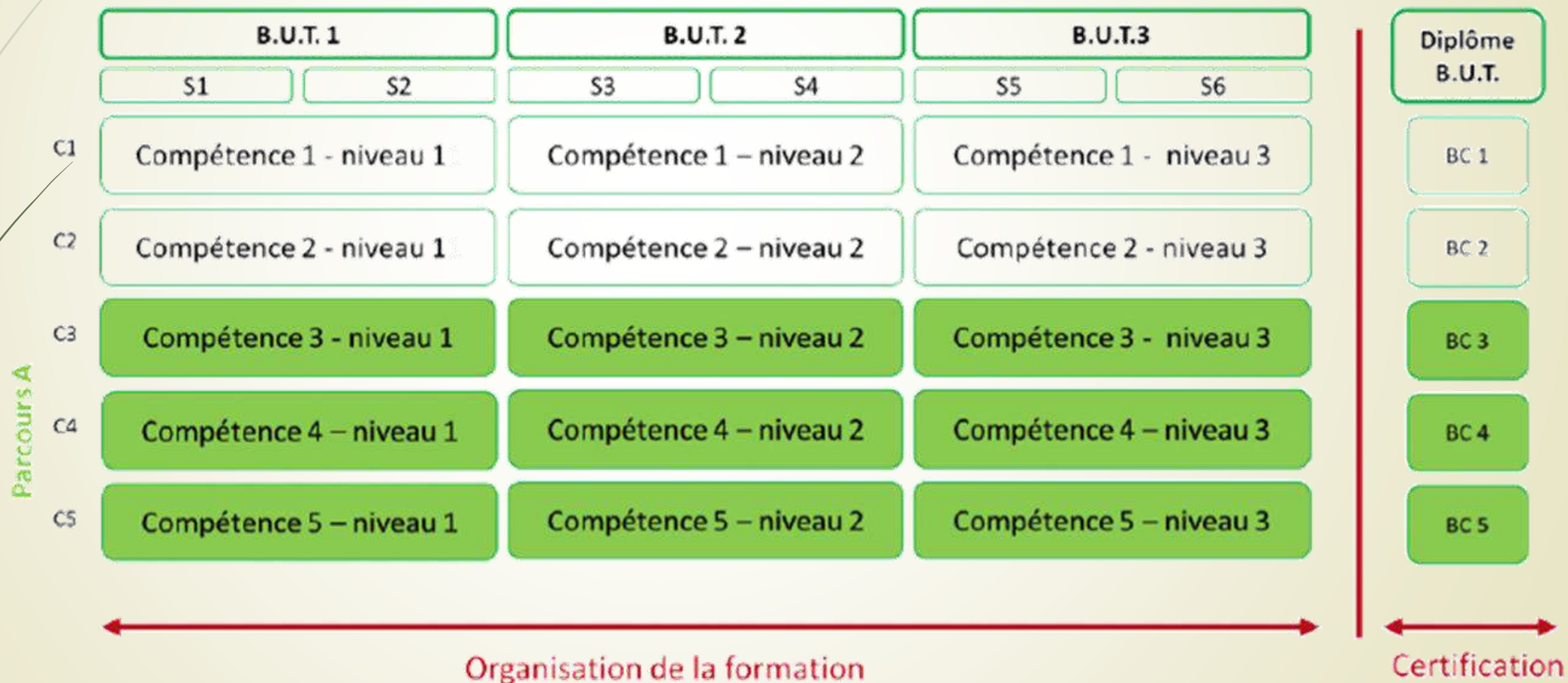
Parcours type 2



BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 23 novembre 2020

Parcours type 3



BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 23 novembre 2020

Le référentiel de formation et d'évaluation

Les conditions de validation :

- Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue est égale ou supérieure à 10.

La compensation :

- Respectant le principe de progressivité, la compensation s'effectue au sein de chaque UE ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Les règles de progression :

- Durant la totalité du cursus conduisant au B.U.T., l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus d'une fois un semestre et dans la limite de 4 redoublements.

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

Encadrement projet et stage

- **75h ETD par an par groupe de TD**
- **0,25h ETD par étudiant et semaine de stage**

Référentiel de compétences du B.U.T. Parcours



Gestion administrative et commerciale des organisations
Management responsable de projets et des organisations

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

Les compétences et les composantes essentielles

D.U.1. Gestion administrative et commerciale des organisations Parcours Management responsable de projets et des organisations

Une **compétence** est un « **savoir-agir complexe**, prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations » (Tardif, 2006). Les ressources désignent ici les savoirs, savoir-faire et savoir-être dont dispose un individu et qui lui permettent de mettre en œuvre la compétence.

Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> en tenant compte des attentes et des valeurs de l'organisation en s'inscrivant dans une démarche collaborative en proposant une méthodologie cohérente en formulant des préconisations réalistes et pertinentes en choisissant les outils les plus adaptés en tenant compte des caractéristiques inter-culturelles d'une gestion de projet
Participer au pilotage interne de l'organisation	Participer au pilotage interne de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> en respectant la stratégie de l'organisation en collaborant efficacement à la stratégie en respectant les spécificités des différentes fonctions de l'organisation en s'assurant que les actions menées permettent d'atteindre les objectifs
Concevoir la démarche marketing	Concevoir la démarche marketing	<ul style="list-style-type: none"> en réalisant des études du marché en participant à la formulation stratégique au profit de l'organisation pour mettre en œuvre un mix marketing conforme au positionnement stratégique de l'organisation en développant des outils de communication
Accompagner une organisation dans sa démarche de responsabilité sociale et environnementale	Accompagner une organisation dans sa démarche de responsabilité sociale et environnementale	<ul style="list-style-type: none"> en valorisant l'impact économique d'une pratique éthique et responsable en identifiant les leviers de développement d'une démarche RSE (labels, financements, appuis, etc.) en mettant en œuvre une veille informationnelle critique/proactive (réglementations, outils, démarches, dispositifs, débats publics sur les questions RSE, etc.) en articulant les attentes des différentes parties prenantes
Entreprendre dans un contexte de reprise ou de création d'organisation	Entreprendre dans un contexte de reprise ou de création d'organisation	<ul style="list-style-type: none"> en conduisant un diagnostic économique, social et environnemental d'un territoire en intégrant les innovations managériales en pilotant les axes stratégiques de l'entreprise responsable avec une vision long terme en faisant preuve d'initiative et de créativité en proposant un plan d'action concret

Les situations professionnelles

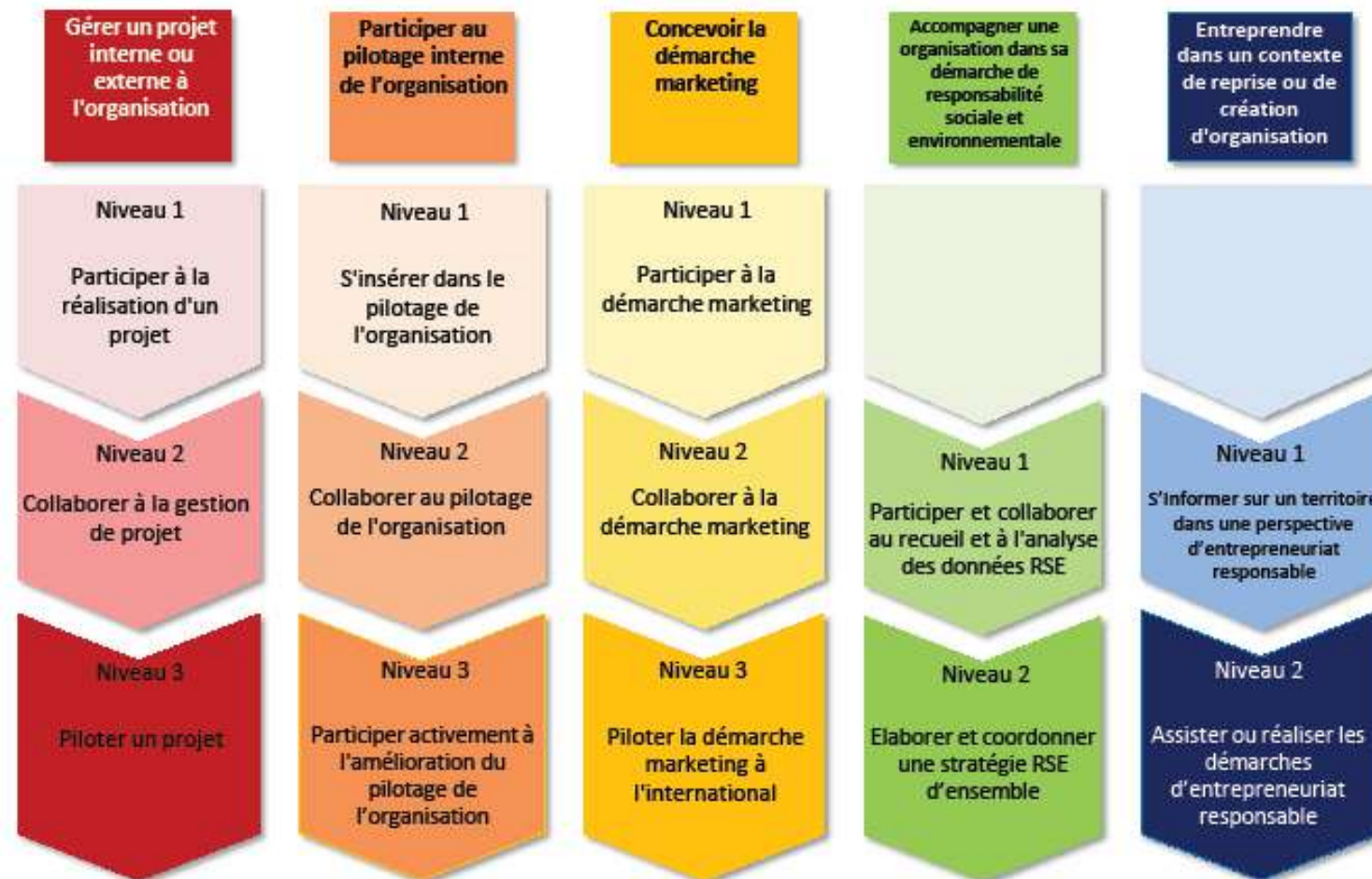
Les situations professionnelles se réfèrent aux **contextes** dans lesquels les compétences sont mises en jeu. Ces situations varient selon la compétence ciblée.

Gérer un projet interne ou externe à l'organisation	Situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> en situation d'engagement dans un équipe projet en vue de fournir un livrable en situation de réalisation d'un diagnostic en situation de mise en œuvre d'un projet conforme à la stratégie de l'organisation en situation de communiquer en langues étrangères dans un contexte professionnel authentique
Participer au pilotage interne de l'organisation	Situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> en situation de collaboration au sein d'un service en situation de collaboration entre les services en situation de collaboration avec les partenaires externes de l'organisation
Concevoir la démarche marketing	Situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> en réalisant une étude du marché en situation de diagnostic interne et externe en définissant une stratégie, sa mise en œuvre et en mobilisant les outils d'analyse pour optimiser des opérations marketing en répondant à une problématique de développement à l'international
Accompagner une organisation dans sa démarche de responsabilité sociale et environnementale	Situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> en situation de certification ou de normalisation en situation d'audit ou conseil en situation de réorganisation interne
Entreprendre dans un contexte de reprise ou de création d'organisation	Situations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> en situation de création d'entreprise en situation de réorientation organisationnelle en situation de reprise d'entreprise en situation d'intrapreneuriat

BUT IUTs de Bourgogne

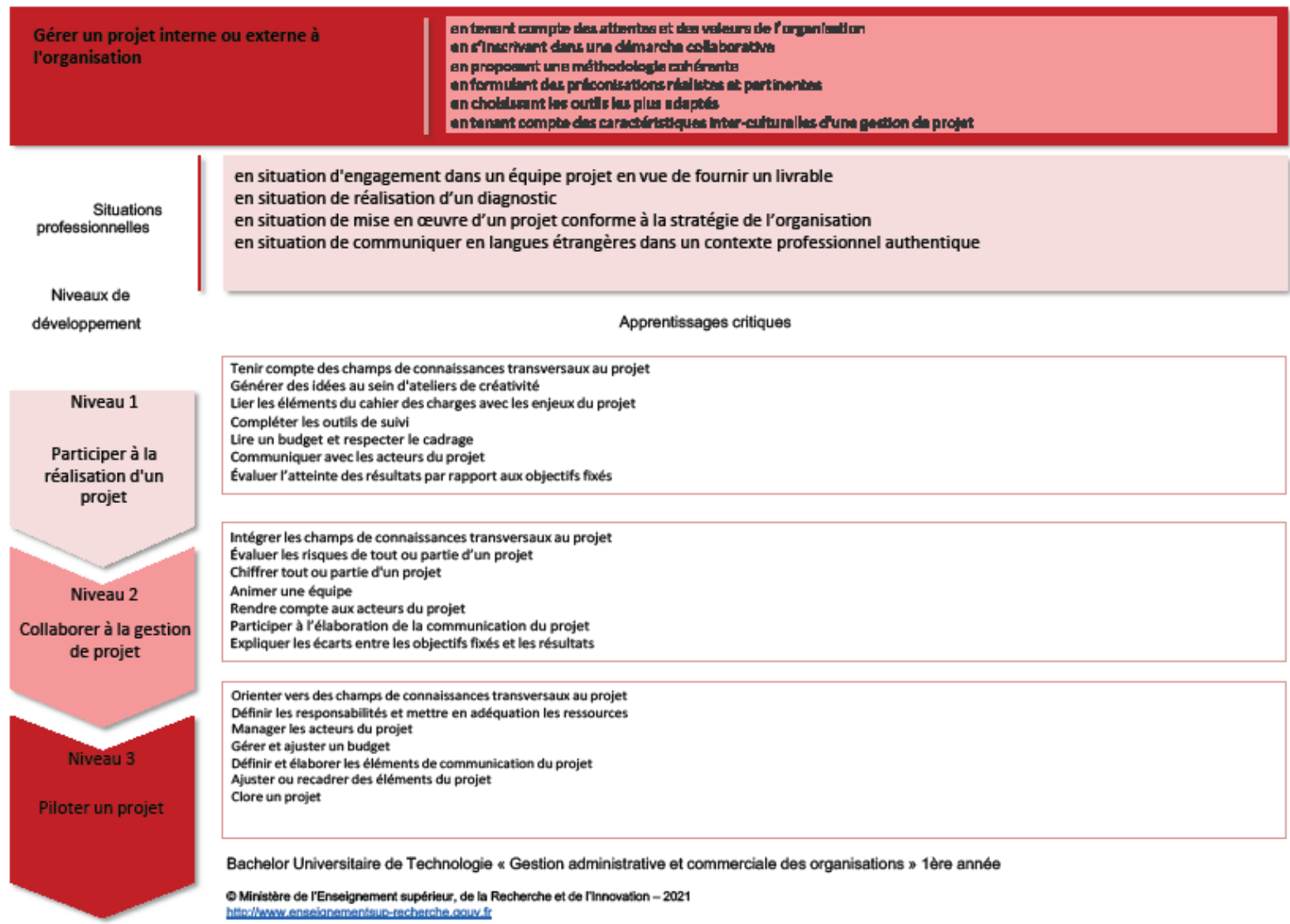
Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

Les niveaux de développement des compétences



BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021



Bachelor Universitaire de Technologie « Gestion administrative et commerciale des organisations » 1ère année

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – 2021

<http://www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr>

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

BUT GAC01

SEMESTRE 1

Validé Direction et chef département le 25 Août 2021

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS
UE11	RESSOURCES								
Participer à la réalisation d'un projet	R1.01 - Expression et communication 1	1,5	10,5	3,5		15,5	CC	8,5	
	R1.02 - LV 1- Anglais	1,5	7	4,5		13	CC	7,5	
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	8	0		8	CC	4,5	
	R1.04 - Fondamentaux de la comptabilité	6	6	0		12	CC	6,5	
	R1.05 - Culture juridique	6	9	0		15	CC	8	
	R1.06 - Fondamentaux de l'économie	7,5	7,5	0		15	CC	8	
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	10		10	CC	5,5	
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	6	0	4		10	CC	5,5	
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	1,5	2,5	0		4	CC	2,5	
	R1.10 - PPP1	0	6	0		6	CC	3,5	
	TOTAL RESSOURCES	30	56,5	22		108,5		60	
	SAÉ								
	S1.01 - Mettre en forme le projet d'une organisation	1,5	7,5	3	10	12	CC	40	
	Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0	
	TOTAL SAÉ	3	7,5	3	10	13,5		40	
TOTAL UE11		33	64	25	10	122		100	10

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

UE13	RESSOURCES								
Convevoir la démarche marketing	R1.01 - Expression et communication 1	0	1,5	1,5		3	CC	5	
	R1.02 - LV 1- Anglais	0	4	1,5		5,5	CC	9	
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	2	0		2	CC	3,5	
	R1.04 - Fondamentaux de la comptabilité	3	3	0		6	CC	10	
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	3,5		3,5	CC	6	
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	0	0	1,5		1,5	CC	2,5	
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	6,5	6	0		12,5	CC	21	
	R1.10 - PPP1	0	1,5	0		1,5	CC	3	
	TOTAL RESSOURCES	9,5	18	8		35,5		60	
	SAÉ								
S1.03 - Concevoir le marketing d'une organisation	7,5	16,5	0	10	24	CC	40		
<i>Portfolio</i>	1,5	0	0	0	1,5		0		
TOTAL SAÉ	9	16,5	0	10	25,5		40		
TOTAL UE 13		18,5	34,5	8	10		61	100	10
TOTAL S1		87	163,5	62	40		312,5	300	30

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

SEMESTRE 2

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coeff	ECTS
UE21	RESSOURCES								
Participer à la réalisation d'un projet	R2.01 - Expression et communication 2	0	3,5	1,5		5	CC	2	
	R2.02 - LV 1- Anglais	1,5	6,5	5		13	CC	5,5	
	R2.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien ou Espagnol Grand débutant	0	8	0		8	CC	4	
	R2.04 - Pilotage comptable des organisations	7	10	0		17	CC	7,5	
	R2.06 - Société, organisation et développement durable	8	9,5	0		17,5	CC	7,5	
	R2.07- Traitement de l'information	0	8	12,5		20,5	CC	8,5	
	R2.09 - Marketing d'études	8	7	0		15	CC	7	
	R2.10 - PPP 2	1,5	0	5,5		7	CC	3	
	TOTAL RESSOURCES	26	52,5	24,5		103		45	
		SAÉ							
	S2.01 - Participer à la réalisation d'un projet	0	15	0	15	15	CC	31,5	
	S2.05 - Projet transverse	0	4	0	15	4	CC	10,5	
	Portfolio	0	1,5	0	2	1,5		3	
	Stage							10	
	TOTAL SAÉ	0	20,5	0		20,5		55	
TOTAL UE21		26	73	24,5	32	123,5		100	10

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

UE23		RESSOURCES								
Convevoir la démarche marketing	R2.01 - Expression et communication 2	1,5	5,5	3		10	CC	12,5		
	R2.02 - LV 1- Anglais	0	1,5	2,5		4	CC	5		
	R2.03 - LV2	0	2	0		2	CC	3		
	R2.07- Traitement de l'information	0	3,5	3,5		7	CC	8,5		
	R2.08 - Management des organisations	3	3	0		6	CC	7,5		
	R2.09 - Marketing d'études	5	5,5	0		10,5	CC	13,5		
	R2.10 - PPP 2	1,5	0	2,5		4	CC	5		
	TOTAL RESSOURCES	11	21	11,5		43,5		55		
	SAÉ									
	S2.03 - Mener une étude marketing	6	12	7,5	15	25,5	CC	28,5		
S2.05 Projet transverse	0	5	0	10	5	CC	4,5			
Portfolio	0	1,5	0	1,5	1,5		2			
Stage							10			
TOTAL SAÉ	6	18,5	7,5	26,5	32		45			
TOTAL UE 23		17	39,5	19	26,5		75,5	100	10	
TOTAL S2		94,5	221	63	100		378,5	300	30	
TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)		181,5	384,5	125	140		691	600	60	

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

BUT 1A	CM Commun	CM	TD	TP	TP réduit	Total BUT 1°A/Étudiant	Total DUT 1°A/Étudiant	Différence	% / 3ans	% CM / TD	% CM / (TD+TP)	Nb Semaine stage 1°A	NB H BUT
GACO		177	389,5	124,5		691	708	-17	38%	31%	26%	4	1800
GB BMB	146,5	75,5	203,5	414		839,5	733	106,5	42%	52%	11%		2000
GB SAB	146,5	68,5	217,5	380	53	865,5	761	104,5	43%	50%	10%		2000
GCCD		115	352	393		860	823	37	43%	25%	13%	4	2000
GCCD App		82	315	338		735	805	-70	735/645				
GEA		165,5	393,5	141		700	838	-138	39%	30%	24%	4	1800
GMP		102,5	317	300	112	831,5	908	-76,5	42%	24%	14%		2000
IC INO	57	37	496	135		725	773	-48	40%	16%	6%	4	1800
IC MLP	57	88	451	119		715	620	95	40%	24%	13%	4	1800
INFO DIJON		121	294	420		835	927	-92	42%	29%	14%		2000
INFO NEVERS		120	296	412		828			41%	29%	14%		2000
MMI		154	406	300		860	914	-54	43%	28%	18%		2000
R&T		118	305	483		906	892	14	45%	28%	13%		2000
R&T App		110	248	411		769	841	-72	770/680				
TC		183,5	417	109,5		710	787	-77	39%	31%	26%	4	1800
TC App			527			527	560	-33	600/530				
						10366,5			41%				25000

Moyenne Secondaire	853
Moyenne Tertiaire	708,2

BUT IUTs de Bourgogne

Présentation Commission de la pédagogie du 3 septembre 2021

BUT 1A	Charge Enseignement BUT	Charge Enseignement DUT	Différence
GACO	2184	1976	208
GB BMB	1884	1734	150
GB SAB	1846	1762	84
GCCD	2127	1830	297
GCCD App	779	818	-39
GEA	4352	4316	36
GMP	3210	3105	105
IC INO	920	911	9
IC MLP	1546	1304	242
INFO DIJON	4547	4545	2
INFO NEVERS	1111	1155	
MMI	2874	2909	-35
R&T	1903	1750	153
R&T App	740	763	-23
TC	2939	3071	-132
TC App	655	686	-31
	33617	32635	1026

Besoin supplémentaire	2181
-----------------------	------